ICTJ Justice Vérité Dignité

Les formes de justice:

Un guide pour la conception des formulaires des demandes de réparations et des processus d'enregistrement pour les victimes de violations des droits humains

Illustrations de couverture: En filigrane, demande de réparations remplie, émanant du gouvernement allemand pour les crimes commis durant la Seconde Guerre Mondiale, datée de 1950 (avec l'aimable autorisation de Lara Diamond). Photos de gauche à droite: image tirée du film Telling Your Story, réalisé par le gouvernement canadien pour expliquer aux bénéficiaires potentiels le processus de demande de réparations pour internement forcé dans les pensionnats indiens créés par le gouvernement; dans la ville de Belbari, au Népal, des victimes parlent de leurs expériences de demandes de réparations pour les violations commises durant le conflit armé entre l'État et les rebelles maoïstes (photo Ruben Carranza/ICTJ); des victimes font une déposition devant le Comité de réclamations des victimes de violations des droits humains (HRVCB) pour s'inscrire à des réparations des violations de l'ère Marcos (photo HRVCB); une femme témoignant de mauvais traitements devant le Comité international de la Croix Rouge, Ayacucho, Pérou, 2012 (photo Ghazal Sotoudeh); des victimes de violations des droits humains commises durant la crise électorale de 2010-2011 s'inscrivent à des réparations en Côte d'Ivoire (photo CONARIV).

JUSTICE RÉPARATRICE

Les formes de justice:

Un guide pour la conception des formulaires des demandes de réparations et des processus d'enregistrement pour les victimes de violations des droits humains

Ruben Carranza, Cristián Correa et Elena Naughton

Décembre 2017

ICTJ
Justice
Vérité
Dignité

Remerciements
Les auteurs souhaitent remercier les institutions qui leur ont donné accès à leurs documents, dont: le Comité de réclamations des victimes de violations des droits humains (HRVCB - Philippines); l'Autorité nationale palestinienne; le ministère de la Paix et de la Reconstruction (Népal); le ministère de la Justice transitionnelle et des Droits de l'Homme (Tunisie); le Conseil de réparations (Pérou); l'Instance Vérité et Dignité (Tunisie); et l'Unité d'assistance et de réparation aux victimes (Colombie).

Les auteurs souhaitent également remercier tous ceux qui ont partagé leurs connaissances et leurs perceptions: Naima Benwakrim, directrice de la Protection des droits de l'homme et du Monitoring, Conseil national des droits de l'homme (Maroc); Japhet Biegon, de l'Unité de recherche, Commission Vérité, Justice et Réconciliation (TJRC - Kenya); Dhruba Gaida, ancien du Groupe de travail national pour l'assistance et les réparations (Népal); Jose Luis Gascon, président de la Commission des droits de l'homme (Philippines); frère Karl Gaspar, CS.S.R (Philippines); Glenda Litong, membre du HRVCB; Mohsen Sahbani (Tunisie); Lina Sarmiento, présidente du HRVCB; Jairo Rivas, ancien conseiller principal de l'Unité des victimes (Colombie); Ganesh Upadhyaya, ancien l'Unité d'assistance et de reconstruction (Népal); Marissa Lerias (Ligue des municipalités, Philippines); et le secrétaire technique du Conseil de réparations (Pérou). Ils aimeraient enfin remercier les anciens stagiaires qui ont contribué aux recherches pour ce guide: Sarah Jung, Kate Robertson, Tanisha Singh, Sienna Merope-Synge et Merryl Lawry-White.

À propos des auteurs
Ruben Carranza est le directeur du programme de justice réparatrice au sein du Centre International pour la Justice Transitionnelle. De 2001 à 2004, il a enquêté sur les avoirs de la famille Marcos aux Philippines en tant que commissaire et a réussi à récupérer 680 millions de dollars cachés dans des banques en Suisse, aux USA et dans d'autres pays.

Cristián Correa est associé principal du programme Justice réparatrice au Centre International pour la Justice Transitionnelle. Auparavant, il a été conseiller juridique pour une commission émanant de la présidence du Chili et chargé de définir une politique des droits humains et le secrétariat juridique de la Commission Chilienne sur la détention politique et la torture.

Elena Naughton est agente des programmes Justice pénale et Justice réparatrice de l'ICTJ. Auparavant, elle a exercé le droit pendant presque dix ans en tant qu'avocate dans un cabinet.

À propos d'ICTJ
Le Centre International pour la Justice Transitionnelle œuvre au-delà de la société et des frontières pour combattre les causes et s'attaquer aux conséquences de violations massives des droits de l'homme. Nous affirmons la dignité des victimes, luttons contre l'impunité et promouvons des institutions réactives dans les sociétés émergeants d'un régime répressif ou d'un conflit armé, ainsi que dans les démocraties établies où les injustices historiques ou les abus systémiques demeurent non résolus. ICTJ envisage un monde où les sociétés briseront le cycle des violations massives des droits de l'homme et poseront les bases de la paix, de la justice et de l'inclusion. Pour plus d'informations, visitez **www.ictj.org**

© 2017 Centre international pour la justice transitionnelle. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, que ce soit sans autorisation.

SOMMAIRE

Résumé **1**

Introduction **6**

1. Éléments de base d'un processus d'inscription **8**

La demande 8

Le registre et la base de données des victimes 9

2. Élaborer la demande de réparations **11**

Quels renseignements rassembler avant de concevoir le formulaire? 12

Estimer le nombre de requérants 13

Usage de la technologie 14

Comment des données provenant d'autres sources (comme une commission vérité) peuvent-elles améliorer le formulaire? 14

3. Questions courantes et composantes d'une demande de réparations **17**

Questions basiques et générales, et sections du formulaire 17

Renseignements personnels 18

Questions sur les violations et préjudices subis liées à l'éligibilité 22

Questions concernant des vulnérabilités particulières 24

Questions destinées à évaluer les besoins du requérant 25

Questions sur les conséquences des violations, pour déterminer quelles formes de réparations un requérant est en droit de recevoir 26

Questions pour déterminer le montant de l'indemnité 27

À propos des questions ouvertes et fermées 29

Inclure des schémas ou de la place pour des dessins 31

Questions sur les agresseurs 32

Questions pour ou à propos du preneur de déclaration 32

Déclarations sur la confidentialité de la demande 33

Informations sur la non-renonciation à des revendications, la non-imposition et d'autres privilèges 34

4. Réparations collectives **35**

Inscrire des communautés à des réparations collectives 35

5. Le processus d'enregistrement **39**

Combien de temps prend typiquement une inscription? 39

Comment s'assurer que le processus de demande est équitable? 41

Comment s'assurer que le processus de demande et d'inscription est réparateur? 42

Quelles entités sont généralement responsables de la gestion de l'inscription? 42

Décisions, notifications et recours 44

Comment s'assurer de l'efficacité d'un processus d'inscription? 45

Considérations à prendre en compte pour planifier un processus d'enregistrement 45

Retour sur le processus..... 47

6. Sensibilisation et accès des victimes 49

Comment favoriser l'accès des victimes aux formulaires et aux réparations? 49

Quelles difficultés les victimes sont-elles susceptibles de rencontrer lorsqu'elles remplissent un formulaire de réparation et participent au processus d'inscription? 51

Accéder aux formulaires et procéder à l'inscription via Internet peut-il améliorer l'accès? 53

Comment les réfugiés et ceux vivant dans la diaspora peuvent-ils s'inscrire et demander réparations?..... 54

7. Examiner comment les victimes vont remplir les formulaires et soumettre les documents requis..... 56

Comment les demandes de réparations seront-elles remplies?..... 56

Quels documents sont généralement requis pour compléter une demande? 56

À quel point une demande de réparations devrait être «légaliste», et comment la rendre assez simple pour que les victimes puissent la remplir sans assistance juridique? 59

Quelles mesures prendre pour empêcher la fraude? 59

8. Tirer des leçons du processus 61

Les demandes de réparations peuvent servir à définir une future politique de réparations ou à en ajuster une existante 62

9. Conclusion 63

Recommandations 65

Bibliographie 66

Appendices 74

A. *Demande de réparation et/ou de reconnaissance,* Human Rights Victims' Claims Board (HRVCB), République des Philippines (en anglais)

B. *Formulaire de réclamations pour esclavage, travail forcé, dommages corporels ou mort d'un enfant* (relatif à l'Holocauste), Organisation internationale pour les migrations (en anglais)

C. *Formulaire de demande de réparations individuelles,* Conseil de réparations — créé par la loi n°28592, République du Pérou (en espagnol)

D. *Formulaire de demande de réparations collectives,* Conseil de réparations — créé par la loi n°28592, République du Pérou (en espagnol)

Résumé

Dans plusieurs pays du monde, les gouvernements ont mis en place des programmes de réparations, administrés par l'État, pour les victimes et communautés qui ont été les plus affectées par des violations massives des droits humains. Le succès de ces programmes, qui concernent souvent des milliers de personnes, dépend en partie de la capacité de l'État à atteindre les victimes et à enregistrer leurs demandes de justice d'une manière efficace et significative. Les programmes de réparations peuvent être administrés par des organismes gouvernementaux en vertu d'une loi, d'une politique ou d'une décision judiciaire. Dans tous les cas, un processus d'identification, de vérification et d'enregistrement de celles et ceux qui ont droit à des réparations est nécessaire. Cela commence souvent par un formulaire de demande de réparations.

Les formulaires qui servent à s'inscrire à un programme de réparations contiennent une série de questions posées aux survivant(e)s ou aux membres des familles des victimes et doivent y répondre, parfois avec l'aide de fonctionnaires du gouvernement ou même du personnel d'organisations non gouvernementales. Il est souvent demandé aux requérants de joindre des justificatifs ou une preuve d'éligibilité pour avoir droit à ces réparations. Dans plusieurs cas, un organisme engagé dans l'application du programme va se charger de ce processus d'enregistrements et tenir un registre qui ne dresse pas seulement la liste des personnes ayant droit à des réparations, mais comporte aussi des données les concernant, leurs familles et parfois leurs communautés. Il peut aussi inclure des communautés entières éligibles à des réparations. Ce registre, accompagné de sa base de données, sert de référence pour l'octroi des prestations, et peut en lui-même Constituer une forme de reconnaissance officielle des victimes et des violations dont elles ont été victimes. Il sert également de base pour élaborer et appliquer diverses formes de réparations, y compris des mesures symboliques et collectives.

Comme les programmes de réparations visent à couvrir le plus grand nombre possible de victimes qualifiées et à les reconnaître collectivement et individuellement, le formulaire devrait transcender sa fonction administrative, juridique et matérielle pour devenir en lui-même un moyen de reconnaissance et de réaffirmation de la dignité des victimes qui s'inscrivent. Pourtant, un grief souvent formulé par les requérants est que ce processus — y compris remplir le formulaire et attendre qu'il soit vérifié et validé — peut devenir excessivement bureaucratique, inaccessible, voire oppressant. Pour éviter cela, il est important que les décideurs politiques et ceux qui appliquent les programmes de réparations élaborent un formulaire de demande et un procédé d'enregistrement conformes à la norme internationale de fournir une «réparation adéquate, effective et rapide du préjudice subi», comme formulé en 2005 par l'ONU dans les *Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire.*[1]

1 Assemblée générale de l'ONU, *Principes fondamentaux de réparations.*

Une demande de réparations constitue la représentation documentaire de ce qui est souvent une occasion unique, extraordinaire et généralement très personnelle et directe pour que les victimes obtiennent enfin justice. Ce n'est pas un formulaire anodin visant à faciliter les échanges quotidiens entre l'État et ses citoyens.

Des formulaires bien conçus, utilisés dans le cadre d'un processus d'enregistrement efficace, peuvent contribuer à garantir l'accès des victimes à certaines formes de justice et à identifier celles qui ont un besoin urgent de soins ou d'assistance. Une fois remplis, ils peuvent fournir au gouvernement des données qui le renseignent sur la façon dont le programme de réparations est appliqué, ou qui soutient la conception des diverses formes de réparations qui sont nécessaires pour les victimes.

Avant tout, les demandes de réparations et les processus mis en place pour les gérer doivent refléter le contexte économique et social dans lequel ils se situent. En général, les réparations doivent prendre en compte à la fois les besoins des victimes et les ressources de l'État.[2] Administrer un programme de réparations, comprenant l'élaboration et l'usage de formulaires idoines, va nécessiter une bureaucratie fonctionnelle, une technologie informatique de base, un système bancaire et des réseaux de transport et de communications.

Les décideurs politiques et les administrateurs doivent avoir une idée claire de ce qui est nécessaire et de ce qui est possible, non seulement pour réaliser le programme mais aussi — plus important — pour alléger le fardeau des victimes et des familles affectées. Par conséquent, ils devraient considérer la façon dont les documents et informations requis pour déterminer qu'une victime est éligible peuvent être produits, si les victimes ayant droit aux réparations auront les ressources nécessaires pour participer au processus d'enregistrement, et si le formulaire est assez facile à remplir tout en collectant les informations que les responsables ont besoin de savoir. Bien que le contenu et l'aspect de la demande de réparations ne soit qu'une partie d'un processus d'enregistrement plus vaste et plus long, cela a un impact décisif sur la question de savoir si une victime ou un bénéficiaire qualifié reçoit effectivement des réparations et fait l'objet de justice.

Reconnaître le contexte économique et social dans lequel le formulaire sera utilisé pendant l'inscription signifie reconnaître l'inégalité d'accès des victimes à la bureaucratie d'État, ainsi que les obstacles qu'elles peuvent rencontrer en particulier pour accéder aux réparations. Des victimes pauvres et peu éduquées ne bénéficieront probablement pas d'avantages tels que des liens sociaux ou l'accès aux documents nécessaires.

Déterminer quels justificatifs exiger est aussi important que déterminer quels renseignements demander. S'assurer que les exigences documentaires ne soient pas contraignantes est particulièrement important dans des situations où les victimes peuvent se compter en dizaines de milliers, ou vivent dans des lieux retirés, ou éprouvent des difficultés économiques. Comme de nombreuses victimes ou bénéficiaires potentiels de réparations sont marginalisés par la pauvreté, l'analphabétisme, l'ethnicité, la caste ou genre, elles peuvent ne pas être capables de s'inscrire aux réparations par elles-mêmes. Beaucoup peuvent ne pas posséder ni accéder facilement aux documents ou informations requises pour justifier une demande.

Au Pérou, par exemple, un organisme public aidait les victimes à remplir les formulaires et à trouver les documents requis pour vérifier leur éligibilité. Pour favoriser l'accès au programme, les inscriptions étaient effectuées par des équipes mobiles qui visitaient les zones rurales à travers le pays

2 «Conformément à la législation interne et au droit international, et compte tenu des circonstances de chaque cas, il devrait être assuré aux victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire, selon qu'il convient et de manière proportionnée à la gravité de la violation et aux circonstances de chaque cas, une réparation pleine et effective.» Assemblée générale de l'ONU, *Principes fondamentaux de réparations.*

pour collecter les informations.[3] Aux Philippines, les victimes avaient le choix de soumettre divers types de documents pour compléter leur demande, tels qu'une déclaration sous serment décrivant les circonstances de la violation, et un ou plusieurs des éléments suivants: un mandat d'arrêt ou un certificat de détention, des dossiers judiciaires ou d'avocat, et des coupures de presse ou autres «sources d'informations secondaires fiables tels qu'un rapport d'église ou d'ONG».[4] Mais pour certaines victimes, ces exigences étaient encore excessives.[5]

Un formulaire de demande bien conçu devra prendre en compte les détails contextuels, au lieu de supposer simplement qu'il ressemble à n'importe quel autre formulaire. Il doit refléter le contexte très spécifique pour lequel il a été créé: quelles violations ont eu lieu dans une période donnée (avec une connaissance plus étendue du contexte de la guerre, du régime autoritaire ou de la violence massive qui a eu lieu), comment les victimes en ont été affectées, les épreuves qu'elles affrontent, et les caractéristiques particulières des diverses communautés ou organisations dont les victimes font partie ou sont perçues comme tel. Le formulaire utilisé par le Programme national de réparations de Sierra Leone demandait non seulement la nature des violations et préjudices subis (par exemple, perte d'un membre ou violences sexuelles), mais aussi les domaines particuliers où les victimes étaient les plus vulnérables (comme le manque de logement (centre d'accueil), de soutien familial ou communautaire, et s'ils avaient des enfants à prendre en charge). Ces questions aidaient les victimes à accéder à des prestations complémentaires, comme un logement adapté aux handicapés pour les amputés. En Colombie, au Pérou et en Tunisie, les demandes de réparations collectives comprenaient tout un processus d'approche des communautés et d'identification des dommages collectifs et d'éventuels projets prioritaires.[6]

Une demande de réparations et un processus d'enregistrement bien conçus doivent également considérer les ressources et capacités des institutions gouvernementales à gérer à la fois les informations collectées et l'inscription d'un grand nombre de requérants potentiels. Les façons dont les gouvernements et institutions ont appliqué des réparations sont très variables. Certains pays, notamment du Nord, ont nettement plus de capacités et de ressources que d'autres pour mener un processus d'enregistrement des réparations équitable et efficace. Concevoir un formulaire signifie anticiper ce qu'impliquera le processus dans son ensemble: quelles institutions distribueront les formulaires? Qui aidera les victimes à le remplir? Quelles sortes de gestion des informations et de systèmes informatiques, de personnel (comme du personnel d'enregistrement, des traducteurs, des encodeurs de données…), ou infrastructure physique et ressources (centres d'inscription sécurisés, transports, communications…) seront nécessaires? Les engagements budgétaires nécessaires ont-ils été pris? Si ces questions ne sont pas abordées à l'avance, l'enregistrement sera retardé ou deviendra plus difficile pour les victimes et les institutions qui l'assurent.

Comme toutes les autres démarches de reconnaissance et de justice pour les victimes de violations des droits humains, le formulaire et le processus d'enregistrement doivent déclarer clairement aux victimes et à la société que ces violations étaient inadmissibles et que les victimes ont des droits qui doivent être respectés. Les demandes de réparations constituent probablement le premier contact personnel d'une victime avec la justice transitionnelle et la façon dont elle est appliquée, car toutes ne sont pas capables de témoigner (ou soumettre des déclarations) à une commission vérité, ni de comparaître ou même d'assister à un procès.

3 Ministerio de Justicia, *Todos Los Nombres, 27.*
4 HRVCB, *Application for Reparation and/or Recognition.* Voir bibliographie.
5 Certaines victimes se sont plaintes que le Human Rights Victims' Claims Board exigeait des coupures de presse originales et non des photocopies. Olea, "Martial law victims".
6 Les réparations collectives pouvaient couvrir des préjudices subis suite à des violations des droits collectifs, des violations flagrantes des droits des membres de collectivités, et les impacts collectifs de violation de droits individuels.

Ce guide définit quelques principes de base qui orientent la conception d'un formulaire de demande de réparations:

- **Tirer des leçons des autres processus d'enregistrement.** Au début, des institutions publiques et des organisations internationales ayant déjà l'expérience de gérer des violations massives des droits humains, des personnes déplacées dans leur pays et des groupes de victimes, ainsi que des organisations de la société civile, devraient être impliquées dans la conception et l'élaboration de programmes et politiques de réparations.

- **Éviter d'être trop légaliste.** Les demandes de réparations devraient être élaborées par un groupe multidisciplinaire d'agences et de particuliers. Bien que la contribution de juristes soit importante, les personnes ayant une expérience dans la facilitation de la sensibilisation communautaire, la gestion des technologies de l'information, les grandes bases de données, les entretiens et la collecte de données dans les pays en développement ont des contributions tout aussi importantes à la conception du formulaire et à son utilisation.

- **Utiliser le processus de conception pour déclencher le dialogue.** La conception d'un formulaire de demande et d'enregistrement des victimes est un moment de contact idéal entre les groupes de victimes, les acteurs de la société civile et le gouvernement. L'élaboration du formulaire offre l'occasion de se concerter sur le moment où les réparations pourront commencer. Au cours du processus d'enregistrement, les exécutants auront également la possibilité d'ajuster et de réviser le formulaire de réparation et la procédure d'enregistrement.

- **Ne pas blesser.** Des formulaires de demande (et processus d'enregistrement) bien conçus devraient refléter la recommandation de «ne pas blesser» les victimes et leurs familles. Il convient de s'assurer qu'aucune exigence administrative ou financière injustifiée ne s'ajoute au fardeau des victimes. Lors de la conception du formulaire, il faut aussi considérer qu'il est douloureux pour de nombreuses victimes de se rappeler et de raconter leurs expériences. Le formulaire devrait alléger le poids des souvenirs en laissant de la place et du temps pour le remplir, et ceux en charge des réparations devraient anticiper le besoin d'un soutien psychosocial.

- **Trouver un moyen de rendre le remplissage du formulaire réparateur en soi.** En effet, le formulaire de demande et le processus 'inscription des victimes devraient être tous deux réparateurs. Le formulaire et/ou le guide qui l'accompagne devraient comporter des déclarations reconnaissant les victimes et les préjudices qu'elles ont subis. De même, le processus d'enregistrement devrait traiter les requérants avec tout le respect et la dignité que l'on doit accorder aux victimes qui ont subi des violations des droits humains.

- **Anticiper la manière dont le formulaire sera utilisé.** Il est important de connaître à l'avance les buts et objectifs visés par une demande de réparations. Quels documents et renseignements seront exigés des requérants, et pourquoi? Comment ces informations seront utilisées et analysées? Qu'a-t-on déjà appris de la recherche de la vérité et de l'évaluation des besoins? La quantité de renseignements demandés aux requérants durant le processus d'enregistrement peut être réduite quand on connaît déjà les violations et préjudices qu'ont subis les victimes, ou lorsque des recommandations détaillées existent déjà sur l'étendue et le contenu du futur programme de réparations. Si une politique de réparations n'a pas encore été finalisée ou si les planificateurs évaluent encore les besoins des victimes et demandent des données supplémentaires, des types ou niveaux de détails différents peuvent être exigés des requérants. Parfois, une petite étude pilote pourrait être menée, suivie du travail d'enregistrement complet.

- **Prendre en compte la pauvreté et la marginalisation dans la conception des formulaires.** La demande de réparations et le processus d'inscription doivent être élaborés de façon à s'assurer que les victimes éligibles puissent accéder aux réparations, en particulier celles qui sont marginalisées ou à faible revenu. À cette fin, il est nécessaire d'anticiper les difficultés financières, logistiques, émotionnelles et d'alphabétisation auxquelles sont typiquement confrontées les victimes pauvres ou marginalisées. De plus, les concepteurs devraient envisager la peur et l'insécurité, la méfiance envers les autorités, la crainte de stigmates potentiels, l'absence d'une éducation en bonne et due forme, la marginalisation économique et sociale, et d'autres difficultés que les victimes devront surmonter pour prouver, souvent des années après les événements, les violations ou préjudices à long terme qu'elles ont subis.

Introduction

Les victimes de violations des droits humains et des lois humanitaires ont droit à des réparations, et les États ont l'obligation correspondante d'honorer ce droit.[7] Cependant, le droit international relatif aux droits humains ne définit pas en détail comment les gouvernements et autres entités tenus d'assurer des réparations peuvent appliquer les principes établis de réparations.[8] Il ne fournit pas non plus de paramètres pratiques ou concrets pour concevoir des programmes de réparations, dont les deux aspects de la mise en œuvre de réparations sur lesquels se penche cette publication: la conception des formulaires de réparation et leur utilisation dans le processus d'enregistrement des victimes pour recevoir des réparations dans le cadre d'un programme de réparations. La plupart des gouvernements et institutions (comme les organismes mandatés par l'ONU) qui ont administré un programme de réparations ont conçu leurs propres formulaires et processus d'enregistrement.

Ce guide récapitule l'usage de formulaires de demandes et de processus d'inscription à des programmes de réparations dans plus d'une douzaine de pays. Il compare toutes ces expériences et analyse de quelle façon les demandes de réparations ont été ou sont utilisées pour inscrire les victimes, et analyse comment la conception et les stratégies d'enregistrement peuvent mieux répondre aux besoins des victimes, en phase avec les ressources gouvernementales.

Comme il n'y a pas de modèle de demande de réparations ou de processus d'inscription qui puisse servir dans tous les contextes, ce guide ne présente pas de formulaire ni d'approche universels. Il se propose plutôt comme guide de référence et base de comparaison.

Il est important de se rappeler que les demandes de réparations peuvent être la première, voire l'unique occasion pour les victimes et leurs familles de déclarer officiellement à l'État les violations qu'elles ont subies, ainsi que leurs causes et conséquences. Par conséquent, le simple fait de remplir un formulaire est souvent pour elles un moment de réflexion. Elles effectuent un rapport formel de ce qui leur est arrivé, à elles ou à un proche, décrivant des événements qu'elles ont peut-être dû dissimuler ou ont tenté d'oublier pendant des années.

---

7 Les réparations prennent de nombreuses formes, comme dédommager les victimes et leurs proches par un versement financier unique ou régulier, des pensions, l'accès à l'éducation ou aux soins de santé, le traitement de blessures physiques ou de traumatismes psychologiques, une réhabilitation professionnelle, une formation à un emploi, et des projets commémoratifs. Elles sont globalement classées en termes de restitution, indemnisation, réadaptation, satisfaction et garanties de non-répétition par les Principes fondamentaux de réparations. Pour une présentation succinte des bases normatives et des problèmes pratiques pour définir le droit aux réparations, *voir ICTJ, Reparations in Theory and Practice;* pour une présentation du concept de *réparations collectives* et de ses problèmes d'application, voir ICTJ, *The Rabat Report*.

8 Assemblée générale de l'ONU, *Principes fondamentaux de réparations.* Deux normes générales sont mentionnées: 1) il doit y avoir une «réparation adéquate, effective et rapide du préjudice subi», et 2) les victimes de violations des droits humains et du droit humanitaire devraient avoir «accès aux informations utiles concernant les violations et les mécanismes de réparation».

Pour les victimes, l'enjeu est élevé: les réponses qu'elles donnent et les justificatifs qu'elle peuvent fournir pour les étayer sont souvent décisifs pour déterminer de prestations qu'elles recevront, ou même si elles ont le droit de recevoir des réparations. Si, en principe, les réparations doivent être «adéquates, effectives et rapides», le formulaire que les victimes utilisent pour réclamer des dédommagements et le processus d'inscription à un programme de réparations doivent tenter de rendre possible la réalisation de ce principe. La demande de réparations ouvre la porte à une telle possibilité. L'inscription aide les victimes et leurs familles à se rapprocher de la justice.

1. Éléments de base d'un processus d'inscription

La demande

Lors d'un processus d'enregistrement, ceux qui réclament la réparation doivent soumettre une demande, constituée en général de deux parties: 1) un formulaire d'inscription pour des réparations (dénommé dans ce document «demande de réparations») et 2) des documents ou autres «preuves» à l'appui de la demande.

Comme cela sera discuté plus tard, dans cette situation, le terme «preuve» ne doit pas être assimilé au niveau de preuve requis typiquement par un tribunal ou même par une procédure civile. Sans se passer complètement de moyens d'empêcher les fraudes, ce qui compte le plus dans la conception de demandes de réparations est le niveau minimal de renseignements nécessaires pour déterminer l'éligibilité d'une victime sans la charger d'un fardeau excessif, tout en donnant en même temps le sentiment que la justice est faite.

En d'autres termes, alors que les lois et politiques de réparations parlent souvent de «victimes», de «violations» voire de «crimes», les demandes de réparations n'ont pas besoin d'appliquer les normes juridiques de la preuve. Il serait plus approprié, plutôt, de respecter des normes administratives plus en phase avec les ressources du gouvernement (étant donné le grand nombre de victimes et l'ampleur des violations en général) et la capacité des victimes à y répondre.[9]

Les formulaires utilisés pour engager une demande de réparations varient d'un pays à un autre, en grande partie parce que les types de réparations apportées aux survivants et aux familles varient en fonction de facteurs tels que les besoins des victimes, les circonstances politiques ou autres spécifiques au pays, et les ressource de l'État ou de l'institution octroyant les réparations.

Les formulaires de réparations peuvent concerner des prestations à la fois individuelles et collectives. Ces prestations comprennent l'indemnisation, la réadaptation physique, la restitution des droits légaux et les formes symboliques de réparation, telles que les journées commémoratives et les mémoriaux.[10] Un programme de réparations complet peut englober un grand nombre de victimes et différents types de violations commises sur une longue période de conflit ou

9 Assemblée générale de l'ONU, *Principes fondamentaux de réparations,* paragraphe V-9: «Une personne est considérée comme une victime indépendamment du fait que l'auteur de la violation soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou condamné et quels que soient les liens de parenté entre l'auteur et la victime.» Les différents programmes de réparations ont divers niveaux de flexibilité quant au genre de preuves que les requérants doivent fournir.

10 Les réparations prennent de nombreuses formes, comme des dédommagements financiers, des pensions, l'accès à l'éducation ou aux soins de santé, le traitement de blessures physiques ou de traumatismes psychologiques, une réhabilitation professionnelle, une formation à un emploi, et des projets commémoratifs, entre autres.

d'oppression.[11] Dans certains contextes, les programmes de réparations ont offert des formes de réparations spécifiques à un ensemble bien défini de violations et de victimes, sur des périodes plus courtes.[12]

Comme exemple récent, en Tunisie, pour les personnes détenues et torturées pendant la dictature à cause de leurs opinions politiques ou religieuses et celles qui ont été blessées ou dont des proches ont été tués pendant la révolution, le programme de réparations proposait un emploi dans la fonction publique. Pour certaines victimes arbitrairement licenciées de leur travail par l'État, l'emploi offert par le gouvernement a été aussi une forme de restitution. La demande de réparations Tunisienne, toujours en usage au moment de la publication de ce guide, demande aux requérants de préciser leur niveau d'instruction et leur formation universitaire, pour essayer de les faire correspondre aux types de travaux gouvernementaux et aux postes vacants disponibles. Le programme permet également à la victime ou au bénéficiaire de transférer la prestation à un membre de la famille, au cas où la victime est à l'âge de la retraite, handicapée ou décédée, mais il demande au membre de la famille les mêmes renseignements sur son niveau d'instruction et sa formation. La seule preuve requise est l'année où la victime a obtenu un diplôme universitaire. Davantage qu'un simple moyen de subsistance, l'octroi de cet emploi a été vu par de nombreuses victimes comme la reconnaissance de leur dignité inaliénable et des méfaits de l'État.[13]

Le registre et la base de données des victimes

Un premier but essentiel du processus de réparations est la création d'un registre des victimes. Il sert non seulement à identifier celles qui ont droit aux réparations, mais aussi de répertoire de données sur les victimes, leurs familles, voire leurs communautés. La première étape de la création d'un registre est d'élaborer un formulaire de demande de réparations et de déterminer le droit des victimes aux réparations et, dans certains cas, la forme de réparations matérielles ou symboliques qu'elles peuvent recevoir.

Comme la plupart des grosses bases de données, le registre devrait être davantage qu'une simple liste de noms de victimes et de leurs ayants droit. Il doit contenir des informations essentielles sur les requérants qui ont complété leur formulaire et, sur cette base, permettre aux autorités chargées des réparations de déterminer qui est éligible ou non à recevoir différentes formes de réparations.

Par exemple, le Pérou définit son registre (Registro Único de Victimas) comme «un instrument public national, inclusif et permanent, destiné à enregistrer toutes les personnes et communautés affectées par la violence qui s'est déroulée au Pérou entre mai 1980 et novembre 2000.»[14] Il a été institué en vertu d'une loi pour appliquer le Plan de réparations globales du Pérou, afin «d'aider l'État à reconnaître le droit fondamental des victimes et des bénéficiaires à recevoir certaines formes de réparations».[15]

---

11 Le Chili, par exemple, a mis en place une série de programmes de réparations après la dictature militaire, chacun couvrant une catégorie différente de victimes: victimes de meurtres et de disparitions forcées, employés de la fonction publique licenciés pour raisons politiques par le régime Pinochet, paysans exclus de la réforme agraire ou expulsés de leurs terres, et victimes de détention politique et de tortures. Au Pérou, le Plan de réparations global (PIR en espagnol), adopté comme loi en 2005, établissait le cadre normatif pour les victimes du conflit armé interne qui s'est déroulé de mai 1980 à novembre 2000.

12 Par exemple, le programme de réparations de la Tunisie pour les Martyrs et victimes de la Révolution et des opérations terroristes couvrait un groupe restreint de victimes pour un laps de temps limité: du 17 Décembre 2010 au 19 Février 2011. Le mandat de réparations des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) est limité aux «réparations collectives et morales», et les réparations de la Cour pénale internationale peuvent être payées sur les actifs confisqués aux auteurs des violations et par des contributions volontaires de donateurs. Ces mécanismes ont une portée et une étendue limitées.

13 Voir Carranza, "A Measure of Dignity".

14 Voir gouvernement du Pérou, *Registro Único de Víctimas*.

15 Ibid.

Souvent, un registre fournit également des données qui servent de base pour apporter des réparations urgentes à des catégories spéciales de victimes. En conséquence, il doit contenir des informations concernant les violations dont les survivants et les victimes ont souffert, leurs circonstances et les préjudices subis par les victimes et leurs familles, indiquer si possible les besoins des requérants et de leurs familles, et les façons dont l'organisme exécutant peut satisfaire certains de ces besoins.

Aux Philippines, un Comité de réclamations des victimes de violations des droits humains (HRVCB) a enregistré plus de 70.000 demandes de victimes de la dictature de Marcos (1972-1986). La base de données du HRVCB est à présent remplie de demandes contenant des renseignements sur les requérants qui seront ensuite examiné par le conseil pour identifier les bénéficiaires qualifiés.[16]

Si les types de réparations proposés sont toujours à l'étude ou doivent être adaptés, les données fournies par le registre peuvent aider les décideurs politiques à décider des types, du calendrier et de l'échelonnement des réparations. Il permettra également aux exécutants d'estimer ce dont ils auront besoin en termes de personnel, de temps et de budget.

16 République des Philippines, *Act Providing for Reparation and Recognition of Victims.*

2. Élaborer la demande de réparations

Une demande de réparations bien conçue peut contribuer à un processus d'enregistrement efficace et transparent qui peut répondre au droit des victimes à un «accès aux informations utiles concernant les violations et les mécanismes de réparation».[17] Un formulaire bien conçu doit contribuer à s'assurer que le registre et la base de données vont mener à une justice véritable et seront toujours une ressource utile.

En revanche, un formulaire de réparations mal conçu risque de ne pas requérir ni collecter les informations vitales nécessaires au gouvernement pour octroyer des dédommagements, ou peut demander des renseignements ou des documents que les victimes ne possèdent pas ou ne peuvent pas trouver. S'il n'est pas élaboré correctement, le formulaire peut générer des informations qui surchargent le programme de réparations de données confuses ou non pertinentes — ce qui peut provoquer des frustrations et parfois accroître les tensions entre l'État et les victimes, ou même parmi les victimes entre elles.

À propos de qui conçoit les formulaires de réparation, elles sont élaborées dans bien des situations par des fonctionnaires, en général des juristes. Elles s'inspirent invariablement du contenu de la législation ou d'une politique mandatant un programme de réparations, et se servent de formulaires gouvernementaux existants comme modèles.

Mais on entend souvent des victimes se plaindre que l'inscription en vue de réparations — dont le remplissage du formulaire et l'attente qu'il soit vérifié et traité — est une expérience bureaucratique, déroutante et même oppressive. Il faut toujours se rappeler qu'une demande de réparations est la représentation noire sur blanc de ce qui est souvent une occasion unique, extraordinaire et généralement très directe et personnelle d'obtenir justice pour les victimes. Ce n'est pas un formulaire anodin entre l'État et ses citoyens, mais un document qui tente de saisir des informations en vue de remplir les obligations d'un État envers des citoyens dont les droits humains ont été bafoués. Il est probable que ce soit la première rencontre personnelle d'une victime avec la justice transitionnelle et la manière dont elle est appliquée dans son pays.

---

17 Assemblée générale de l'ONU, *Principes fondamentaux de réparations,* paragraphe VII-11(c). Droit des victimes aux recours:

> 11. Les recours contre les violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire comprennent le droit de la victime aux garanties suivantes, prévues par le droit international:
> (a) Accès effectif à la justice, dans des conditions d'égalité;
> (b) Réparation adéquate, effective et rapide du préjudice subi;
> (c) Accès aux informations utiles concernant les violations et les mécanismes de réparation.

Par conséquent, concevoir une demande de réparations utile et pertinente implique d'anticiper ce que le processus dans son ensemble va nécessiter: quelles institutions vont distribuer les formulaires? Qui va aider les victimes à les remplir ? Quelles sortes de gestion des informations et de systèmes informatiques, de personnel (comme du personnel d'enregistrement, des traducteurs, des encodeurs de données…), ou infrastructure physique et ressources (centres d'enregistrement sécurisés, transports, communications…) seront nécessaires ? Le budget adéquat a-t-il été engagé ? Il sera important de considérer non seulement le temps qu'il faudra pour remplir le formulaire et de quelle assistance le requérant aura besoin pour ce faire, mais également le temps qu'il faudra aux opérateurs pour compiler les formulaires dans une base de données et pour procéder aux enregistrements, avec ou sans délai. Si ces questions ne sont pas abordées à l'avance, y compris au moment de concevoir le formulaire, les enregistrements seront retardés ou deviendront plus difficiles — ou les deux.

Pour s'assurer que les facteurs ci-dessus sont pris en compte autant que possible, une demande de réparations devrait être conçue par une équipe multidisciplinaire, et pas seulement par des juristes ou un unique fonctionnaire du gouvernement. Une équipe élaborant une demande de réparations devrait tirer profit de la participation d'un statisticien, travailleur social, spécialiste des technologies de l'information, avocats spécialisés dans les droits de l'homme et experts dans les langues locales (à des fins de traduction).

Quels renseignements rassembler avant de concevoir le formulaire?

Les victimes, les survivants et leurs familles sont diversifiés, avec des vécus, des besoins et des milieux différents. Naturellement, ils rempliront le formulaire de réparation et participeront au processus d'enregistrement de manière différente mais qui se chevauchent. Par conséquent, les créateurs du formulaire doivent tenter d'anticiper ces manières. Parmi les méthodes que les exécutants peuvent utiliser pour anticiper la diversité des requérants potentiels, il y a l'analyse de données déjà existantes provenant de sources pertinentes comme une commission vérité. Une autre est d'effectuer un recensement des victimes et des violations (au-delà de ce qu'une commission de vérité ou une autre institution ont déjà rapporté).

La cartographie peut donner à ceux qui rédigent la politique de réparations et à ceux qui conçoivent les formulaires une vue d'ensemble de «l'univers» (ou de la population la plus large possible) des victimes. En particulier, la cartographie est axée sur les réparations et ce qui prend en compte le nombre de victimes de certaines violations des droits humains, ce que pourraient être leurs besoins les plus urgents, où elles peuvent être jointes, et leur accès à l'information concernant les mécanismes de justice transitionnelle, s'avèrera plus utile que, par exemple, une cartographie qui cherche à déterminer quels crimes ont été commis et quels auteurs pourraient être.

Une cartographie axée sur les réparations peut être fait (et l'a été) par des groupes de victimes, des organisations de la société civile ou des institutions gouvernementales disposant de mandats plus restreints ou de ressources plus réduites. Cela peut être approprié en particulier pour les pays en développement et dans les situations où les gouvernements ou les donateurs exigent des informations initiales pour subventionner un processus d'inscription à des réparations plus durable, quand ce n'est pas le programme de réparations dans son ensemble.

Ce genre de cartographie peut mettre l'accent sur certaines catégories ou certains groupes de victimes d'un pays donné. Par exemple, celui effectué au Myanmar par l'Association d'assistance aux prisonniers politiques de Birmanie et la Société des anciens prisonniers politiques, exposait les données empiriques permettant de décider quelles formes de réparations faire passer en priorité pour les anciens détenus politiques, comme la restitution du droit de voyager ou d'exercer

un métier, et sur cette base, quelles questions poser si une politique de réparations était instaurée au Myanmar.[18]

Une autre méthode de collecte d'information qui peut renseigner la conception de demandes de réparations et du processus d'enregistrement est de mener des consultations publiques. Cela peut être fait de vive voix, en particulier au sein des communautés où les victimes vivent ou travaillent, par de larges réunions publiques ou des groupes de discussion, ou dans certains cas, par des enquêtes en personne ou en ligne.

Une cartographie, des consultations ou d'autres façon de générer des données qui puisse guider les décideurs politiques devraient tenter de répondre aux questions concernant l'univers des victimes, dont:

- Qui est susceptible de faire une demande? (Âge, genre, culture, religion, origine ethnique, situation économique, historique des violations, région, communauté)
- Où vivent la plupart des victimes? (Villes, zones rurales, comme exilées, réfugiées ou personnes déplacées dans leur propre pays)
- Combien de victimes vont probablement faire la demande?
- Quelles sortes de violations seront sans doute rapportées?
- De quels genres de préjudices les victimes et leurs familles ont-elles souffert?
- Quelle(s) langue(s) parlent les victimes, leurs familles et leurs représentants?
- Certaines populations de victimes ont-elles des besoins particuliers ou des vulnérabilités spécifiques?
- Y a-t-il certaines époques de l'année, comme pendant des récoltes ou de la mousson, où les victimes ne peuvent pas s'éloigner de chez elles, ou lorsque les systèmes de transport ou de communication peuvent être perturbés?
- Y a-t-il des jours ou des périodes de célébrations religieuses, culturelles ou nationales (comme le Ramadan, le Carême ou le Sabbat) qui doivent être respectées?

Estimer le nombre de requérants

À des fins de planification, il est important d'avoir dès le début une idée générale du nombre de victimes qui vont probablement faire une demande et d'où elles résident — en présumant que le nombre de requérants sera presque toujours plus élevé que les estimations. Par exemple, le gouvernement Canadien a sous-estimé de plus de 25.000 le nombre de demandes de dédommagements des anciens élèves des Pensionnats Indiens, victimes de maltraitances quand on les a enlevés de force de chez eux et envoyés dans des institutions qui interdisaient la pratique de leur culture et de leur langue indigènes: il attendait 80.000 demandes mais en a reçu 105.032 (25% de plus que prévu).[19] Les Philippines ont également sous-estimé le nombre de victimes de la dictature de Marcos: elles en prévoyaient 10.000 à l'origine (d'après des litiges antérieurs),[20] mais ont reçu 75.730 demandes (plus de sept fois plus) jusqu'en Février 2015.

18 Assistance Association for Political Prisoners and the Former Political Prisoners Society, *After release*.
19 Dédommagements pour le fait général d'avoir fréquenté [un Pensionnat indien], sans y avoir nécessairement souffert ni devoir prouver une violation spécifique. Gouvernement du Canada, *Evaluation*, 16.
20 Dans l'affaire US Alien Tort Statute contre la succession de Ferdinand Marcos, un tribunal a considéré 7526 plaignants admissibles et en a rejeté presque 2500, pour n'avoir pas soumis de formulaire de demande.

Le nombre de victimes enregistrées et le temps nécessaire pour recevoir les demandes et les traiter varient fortement pour chaque programme de réparations. Par conséquent, il est préférable de prévoir un afflux de requérants au début et vers la fin de la période d'inscription.

Il est également utile d'anticiper le fait qu'un processus d'enregistrement doive être prolongé ou relancé après la date limite — parfois plusieurs années plus tard — à cause de divers obstacles rencontrés par les victimes au cours de l'inscription (par exemple, des différences d'accès aux informations ou aux lieux, mais aussi méfiance ou crainte de stigmates ou de menaces). Il peut être aussi nécessaire de relancer l'enregistrement à cause du manque de planification du programme de réparations suffisamment à l'avance.

Usage de la technologie

L'accès des victimes aux réparations nécessite leur accès à la demande de réparations en elle-même. Dans le passé, les programmes de réparations n'étaient accessibles qu'en obtenant et en remplissant des formulaires imprimés. Par exemple, la demande de réparations employée par la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud (TRC) pour obtenir des réparations provisoires (ou des réparations alors que la CVR fonctionnait toujours) ne pouvait être obtenue qu'auprès de la TRC elle-même. Désormais, elle est archivée sous forme numérique.[21]

Ces dernières années, l'accès aux formulaires est devenu plus simple dans bien des contextes, grâce aux progrès de la technologie. Certains pays ont mis leurs demandes de réparations à télécharger en ligne, avec des mises à jour proposées sur internet, sur téléphones portables ou même sur les réseaux sociaux. Toutefois, il ne faudrait pas considérer l'informatique comme une panacée pour la conception d'une demande de réparations et aux difficultés bureaucratiques de la mise à disposition d'un formulaire de réparation à grande échelle. Elle peut aider à réaliser un planning adéquat mais non le remplacer, ni se substituer aux tests et à la surveillance étroite de la façon dont les victimes accèdent aux formulaires et les remplissent tout au long du processus.

Comment des données provenant d'autres sources (comme une commission de vérité) peuvent-elles améliorer le formulaire?

Tout d'abord, il est important d'examiner ce que ces sources alternatives — comme une commission vérité ou des procès — connaissent à propos des victimes, et en quoi cela pourrait contribuer au processus d'enregistrement.[22] S'il y a des données significatives disponibles sur qui sont les victimes et quelles violations ont eu lieu, ou même sur les sortes de réparations dont elles auraient besoin ou qu'elles ont déjà reçues, cela peut faciliter la préparation d'une demande de réparations. C'est l'un des avantages d'une approche séquentielle dans laquelle un programme de réparations vient à la suite d'un processus de recherche de la vérité, comme en Sierra Leone et au Chili,[23] ou de procès (recours collectifs) impliquant un grand nombre de victimes ou de plaignants, comme au Canada et aux Philippines.[24]

21 Truth and Reconciliation Commission [Afrique du Sud], "Reparations and Rehabilitation Application Form."

22 Par exemple, le formulaire de prise de déposition utilisé par la TJRC du Kenya comprenait une section «Recommandations», dans laquelle on pouvait donner son «opinion sur ce qui devrait être fait» pour «les particuliers (par exemple: dédommagement, médaille, certificats, nom de rue, mémorial, pierre tombale, etc)», pour «la communauté (par exemple: un "Parc de la Paix", une école, une cérémonie spéciale, un service religieux annuel, etc)» et pour «la nation (par exemple: un monument, une journée nationale du souvenir, etc.)».

23 Les formulaires employés par les programmes de réparations étaient différents des formulaires de prise de déposition utilisés par les commissions vérité.

24 Les demandes de réparations diffèrent des formulaires utilisés pour déposer une plainte pénale contre des auteurs présumés de violations des droits humains qui peuvent constituer des crimes. Dans certains cas, des organismes internationaux ont été mandatés pour procéder aux inscriptions en vue de réparations, comme le Registre de l'ONU concernant les dommages, ou pour mettre en place un programme de réparations comprenant l'enregistrement; en ce cas elles utisent leurs propres formulaires pour déterminer le droit aux réparations, comme le «Victims Information Form» utilisé par les CETC. Voir par exemple les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux du Cambodge, «Victims Information Form».

Côte d'Ivoire: le problème des registres multiples

En Côte d'Ivoire, l'absence d'un formulaire de demande unique et élaboré méthodiquement a conduit à ce que de multiples ONG et institutions publiques ont tenté d'enregistrer les victimes simultanément. Cela a aussi mené, en 2015, à ce que certaines victimes passent inexplicablement en priorité dans la distribution des dédommagements. Dans son rapport final de 2016, la CONARIV (Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes) a déclaré avoir rejeté 64 % des 874.056 demandes reçues pour diverses raisons, dont: presque 40 % étaient des doublons, 36 % ne fournissaient pas les renseignements demandés, 12 % étaient présumées frauduleuses, et environ 2 % étaient invalides ou «manquaient d'une information essentielle» comme le nom de la victime.* Cela montre à quel point un processus d'inscription systématique et un formulaire bien conçu sont essentiels.

* Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire, *Le rapport final*.

Dans bien des cas, les observations d'une commission vérité peuvent fournir une base empirique pour décider des priorités, du calendrier et de l'échelonnement des mesures de réparations.[25] Dans les processus de justice transitionnelle en Argentine, au Chili, au Guatemala, au Pérou, en Sierra Leone et en Afrique du Sud, les programmes de réparations ont été appliqués après que leurs commissions vérité respectives ont publié un rapport final comprenant des recommandations. L'un des avantages d'utiliser des données déjà existantes est de minimiser l'effet de considérations politiques partisanes au cours de la conception de demandes de réparations et de l'enregistrement des demandes.[26]

Au Ghana, le gouvernement a publié deux courtes demandes de réparations dans des journaux d'État (l'une pour les survivants, l'autre pour les requérants au nom de personnes décédées), avec une liste d'individus désignés comme ayants droit par la Commission de réconciliation nationale du pays. Le formulaire demandait simplement le nom du requérant, sa date de naissance, son sexe, son adresse postale, son adresse résidentielle, les coordonnées de son lieu de travail, des pièces d'identité (comme une carte d'électeur, un passeport ou un permis de conduire), ainsi qu'une signature et une empreinte digitale.[27]

De même, en Afrique du Sud, le gouvernement s'est servi d'une demande de réparations simple, destinée à procurer un dédommagement unique aux victimes déjà identifiées par la TRC ou lors d'un précédent programme de réparations provisoires urgentes administré par la TRC. Comme elles étaient déjà connues des autorités, les victimes n'avaient besoin de fournir que des renseignements personnels et des coordonnées bancaires et de contact, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur et une signature.[28] Mais ce n'est pas toujours le cas.

25 Dans leurs rapports finaux, certaines commissions vérité fournissent une vue d'ensemble des violations des droits humains qui ont été commises et du nombre probable de victimes, mais ne déterminent pas souvent ce dont les victimes ont beoin ni quelles ressources dont l'État peut ou devrait disposer pour des réparations. D'autres effectuent une évaluation initiale et personnalisée des besoins dans le cadre de la prise de dépositions des victimes, mais elle est forcément limitée aux victimes qui participent à la commission. D'autres commissions tiennent des audiences pour étudier quelles sortes de réparations peuvent être appropriées selon différents types de préjudices et de violations. La plupart des commissions vérité font des recommandations plus ou moins détaillées sur les réparations, et certaines indiquent quelles victimes auraient un besoin urgent de réparations.

26 Informal Sector Service Center, "Press Release".

27 National Reconciliation Commission, *Payment of Reparations*, 10-11 (archivé à l'ICTJ)

28 La réduction des victimes à une «liste fermée» (celles qui sont déjà considérées comme victimes) risque d'en exclure, comme c'est arrivé en Afrique du Sud quand la TRC a adopté une telle politique, réduisant la liste des victimes à celles qui s'étaient présentées avant une date limite, bien qu'ayant reconnu qu'il y avait eu des milliers de victimes qui n'avaient pu accéder à la TRC pour diverses raisons. Voir Truth and Reconciliation Commission [Afrique du Sud], *Final Report*, volume 7, 2; volume 6, section 5, chapter 7, § 36.

Il n'y a aucune exigence à ce que les réparations puissent ou doivent suivre un processus de recherche de la vérité. Dans certains pays, des politiques de réparations ont été mises en place alors que les pourparlers de paix étaient encore en cours ou avant que des commissions vérité n'aient été instaurées. Par exemple, le gouvernement Colombien a établi une politique de réparations globale — la loi sur les victimes et la restitution des terres — pour répondre aux préjudices dont les victimes ont souffert durant le conflit armé interne au pays.[29]

Des données provenant d'autres institutions gouvernementales engagées dans l'aide humanitaire, l'observation des droits humains, la sécurité publique, le recensement, la collecte et l'archivage de données, le développement économique et les services sociaux peuvent aussi fournir des informations contextuelles ou de référence sur la vie et les expériences de celles et ceux qui vont probablement demander réparation. Des données issues de sources non-gouvernementales, telles que des organisations communautaires documentant l'impact local des violations, des rapports de défenseurs des droits humains qui représentent les victimes ou leurs familles, ou des informations diffusées par le Comité international de la Croix Rouge sont tous aussi importantes. Ces sources peuvent contribuer à révéler des lacunes dans les informations que la demande de réparations peut aider à combler. De telles informations peuvent aussi être cruciales dans les cas où les victimes ne possèdent pas les documents nécessaires ni d'autres moyens d'étayer leur demande, ou dont les demandes doivent être recoupées auprès de bases de données de non-enregistrés.

Utiliser des données provenant de sources gouvernementales ou non pour élaborer une demande de réparation

Aux Philippines, un accord entre la Commission des Droits Humains (CHR) et le ministère de la Défense nationale a abouti au déclassement et à la mise en circulation des fichiers traitant de la répression violente durant la dictature de Marcos.* Comme la CHR est impliquée dans la mise en œuvre de la politique de réparations en vertu de la loi de réparations du pays, ces informations servent maintenant à élaborer une «liste des victimes» pour honorer celles qui ont souffert de violations.

Au Népal, la documentation rassemblée au cours de dix ans de conflit armé dans le pays par l'Informal Sector Service Center, une entité non-gouvernementale, a été utilisée par le ministère de la Paix et de la Reconstruction pour élaborer le processus d'enregistrement du Programme de réparations provisoires.

* Burgonio, "Military Declassifies Marcos-era Documents".

29 Correa, *From Principles to Practice.*

3. Questions courantes et composantes d'une demande de réparations

Questions basiques et générales, et sections du formulaire

Bien qu'il n'existe pas de modèle standard de demande de réparation, il y a néanmoins certaines questions courantes que doivent poser tous les formulaires, et des sections fondamentales qui doivent en faire partie. La plupart ont des sections sur:

- Des renseignements personnels de base sur la victime ou le requérant (si ce ne sont pas les mêmes);
- Les violations des droits humains endurées;
- La vérification de l'identité du requérant;
- La liste des documents nécessaires et acceptables;
- Une déclaration de sincérité;
- Des garanties de confidentialité.

De plus, selon les critères d'éligibilité établis par le programme, les formulaires posent typiquement des questions sur:

- La vulnérabilité ou l'invalidité de la victime;
- Les dommages corporels, préjudices ou pertes subis;
- Les besoins de la victime (question pour une évaluation des ressources);
- Les conséquences actuelles et potentiellement futures des violations.

Enfin, certaines demandes de réparations comportent des sections supplémentaires portant sur:

- Les auteurs des violations;
- L'agent d'enregistrement ou le preneur de dépositions, selon le cas.

Renseignements personnels

Le formulaire doit collecter des renseignements personnels de base sur le requérant, qu'il soit ou non la victime, ainsi que sur des bénéficiaires présumés. Il est important de noter que, même si transcrire ce genre d'information sur d'autres formulaires gouvernementaux peut être basique et non menaçant, demander des réparations n'est pas seulement une question d'accéder à des services et à un soutien, mais également de réclamer justice et reconnaissance. En ce cas, divulguer des renseignements personnels peut générer à la fois de la peur et un risque réel de stigmatisation, de représailles ou de ciblage. Bien que les renseignements personnels indiqués dans le tableau 1 ci-dessous ne soient pas tous nécessaires, chaque contexte va requérir certaines ou la plupart des informations recherchées par ces questions.

Tableau 1: Questions sur les informations personnelles à inclure

Question / Information recherchée	Raison ou but de la question ou de la collecte d'informations
Qui est le requérant ou le plaignant?	Toute demande de réparation doit s'enquérir si le requérant ou le plaignant est la victime. Si ce n'est pas le cas, la question subsidiaire doit être de savoir si le requérant fait la demande au nom d'une victime mineure ou en incapacité, ou est un bénéficiaire de la victime. Dans la plupart des programmes de réparations, c'est la victime qui est habilitée à demander des réparations; mais il est clair que les victimes de meurtres extrajudiciaires, celles qui ont survécu à une violation mais sont décédées par la suite, ou celles qui ont disparu ou été enlevées de force ne peuvent le faire elles-mêmes. Dans ces cas, de nombreuses lois de réparations désignent le parent le plus proche de la victime comme requérant pour des réparations. Cela ne signifie pas que le requérant soit l'unique bénéficiaire pouvant recevoir des dédommagements. De nombreux formulaires vont également demander les noms et degrés de parenté d'autres proches qui pourraient être admis à recevoir une part des dédommagements ou à accéder à une compensation ou à un service spécifique. Le formulaire doit anticiper et considérer si les parents de ceux qui ont survécu à une violation ou les parents de victimes décédées ou disparues peuvent demander des réparations en tant que victimes elles-mêmes. Plutôt que de les décrire comme victimes «directes» ou «indirectes», certaines politiques considèrent simplement les membres de la famille comme victimes également.* *Par exemple, la loi de justice transitionnelle en Tunisie adopte explicitement les termes des *Principes fondamentaux sur les réparations* de l'ONU (2005), qui précisent que «conformément au droit interne, on entend aussi par "victimes" les membres de la famille proche ou les personnes à charge de la victime directe et les personnes qui, en intervenant pour venir en aide à des victimes qui se trouvaient dans une situation critique ou pour prévenir la persécution, ont subi un préjudice».
Nom de la victime et des membres de la famille ou des bénéficiaires	Le formulaire doit tenir compte de la possibilité que des individus aient utilisé des noms multiples ou différents pour cause de naissance, d'adoption et de mariage; comme alias; ou en raison d'une violation qui affecte directement leur statut. Par exemple, parmi les victimes qui peuvent porter des noms légaux ou actuels qui ne reflètent pas leur passé, on trouve en Argentine les enfants des prisonniers politiques de gauche qui ont été élevés par des familles liées à la junte militaire*; au Timor, des enfants séparés ou déplacés de force durant l'occupation du Timor Oriental par l'Indonésie, qui ont été par la suite «adoptés» et emmenés en Indonésie†; en Ouganda, les enfants nés de jeunes mères enlevées par l'Armée de résistance du Seigneur et qui ne peuvent identifier leurs pères.‡

	L'exigence de justifier les changements de noms peut avoir un impact disproportionné sur une femme.§ Il peut être nécessaire au minimum de clarifier que les noms inscrits dans les registres et formulaires ne serviront qu'à faciliter l'accès aux réparations et n'affecteront pas le règlement de la situation juridique ou civile de la victime ou du plaignant. La façon dont les noms sont épelés ou écrits doit également être clarifiée pour remplir le formulaire et inscrire les noms des requérants dans les registres. Cela aide à prévenir la fraude ou la confusion, et facilite le paiement d'indemnités ou autres dédommagements monétaires par les banques ou autres institutions financières, ainsi que la reconnaissance des victimes grâce à des formes de réparations symboliques comme des lettres, certificats, médailles, monuments, plaques, listes ou programmes commémoratifs. Les victimes peuvent également avoir été connues sous un nom différent au moment des violations, donc un requérant peut avoir besoin d'efforts et de temps supplémentaire pour prouver qu'il/elle est bien la même personne qui porte aujourd'hui un nom différent. * Haberman, "Children Reclaim Past." † Murdoch, "Fate of Stolen Generation." ‡ Ladisch, *From Rejection to Redress*. § Government of Canada, *Evaluation*, 18.
Âge ou date de naissance	Tous les requérants ne sont pas toujours au courant de leur date de naissance, de leur âge ou de l'endroit de leur naissance (ou de celle des membres de leurs familles). Par conséquent, certains formulaires permettent au requérant de donner un âge estimatif. Dans la plupart des cas, une certaine flexibilité est nécessaire. Pour les victimes de violations criminelles et pour lesquelles l'âge a une pertinence juridique (comme les violences sexuelles ou le recrutement forcé), la même flexibilité devrait être observée dans un but de réparations.
Citoyenneté	Dans les contextes où la plupart des victimes et des requérants sont citoyens de l'État tenu de fournir des réparations, la citoyenneté n'est pas forcément pertinente et les demandes de réparations n'auront pas besoin de cette information. Mais il y a des situations où la question de la citoyenneté peut être pertinente, lorsqu'un État ne va prodiguer des réparations qu'à ses propres citoyens (et résidents) ou partir du principe que les requérants soient des citoyens éligibles.* Toutefois, une telle exclusion des non-citoyens serait discriminatoire, d'après une notion des droits humains qui voit les réparations comme une obligation de l'État envers toutes les personnes sous sa juridiction, et non exclusivement envers ses citoyens. Dans d'autres cas, le déni ou la perte de citoyenneté fait partie des préjudices subis par les victimes, et le rétablissement de la nationalité peut être inclus dans les dédommagements assurés par l'État. Dans ce cas, il est souvent nécessaire de demander la citoyenneté du requérant. Sur le plan de la procédure, la citoyenneté peut également compter quand les demandes sont reçues et traitées, en particulier quand les pièces d'identité nationales constituent la forme principale d'identification dans le pays. Parfois, les fonctionnaires doivent aider les requérants à obtenir les pièces d'identité nécessaires, comme première étape à la demande.† Cependant, quand les questions sur la citoyenneté ne sont posées que pour des raisons statistiques, il est important de comparer le besoin d'une telle information aux possibles effets négatifs que ces questions peuvent générer.

	* Dans certaines situations, les dédommagements ne s'adressent qu'aux citoyens d'un État ou d'États particuliers, comme cela s'est produit avec certains programmes de réparations pour les victimes de violations par les Nazis. De plus, certains expatriés qui cherchaient à obtenir réparation pour des biens perdus en Europe de l'Est ont été déboutés car ils n'étaient plus citoyens de leur pays, comme en Croatie. Dans ce cas, la citoyenneté peut devenir une question litigieuse, avec des victimes qui ne sont plus citoyens et se sentent poussées à reprendre leur citoyenneté afin d'avoir droit aux réparations. † Service Canada traite les demandes de ceux qui ont fréquenté les Pensionnats indiens. Voir gouvernement du Canada, *Evaluation*.
Emploi ou moyens de subsistance	Les questions sur la situation professionnelle de la victime sont courantes dans la plupart des demandes. Elles peuvent être particulièrement pertinentes dans des pays comme la Tunisie, où les griefs contre le manque d'emplois et de moyens d'existence ont contribué à provoquer la révolution — et où fournir des emplois dans la fonction publique a été une première forme de réparation offerte par l'État aux anciens prisonniers politiques qui avaient perdu leurs emplois de fonctionnaires à cause de leurs activités politiques ou de leur appartenance religieuse. Dans certains cas, les formulaires demandent aussi aux requérants d'évaluer le montant des revenus ou ressources perdus, dans les cas où les violations ont affecté l'emploi ou les moyens de subsistance de la victime.* * Voir le formulaire de demande utilisé par le Registre de l'ONU concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé (UNRoD), élaboré en vue d'«identifier et quantifier les pertes» pour inscription dans le Registre de l'ONU. Ce registre avait pour vocation de servir à consigner les pertes, conformément à un avis consultatif de la Cour pénale internationale. Depuis juillet 2015, l'UNRoD a collecté plus de 48.650 demandes et a décidé d'en inscrire 18.845 dans le registre. Voir Cour pénale internationale, *Conséquences légales*.
Genre	Le genre des victimes ou des bénéficiaires peut déterminer leur accès à des services ou dédommagements spécifiques. Ceux-ci peuvent comprendre l'accès à une réadaptation (par exemple, en Sierra Leone, l'opération de la fistule gratuite proposée aux victimes de violences sexuelles ou sexistes subies pendant la guerre)* ou à des soins de santé (pour les «filles mères» en Ouganda, qui ont été enlevées par l'Armée de résistance du Seigneur).† Des informations agrégées concernant le genre peuvent aider à assurer égalité et équité dans l'allocation des dédommagements, ou à formuler d'autres mesures de réparations et de justice transitionnelle qui peuvent dépendre du nombre de victimes, de survivants ou de bénéficiaire de sexe masculin ou féminin. Très peu de pays ont posé la question de l'orientation sexuelle des victimes sur les formulaires de réparation, ou ont demandé à la victime ou au requérant de s'identifier soi-même comme gay, lesbienne, bisexuel(le) ou transgenre. Cette information est parfois collectée à des fins statistiques, mais dans le cas de la Colombie, il était aussi demandé d'aider à évaluer la violation et à définir un plan de réparations personnel pour chaque victime.‡ Toutefois, obliger à une telle auto-identification dans des situations où les victimes risquent d'être confrontées à un risque accru de stigmatisation peut s'avérer problématique. * Voir Suma and Correa, *Reparations in Sierra Leone*. † Voir Carrington and Naughton, *Unredressed Legacy*. ‡ Gouvernement colombien, "Formato para la Solicitud, Instrucciones," 4.

Statut du conjoint, d'un parent, d'un enfant ou d'un autre membre de la famille	Cette information devrait refléter des considérations à la fois légales et pratiques. Les renseignements demandés devraient considérer les unions libres et les relations conjugales coutumières, ainsi que les situations où une personne peut épouser plus d'un(e) conjoint(e). Si elles ne sont pas abordées avec prudence, les questions sur la parenté peuvent aussi avoir des implications pour les bénéficiaires. Au Népal par exemple le règlement initial du Programme de secours intérimaire offrait un montant d'indemnisation inférieur aux épouses des disparus de force par rapport aux veuves dont le mari avait été tué dans le conflit. Dans bien des cas, les épouses des disparus indiquaient un statut de «veuve» pour recevoir un montant plus élevé, ce qui a entraîné des répercussions à la fois émotionnelles et probablement administratives.* Dans certains cas, il peut être important d'inclure dans les formulaires de réparations le choix de désigner un bénéficiaire spécifique. En Tunisie par exemple, les formulaires de réparations pour ceux qui avaient droit à un emploi dans la fonction publique permettaient au bénéficiaire principal de désigner un autre membre de la famille si elle ou il avait passé l'âge de la retraite ou était dans l'incapacité d'occuper le poste. * Sur une recommandation de l'ICTJ, le règlement a été modifié et les montants octroyés à ces deux groupes de victimes ont été égalisés.
Religion, ethnicité, langue(s) parlées et autres identifiants culturels	L'insertion dans un formulaire de réparations du concept d'ethnicité, de religion, de «race» dépend du fait de savoir si certaines caractéristiques telles que la religion, l'ethnicité, la langue et d'autres identifiants culturels ont été particulièrement en jeu dans le conflit, comme cela s'est produit entre autres au Guatemala, au Rwanda et en Afrique du Sud. Dans ces situations, un programme de réparations et son formulaire devraient solliciter ce renseignement s'il est une condition d'éligibilité, ou si les données recueillies permettront aux décideurs politiques d'élaborer des formes plus spécifiques de réparations. Le formulaire employé au Népal pour obtenir des dédommagements par le biais du Programme de réparations provisoires demandait l'ethnicité et la caste de la victime. Compiler ce genre de renseignements pour déterminer si et comment certains groupes de victimes ont été affectés d'une façon disproportionnée, peut s'avérer une source d'information pour les décideurs politiques et les acteurs de la société civile qui travaillent également sur d'autres problèmes. En Colombie, les agents chargés de l'inscription avaient pour instruction de permettre aux victimes de s'identifier comme membres d'une communauté ethnique ou indigène, afin de limiter les possibilités aux fonctionnaires qui statuaient sur leur identité.* Dans le formulaire utilisé par la Cour pénale internationale, spécifier la religion, l'ethnicité ou autre identifiant culturel de la victime n'est qu'une option. * Gouvernement du Pérou, "Instrucciones para el Diligenciamiento," 4.
Adresse ou résidence	Le fait que le requérant ou le bénéficiaire puisse être sans abri, incarcéré, dans un hôpital ou une unité psychiatrique, ou expatrié devrait être pris en considération. Certains programmes de réparations permettent aux personnes déplacées dans leur pays de faire une demande depuis les camps d'accueil, ou aux réfugiés et exilés de le faire depuis l'étranger, y compris par l'entremise des consulats. Des dispositions spéciales sont souvent nécessaires pour permettre aux victimes vivant dans des camps ou aux réfugiés et demandeurs d'asile hors du pays d'accéder aux formulaires.

Coordonnées bancaires	Les programmes de réparations qui octroient des pensions mensuelles, comme ceux ayant trait à l'Holocauste nazi,* ou délivrent un versement unique et forfaitaire, comme dans le programme sud-africain,† demandent généralement leurs coordonnées bancaires aux requérants. * Voir par exemple le Fonds-Article 2, qui octroie des pensions mensuelles à 94.540 survivants de l'Holocauste. Claims Conference, "Article 2 Fund". † Gouvernement d'Afrique du Sud, "Justice Invites TRC Beneficiaries".
Coordonnées de contact	Dans de nombreux programmes, il est nécessaire de vérifier les renseignements portés sur une demande de réparations, ce qui requiert souvent des entretiens de suivi.* Par conséquent, il est important de demander au requérant ses coordonnées, comprenant au minimum son adresse, son numéro de téléphone et son e-mail. Aux Philippines et en Tunisie, les organismes chargés des réparations et la commission vérité, respectivement, ont pu envoyer des sms informant les requérants du statut de leurs demandes ou des dates limites pour soumettre des documents ou d'autres exigences. Cependant, dans beaucoup de situations, aucun de ces modes de communication ne peut s'appliquer au requérant. En conséquence, certains formulaires, comme au Pérou, demandent une forme de contact plus générale, comme la fréquence d'une radio locale, afin d'atteindre les membres d'une communauté éloignée. Les formulaires de réparations devraient aussi anticiper le fait que les coordonnées du requérant peuvent changer au cours de la demande, ou que le requérant préfère peut-être ne pas être contacté directement. Il peut être utile de demander des moyens de contact alternatifs (adresse, village, par téléphone ou e-mail) ou de permettre aux requérants d'indiquer une autre possibilité ou une tierce personne. * Parfois la vérification traite d'une manière accélérée les demandes complètes ou qui ne nécessitent pas de renseignements ni de clarifications complémentaires. Procéder ainsi peut aider à faire progresser plus rapidement le processus de vérification pour les demandes portant les mêmes indications.

Questions sur les violations et préjudices subis liées à l'éligibilité

Établir le droit d'un requérant à des réparations implique de vérifier le lien entre celui-ci et la (ou les) violation(s) des droits humains ou des droits humanitaires internationaux, ou la (ou les) violation(s) ou préjudice(s) spécifié(s) dans la politique nationale de réparations. Certains pays dressent une liste des violations physiques dans leurs formulaires de réparations, mais la plupart choisissent de cumuler les préjudices et violations identifiés par les victimes durant la cartographie ou les auditions des commissions vérité, dont les plus significatifs en termes d'impact ou du nombre de victimes durant la période de conflit ou de répression.

Souvent, on fournit aux victimes une liste des violations connues pour s'être produites, parmi laquelle on leur demande d'indiquer celle(s) dont elles ont souffert. Toutefois, cette approche peut mener à des mesures d'enregistrement et d'application imprévues et trop complexes. En Tunisie par exemple, l'Instance Vérité et Dignité (IVD) a interprété la loi l'autorisant à mener une politique de réparations urgentes en présentant une liste de plus de 100 types de préjudices (par exemple, des blessures infligées par la torture ou l'incapacité à assurer sa subsistance) et de conditions personnelles (comme la vieillesse ou un handicap) basés sur les violations définies par la loi. Les combinaisons possibles de préjudices et de circonstances sont si nombreuses qu'elles ont

contribué à l'arbitraire et au manque de clarté des critères permettant de déterminer si une personne ayant soumis une déclaration à la commission a besoin d'une réparation urgente.[30]

Au Pérou, le formulaire de réparations comprenait huit catégories de violations définies par sa loi sur les réparations (voir graphique 1 ci-dessous): la mort, la disparition forcée, la torture, le viol ou la violence sexuelle, les blessures ou dommages physiques, la privation de la liberté de mouvement (arrestation, enlèvement), le déplacement forcé, et la perte ou la destruction de pièces d'identité. L'agent chargé de recueillir les déclarations devait lister les violations par numéro et indiquer tout signalement antérieur des événements.

Graphique 1: Formulaire de réparations du Pérou, section des violations

IV. INFORMATION ABOUT THE FACTS

No.	4.1	4.2	4.3 Date			4.4 Location			
			Day	Month	Year	Department	Province	District	Community/Hamlet
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									

4.1 Type of violation		4.2 Previous record of the facts[2]	
1. Killing	5. Physical harm or injuries	1. CVR_ID of verified victim	5. Police or Armed Forces registry
2. Enforced disappearance	6. Restriction to liberty of movement	2. Office of the Ombudsman	6. NGO
3. Torture	7. Forced displacement	3. Peace census	7. Other (specify)
4. Rape or sexual violence	8. Loss of identity documents	4. Displaced	.....

Le formulaire disposait aussi d'un espace supplémentaire (13 lignes et la possibilité de joindre un document plus long) où les requérants pouvaient décrire plus librement ce qui s'était passé (voir graphique 2 ci-dessous). C'était aussi l'occasion pour le preneur de dépositions de relever des détails importants dans l'histoire de la victime. Le formulaire demandait aussi aux requérants d'évaluer, de dénoncer, de suggérer ou de donner des informations sur les poursuites engagées et les dossiers déposés, ainsi que d'identifier d'autres victimes ayant souffert des mêmes événements.

Graphique 2: Formulaire de réparations du Pérou, espace supplémentaire

4.5 Transcription of the narration provided by the interviewee about violent incidents suffered by the potential victim (observations, reports, complaints, suggestions, and other details). Names of potential victims connected to the incident.

Code of the alleged perpetrator(s)

30 Commissaires de l'Instance Vérité et Dignité lors d'une discussion avec l'ICTJ, 2015.

Dans certains pays, la demande de réparations a servi à procéder à des évaluations sur le niveau de préjudice ou d'incapacité subi par la victime. De telles évaluations peuvent bien sûr se révéler problématiques: sont-elles des moyens objectifs d'évaluer certains préjudices, comme l'impact d'une disparition forcée sur une famille ou le traumatisme de la torture? Et ceux-ci peuvent-ils être correctement intégrés dans la politique et le formulaire correspondant?

Les lois et leurs décrets d'application peuvent définir le droit à réparations d'un requérant de façon à réduire le nombre de résolutions arbitraires, contradictoires ou injustifiées;[31] mais comme on ne peut pas s'attendre à ce que les requérants connaissent la loi en détail, l'analyse d'un formulaire complété devrait élargir quelque peu la notion d'éligibilité.

En même temps, les évaluations ne devraient pas viser à personnaliser les types de réparations pour chaque victime, ni à déterminer les besoins individuels de chacune. Les évaluations des préjudices et des besoins afférents devraient plutôt servir de guide pour déterminer ce qui est faisable en fonction des ressources de l'État et ce qui pourrait dédommager le plus de victimes souffrant des mêmes préjudices, ou quelles victimes ont des besoins plus urgents que les autres.

Questions concernant des vulnérabilités particulières

De nombreuses politiques de réparations font passer en priorité les «victimes les plus vulnérables», soient en leur donnant droit à certains avantages, soit en leur donnant accès à des services avant les autres. La norme de «vulnérabilité» utilisée dans des pays comme le Timor oriental, d'après les recommandations sur les réparations de sa commission vérité, et en Tunisie dans sa loi de justice transitionnelle, est largement empruntée aux acteurs politiques du développement. Elle peut se référer à la vulnérabilité sociale, économique ou physique actuelle résultant des violations, ou présupposer que certains types de victimes (comme les veuves et les enfants) sont intrinsèquement plus vulnérables, quels que soient les violations ou préjudices subis. Dans les deux cas, la vulnérabilité suppose une grave atteinte à la capacité d'une victime d'assurer ses besoins quotidiens ou ceux de sa famille.

En Sierra Leone, le droit à des réparations matérielles était réduit à cinq catégories de victimes les plus vulnérables, d'après le type de préjudice dont elles souffraient, défini dans le rapport final de la TRC: amputés, «autres blessures de guerre», victimes de violences sexuelles, «veuves de guerre» et enfants.[32] Avec l'aide des preneurs de dépositions, les requérants cochaient les cases correspondant aux catégories de vulnérabilité les concernants (voir graphique 3 ci-dessous). Chaque catégorie comprenait des questions destinées à obtenir des informations sur la façon dont le requérant entrait dans cette catégorie, et auxquelles on répondait en cochant une case ou en rédigeant une brève explication d'une ou deux lignes. Chaque question subsidiaire servait de déclencheur pour identifier les zones de vulnérabilité: la victime avait-elle un abri? Avait-elle perdu sa capacité de gagner sa vie? Dans certains cas, des lignes étaient ajoutées pour donner plus de détails.

En somme, les questions devraient être incluses dans une demande de réparations en fonction de leur utilité à définir le type de réparations nécessaires, à l'exclusion de tout autre but.

Par exemple, dans le formulaire Canadien du Processus d'évaluation indépendant (PEI) destiné aux victimes des Pensionnats indiens, une section permettait d'évaluer tous «facteurs aggravants»

31 Malheureusement, un manque de clarté sur le sens de certaines normes d'éligibilité (comme des «conditions de vie extrêmement difficiles») a provoqué une situation où «des dizaines de milliers de [détenus militaires italiens] et plaignants d'Europe de l'Ouest avaient déjà transmis leurs demandes à l'OIM avant que le sens des phrases clés n'ait été défini». Organisation internationale pour les migrations, *Rapport d'activité,* 4.
32 Truth and Reconciliation Commission [Sierra Leone], *Witness to Truth,* Volume II, chapitre 1.

qui pouvaient avoir rendu encore pire les maltraitances endurées, tels qu'«actes racistes», «menaces», «abus sexuels avec violence», «humiliation», «dégradation», «vous êtes particulièrement vulnérable ou particulièrement jeune» et «trahison (c'est-à-dire abus d'un adulte qui a noué une relation particulière) de confiance et de compassion avec vous». Outre les dédommagements pour «l'expérience commune» d'avoir été internées dans un Pensionnat indien (calculés d'après la durée de cet internement), les victimes recevaient des versements supplémentaires d'après une évaluation personnalisée des autres violations qu'elles avaient subi.

Graphique 3: Formulaire de demande de Sierra Leone

27. ☐ Amputee

28. ☐ Applicant was under 18 at the time the violation occurred (= Child Victim)

29. Description of injury and current ailment:

_____

_____

30. Loss of limb: ☐ left upper limb ☐ right upper limb
☐ left lower limb ☐ right lower limb

31. "Vulnerability" : ☐ Currently without shelter
☐ Other, please provide details:_____

_____

32. ☐ Other War Wounded

33. ☐ Applicant was under 18 at the time the violation occurred (= Child Victim)

34. Description of injury and current ailment: _____

_____

35. Loss of earning capacity: . %

36. "Vulnerability" : ☐ Currently without shelter
☐ Other, please provide details: _____

_____

Questions destinées à évaluer les besoins du requérant

Dans les situations où l'éligibilité du requérant se base sur ses besoins économiques et sociaux, les demandes de réparations comprennent des questions sur les besoins quotidiens actuels de la victime et sa capacité à les satisfaire, et si ces besoins sont une conséquence des violations subies.

En Allemagne, après la Seconde Guerre mondiale, une série de programmes de réparations ont été appliqués sur des années, couvrant diverses violations des droits, classes de victimes et formes de préjudices. Par exemple, L'article 2 du fond Allemand a alloué des pensions mensuelles aux survivants juifs de l'Holocauste. La demande de réparations du Fonds était conçue pour un ob-

jectif restreint: déterminer le droit des requérants à l'octroi d'une pension mensuelle, sur la base de ressources et de revenus limités, et d'une période minimale d'incarcération dans un camp de concentration ou de travail forcé, ou un bataillon de main-d'œuvre.[33]

De même, une évaluation des ressources était incluse dans le programme d'indemnisation en cours du Service aux victimes et survivants du gouvernement britannique, destiné à celles qui ont souffert des «Troubles», ce conflit de 30 ans impliquant des insurgés armés contre l'État britannique. Pour être admissible, «tous les membres du ménage doivent fournir une preuve de leurs revenus et dépenses, y compris les enfants adultes et les étudiants vivant à la maison».[34]

Questions sur les conséquences des violations, pour déterminer quelles formes de réparations un requérant est en droit de recevoir

Certains formulaires posent aux requérants des questions sur les conséquences des violations qu'ils ont subies. C'est censé aider les décideurs et planificateurs politiques de réparations à faire correspondre autant que possible les dédommagements aux besoins des requérants. Ces questions sont plus courantes dans les situations où les paramètres des mesures de réparations n'ont pas encore été établis, bien qu'elles servent à obtenir des renseignements sur les préjudices subis dans le but d'adapter les dédommagements aux besoins des requérants, comme dans le PEI canadien. En Côte d'Ivoire, les formulaires utilisés à la fois par la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) et la CONARIV questionnaient sur les préjudices résultant des violations, qu'ils soient physiques, économiques, mentaux, sociaux (accès à l'éducation, un emploi ou un logement), ou concernaient la perte ou la dépossession des terres, ou la violence sexuelle.

Les programmes de réparations ont souvent tendance à tenter d'établir chez les victimes un degré d'invalidité résultant des blessures physiques ou même des violences sexuelles, afin de déterminer les types de réparations dont elles peuvent avoir besoin. Certains ont demandé aux victimes de transmettre des documents probants ou de subir des procédures parfois invasives pour faire examiner leurs blessures ou traumatismes psychologiques par des professionnels de santé. Toutefois, requérir de tels examens risque d'augmenter les coûts à la fois pour le requérant et pour l'État, ainsi que le temps nécessaire à l'inscription, et peut même mener à un litige sur la façon d'effectuer les évaluations. Cela devrait être évité.

Les instructions fournies par la demande de réparations de la Colombie sont très détaillées. Elles comportent des annexes avec des questions spécifiques à chaque type de violations subies par le requérant, telles que: «actes terroristes», combats, harcèlement armé; menaces; violence sexuelle; disparition forcée; déplacement forcé; meurtres ou massacres; explosions provoquées par des mines terrestres, des munitions, des engins explosifs improvisés; enlèvement; torture; recrutement forcé; expulsion ou abandon forcé de propriété; et événements massifs. Pour chacune de ces catégories, des questions spécifiques sont posées sur leurs conséquences, avec des exemples de préjudices possibles. Par exemple, pour «meurtres et massacres», les catégories de préjudices sont dommages physiques, mort, dommages psychologiques (cela pourrait affecter les activités quotidiennes), et réduction des sources de revenu.

Les catégories définies dans les annexes du formulaire colombien étaient censées servir après que le requérant ait été enregistré et vérifié, durant un entretien personnel avec un «agent de liaison des réparations», au cours duquel était dressé un plan de réparations personnel pour le requérant.

33 Le Fonds-Article 2 étant basé à l'origine sur les besoins, le revenu annuel net des requérants ne devait pas excéder l'équivalent de 16.000 $ US. Toutefois, la Claims Conference a obtenu «une libéralisation importante des limites établies par l'Allemagne» en 2007. Voir Claims Conference, «Application FAQs».
34 The Victims and Survivors Service, *Guide to the Financial Assistance Scheme.*

Ces entretiens étaient menés par des membres de l'Unité des victimes appelés «agents de liaison des réparations» (enlaces de reparación) pour évaluer les impacts auxquels les «victimes du conflit» étaient confrontées et leur appliquer des programmes spécifiques.[35] Cependant, en termes concrets, ce que les victimes reçoivent au final est un dédommagement fixe basé sur les catégories de violations subies et un accès aux programmes de réhabilitation. Certaines peuvent également demander des allocations logement ou des bourses d'études par des procédés différents. On ne sait donc pas très bien pourquoi le formulaire demandait aux requérants des renseignements aussi détaillés sur les préjudices à court et long termes dont ils souffraient, du moins par rapport au fait de recevoir des réparations.

Mesurer l'invalidité dans le Programme de réparations provisoires du Népal

Dans le Programme de réparations provisoires du Népal les victimes d'âge scolaire qui étaient handicapées à la suite du conflit se voyaient offrir des bourses en tant que prestations, mais uniquement celles «qui ont plus de 50% d'incapacité». Le degré d'invalidité des victimes était déterminé par des fonctionnaires locaux et «mentionné dans la carte d'identité validée par le Bureau d'administration du district», qui avait englobé les gouvernements locaux du Népal depuis le conflit.* De même, les enfants de ceux qui étaient «handicapés à plus de 50%» suite au conflit avaient droit à des bourses du même montant que celles reçues par les enfants des victimes qui sont morts dans le conflit. Mais la façon dont le Bureau d'administration du district mesurait l'invalidité des victimes n'était pas très claire.

* Gouvernement du Népal, *Interim Relief Program Guidelines.*

Questions pour déterminer le montant de l'indemnité

À propos des montants des indemnités octroyées aux requérants ou de leur accès à une réhabilitation, à des prestations éducatives ou à d'autres mesures, plusieurs programmes ont versé aux victimes de violations de mêmes catégories des sommes identiques, comme au Chili, en Colombie, au Guatemala et au Pérou. Ils n'ont pas fait de distinction entre les victimes de violations de même catégorie, à moins que la victime n'ait souffert de plus d'une seule violation. Cela rend l'enregistrement plus facile et plus rapide, car cela ne requiert que la vérification de la violation, sans autres circonstances (qui peuvent être difficiles à évaluer).

Dans certains pays, pour refléter les différents niveaux d'indemnités correspondant aux différents préjudices, on attribue des points par violation, et le gain final pour chaque victime est calculé en additionnant le nombre de points indiqués sur le formulaire. Aux Philippines par exemple, les victimes de meurtres ou de disparitions forcées (et jamais reparues) reçoivent dix points; les victimes de torture, de viol ou d'abus sexuels reçoivent six à neuf points; et les victimes privées de moyens de subsistance reçoivent un point. Mais si un requérant peut être classé dans plus d'une catégorie, «une seule (1) demande valide, correspondant à la catégorie ayant le plus de points» est indemnisée. Afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour déterminer combien de points doivent être attribués, le formulaire fournit une liste de violations possibles des droits humains, parmi laquelle le requérant coche celle(s) le concernant. Il doit ensuite soumettre des justificatifs pour étayer sa demande.

35 Correa, *From Principles to Practice.*

Le processus de réparations pour les survivants des Pensionnats indiens du Canada utilisait un système de points bien plus compliqué. Il comprenait un processus complexe en plusieurs étapes pour indemniser les anciens élèves qui avaient subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques, et attribuait des points selon les niveaux de violations et de préjudices subis, les facteurs aggravants et la perte de possibilités.

Tableau 2: Catégories utilisées dans le formulaire de réparation du système de points du Canada

NIVEAUX DE VIOLATION	NIVEAUX DE PRÉJUDICE	FACTEURS AGGRAVANTS	NIVEAUX DE PERTE CONSÉCUTIVE DE POSSIBILITÉS
Abus sexuel niveau 5 Abus sexuel niveau 4 Abus sexuel niveau 3 Violences physiques Abus sexuel niveau 2 Abus sexuel niveau 1 Autres actes malveillants	Préjudice permanent causant un dysfonctionnement sévère Préjudice causant un certain dysfonctionnement Incidence négative permanente Incidence négative certaine Incidence négative modérée	Violence verbale Actes racistes Menaces Intimidation ou incapacité de porter plainte Humiliation, avilissement Sévices sexuels accompagnés de violence Âge de la victime ou violation d'un enfant particulièrement vulnérable Être témoin de violations sur un autre élève	Incapacité permanente d'obtenir un emploi Incapacité permanente de garder un emploi Incapacité périodique d'obtenir ou garder un emploi Incapacité d'entreprendre/ de suivre un enseignement ou une formation, menant à un sous-emploi et/ou au chômage Capacités de travail diminuées — force physique, facultés d'attention

Au Canada, les requérants devaient soumettre des justificatifs à l'appui, bien que des preuves des violations réelles ne soient pas exigées. Une liste de documents requis et suggérés était fournie en annexe.[36] D'après les preuves rassemblées, un arbitre attribuait à chaque requérant un nombre de points de dédommagement.

36 Les requérants pouvaient soumettre une variété de documents pour étayer leurs demandes, dont des actes médicaux ou d'autres traitements, des indemnités d'arrêt de travail, des documents attestant de leur fréquentation d'un Pensionnat indien (comme des annuaires, des bulletins scolaires, des diplômes, etc), et des déclarations ou témoignages écrits (comme des rapports de police ou des agendas personnels). Gouvernement du Canada, *Guide to the Independent Assessment Process Application,* 38-39.

À propos des questions ouvertes et fermées

Les meilleurs formulaires comportent un mélange de questions ouvertes et fermées, ainsi que des suggestions pour guider les requérants. Les questions fermées sont utiles pour limiter le type et l'étendue des réponses que peuvent fournir les requérants; elles comprennent le plus souvent des cases à cocher, peu de choix de réponses, ou un espace pour des réponses en un ou deux mots. De telles questions permettent aux administrateurs de mieux contrôler les types et quantités d'informations qu'ils recueillent. Elles induisent aussi des réponses généralement plus simples à numériser, facilement codées et agrégées, rarement sujettes à interprétation.

D'un autre côté, les questions ouvertes permettent aux requérants de donner librement des renseignements et de décrire leurs expériences avec leurs propres mots. Pour eux, la narration libre des événements peut s'avérer plus significative. Dans les cas où leurs réponses sont très personnelles et détaillées, les questions ouvertes peuvent aussi aider les preneurs de dépositions et les intervieweurs à vérifier la véracité et à comprendre le contexte des violations et de leurs impacts. Permettre aux victimes de raconter leurs expériences peut aussi véhiculer le message selon lequel les officiels désirent connaître la vérité de la bouche même des victimes, surtout dans les contextes où il n'y a pas de commission vérité séparée, ou bien où les processus de recherche de la vérité ont limité le nombre de témoins pouvant faire des dépositions. En conséquence, cela peut faire paraître le processus d'inscription moins bureaucratique.

Malgré tous leurs avantages, poser essentiellement des questions ouvertes présente des risques sérieux. La principale est la possibilité que toutes les informations nécessaires ne soient pas rassemblées. Des victimes qui parlent ou écrivent librement peuvent omettre des détails importants et nécessaires pour vérifier une demande ou décrire une violation spécifique et son impact. De plus, des réponses narratives présentent des difficultés lors des processus de codage et de classement des demandes en catégories pour déterminer qui a droit à quels types de réparations.

Chaque approche a ses avantages et ses inconvénients,[37] aucun type de question n'est universellement efficace. Par exemple, la TRC d'Afrique du Sud a d'abord eu du mal à concevoir son formulaire de déclaration avec un mélange de questions ouvertes et fermées. Le formulaire a été révisé de nombreuses fois (jusqu'à 11, paraît-il) avant d'adopter sa forme définitive.[38] Les premières versions auraient eu plus d'«espace de narration» pour que les victimes fournissent des informations sur ce qui s'était produit. Les versions suivantes contenaient «principalement des questions fermées, qui ignoraient la complexité des déclarations subjectives des victimes» et étaient tournées en dérision, comparées à des «demandes de permis pour avoir un chien». Certaines victimes ont eu le sentiment que «le questionnaire détruisait complètement toute l'histoire… Il en détruisait toute la signification».

Certaines demandes de réparations comportent à la fois des questions ouvertes et fermées couvrant la même information essentielle, afin d'améliorer les chances d'obtenir une réponse complète. Le formulaire du PEI canadien fournit quelques bons exemples de cette approche. Dans la section sur les violations subies, la demande de réparation présentait tout d'abord un tableau pour dresser la liste des informations sur les violations, puis demandait au requérant de décrire ces violations «avec vos propres mots». La question ouverte contenait des suggestions suivies de deux pages lignées que le requérant pouvait remplir; des pages supplémentaires pouvaient être jointes si nécessaire.

37 Hamber, *Transforming Societies*, 61. Et comme l'a signalé le responsable des systèmes d'informations, «la qualité des données a considérablement décliné». Voir O'Sullivan, "South African Truth and Reconciliation Commission," 98-99.
38 Hamber, *Transforming Societies*, 60-61.

Processus d'évaluation indépendant du Canada (PEI)

Pour son PEI, le gouvernement canadien a utilisé un formulaire de demande de 28 pages destiné aux anciens élèves des Pensionnats indiens. Il comportait huit modules, avec plus de 35 questions et des questions subsidiaires.* Pour aider les victimes à s'y retrouver dans ce formulaire complexe et le processus d'arbitrage, non judiciaire mais néanmoins essentiel, établi pour évaluer les préjudices, un guide de 44 pages a été élaboré en accompagnement. De plus, des ateliers communautaires de remplissage du formulaire ont été organisés et les formulaires ont eux-mêmes identifié une ligne d'assistance téléphonique gratuite 24 heures sur 24, qui a reçu plus de 1 300 appels par mois. Le formulaire et le processus canadien d'évaluation des préjudices reflétaient les amples ressources disponibles pour les réparations dans ce pays.†

* Le formulaire du PEI demandait aux requérants des renseignements personnels et des informations sur le pensionnat qu'ils avaient fréquenté, les violations et préjudices subis, les traitements qu'ils avaient pu recevoir, leur niveau d'éducation et leurs antécédents professionnels, leurs besoins de soins futurs, et une attestation d'engagement de leur église. Il était aussi demandé aux requérants d'exprimer leurs préférences sur les auditions, un élément incontournable du processus.

† Jusqu'à présent, au Canada, l'équivalent de presque 5 milliards de $ US de dédommagements ont été versés ou approuvés pour versement aux victimes.

Cependant, les genres de détails et de ressources qu'exigeait le processus canadien basé sur des évaluations personnelles peuvent être impossibles dans des situations fragiles d'après-conflit ou dans des pays appauvris. Le nombre de victimes, la sévérité des violations et les ressources limitées de ces pays justifient probablement d'effectuer des évaluations moins détaillées et d'offrir des prestations standard aux victimes du même groupe et des formulaires de réparation plus simples pour vérifier l'admissibilité des candidats.

Le formulaire de demande utilisé aux Philippines pour réclamer les réparations des violations du régime de Marcos comportait des questions ouvertes et fermées. Il demandait aux victimes de fournir en deux soumissions séparées: 1) un formulaire pré-imprimé de deux pages demandant des renseignements vitaux sur la victime, des coordonnées de contact (pour les requérants et pour ceux qui effectuaient la vérification), des cases à cocher pour identifier la violation, et une déclaration de véracité; et 2) une «déclaration sous serment relatant les circonstances» des violations.

Une telle approche, qui laisse aux victimes de la place pour développer leurs réponses, peut être très utile. Les concepteurs devraient être attentifs à la quantité d'espace qu'ils décident d'attribuer. Commentant la forme de réparation utilisée par les Nations Unies pour enregistrer les réclamations de dommages causés par le mur illégal israélien en Cisjordanie occupée, par exemple, l'Autorité nationale Palestinienne a déclaré qu'un seul document vierge joint au formulaire permettant aux candidats de raconter leurs histoires reste inadéquat. . . et peut dissuader ou empêcher les demandeurs de fournir toutes les informations nécessaires pour établir leurs réclamations.» Il a ensuite suggéré aux victimes «d'avoir la possibilité de continuer leur récit sur des morceaux de papier supplémentaires».[39]

Une approche alternative, employée par exemple au Chili, est d'inclure un entretien avec un agent d'enregistrement bien formé qui, sur la base des questions principalement ouvertes, peut remplir ce qui est nécessaire à des fins de vérification, bien que les entretiens individuels requièrent par nature plus de personnel et de ressources.

39 Voir Cour internationale de justice, *Summary of Advisory Opinion*.

Inclure des schémas ou de la place pour des dessins

Dans certains programmes, les requérants ont le droit de (et l'espace pour) dessiner des schémas ou des images pour aider à clarifier leur demande si nécessaire.[40] À cause de leur franchise, des illustrations ont parfois servi à aider des survivants ou des membres des familles des victimes à préciser les parties du corps touchées par des violations de l'intégrité physique telles que la torture, des violences sexuelles, une détention prolongée, le meurtre ou les disparitions forcées, ou à faciliter l'identification des dépouilles. Bien que les dessins et illustrations n'aient pas d'impact sur le type de réparation matérielles que les victimes peuvent recevoir, ils peuvent leur apporter la satisfaction de savoir que leur perte ou affection a été décrite et documentée avec davantage que des mots.

Y compris les illustrations du corps dans le formulaire

En Colombie, le formulaire utilisé pour demander l'aide du gouvernement pour retrouver une victime de disparition forcée comprenait l'illustration d'un corps humain afin de permettre aux requérants de signaler des marques et traits caractéristiques sur le corps de la victime.*

Graphique 4: Illustration sous forme colombienne de localisation des personnes disparues de force

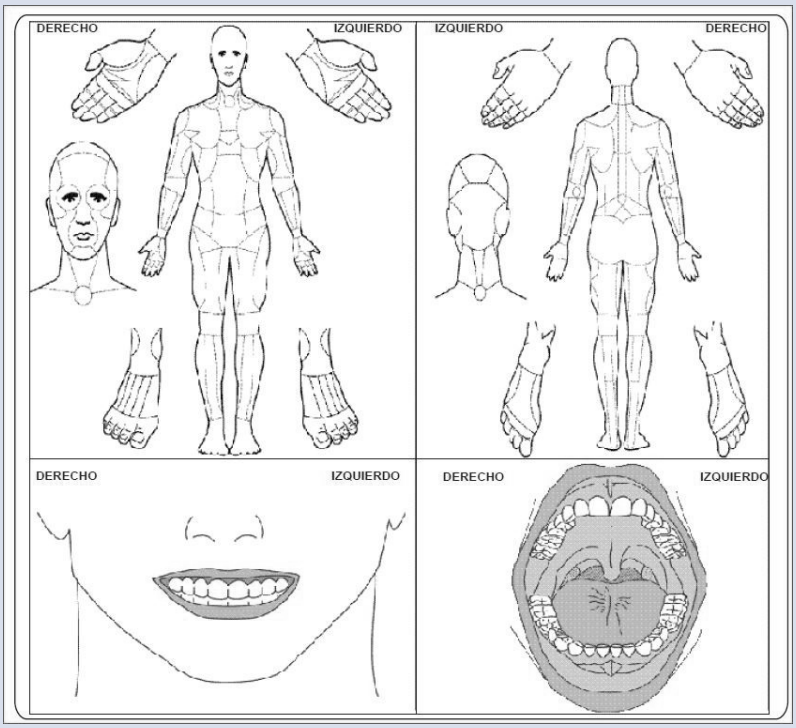

* Gouvernement de Colombie, "Formato Nacional Para Busqueda de Personas Desaparecidas".

40 Gouvernement du Canada, *Guide to the Independent Assessment Process Application*, 10.

Questions sur les agresseurs

Toutes les demandes de réparations ne posent pas de questions aux requérants sur les auteurs présumés des violations. Ce genre de questions est plus courant dans les formulaires de prises de dépositions utilisés par les commissions vérité.[41] Bien qu'un tel renseignement ne soit pas nécessaire pour octroyer des réparations au requérant, il peut être important, pour le processus de vérification, de permettre à l'État de poursuivre la recherche de la vérité ou des responsabilités concernant la violation.

Dans certains cas, ces questions peuvent être génériques, demandant non pas les noms des agresseurs présumés mais un classement général par type d'agresseur (comme un officier de police, un militaire, un groupe rebelle ou paramilitaire, etc.). Les formulaires Péruviens destinés à la fois aux victimes individuelles et collectives ont adopté cette approche. Ils posent des questions sur les auteurs présumés et fournissent une liste comprenant des acteurs étatiques ou non (par exemple, la police nationale, Sentier Lumineux, le Mouvement révolutionnaire Túpac Amaru), laissant un espace pour en désigner d'autres. Le formulaire de réparations collectives demande les dates des violences qui ont conduit aux violations et les groupes soupçonnés d'être impliqués dans ces violences.

D'autres formulaires demandent au requérant d'identifier les agresseurs par leurs noms. Aux Philippines, celui utilisé par le HRVCB comprend une case pour les noms, unités, groupes et/ou associations («s'ils sont connus») des agresseurs présumés. La demande de réparation de Sierra Leone prie le requérant d'indiquer «le moment, le lieu, l'auteur et les autres circonstances de la violation».

Au moment de décider s'il faut inclure ce genre de question, il est important de vérifier si cette information existe déjà dans d'autres sources (comme une commission vérité ou des fichiers de police), et à peser le fardeau supplémentaire potentiel et le risque pour la sécurité personnelle des victimes et de leurs familles en exigeant de telles informations. Certains requérants peuvent être gênés donner des noms. De plus, alors que le processus de vérification doit être en mesure d'établir si le requérant a été victime d'une violation des droits humains, il ne constitue pas une plateforme adéquate pour vérifier si la personne désignée dans le formulaire est bien l'agresseur. Il faudrait également envisager la mise en place d'une protection des témoins efficace et un programme d'assistance judiciaire.

Le formulaire du PRP Népalais

Le formulaire du PRP Népalais, qui a été utilisé avant le lancement du processus de recherche de la vérité, demandait une quantité de détails sur les agresseurs présumés, y compris leurs noms et adresses, leur classification (acteurs étatiques, acteurs privés ou autres), ainsi que le nom et l'adresse de l'organisation auquel ils appartenaient. Il demandait également les coordonnées du responsable du groupe et de ceux qui ont aidé le groupe. S'éloignant des autres formulaires, celui du Népal demandait aussi une déposition de l'auteur présumé de l'incident, se rapprochant ainsi des formulaires utilisés par les organismes de recherche de la vérité.

Questions pour ou à propos du preneur de déclaration

Quand les demandes sont remplies avec l'assistance d'un agent d'enregistrement ou d'un preneur de déclaration, elles comprennent généralement des questions qui leur sont destinées. Ces infor-

41 Voir par exemple les formulaires de prises de dépositions utilisés par la TRC de Sierra Leone et la TJRC du Kenya.

mations peuvent être utiles au processus de vérification, si un suivi ou une clarification sont nécessaires, ou même pour évaluer la fiabilité des preneurs de dépositions (qui peuvent être remplacés ou soutenus au besoin).

Au minimum, ces questions demandent généralement le nom du preneur de notes ou de l'intervieweur, une signature, la date et le lieu de l'interview, et parfois la langue dans laquelle l'interview a été effectuée et, si nécessaire, le nom de l'interprète. Certains formulaires demandent également au preneur de notes ou à l'intervieweur de fournir des commentaires ou des observations sur le processus.[42]

Déclarations sur la confidentialité de la demande

Garantir la confidentialité est une composante importante de l'enregistrement des victimes de violations des droits humains. Les survivants peuvent encore avoir peur ou se sentir menacés de subir de nouvelles violations, même si les conditions objectives de paix et de sécurité les rendent improbables. Ils peuvent craindre des représailles contre eux-mêmes ou des membres de leur famille s'ils rapportent ce qui s'est passé. Les femmes victimes peuvent se sentir particulièrement vulnérables et craindre les réactions à leur victimisation, en particulier si elles ont souffert de violation sexuelle. Les victimes pourraient aussi ne pas souhaiter que leurs histoires soient connues publiquement, dans un souci de vie privée pour elles-mêmes ou pour les autres.

Par conséquent, les démarches pour les demandes doivent être effectuées avec une sensibilité particulière aux vulnérabilités des victimes, surtout parmi les communautés où les agresseurs présumés restent en liberté. Les victimes peuvent avoir besoin de fournir des preuves en privé, à distance ou par un intermédiaire. Des protocoles d'archivage et des mécanismes de protection spéciaux, comme assigner des numéros aux demandes afin de les rendre anonymes, sont souvent nécessaires pour protéger l'identité et la vie privée des victimes.

La société a bien sûr également de l'intérêt pour ces documents et les informations qu'ils contiennent, que ce soit pour la recherche de la vérité ou des responsabilités, y compris pour les enquêtes judiciaires. Dans certaines situations, comme au Chili, les dossiers des processus de réparations sont scellés pendant 50 ans, bien qu'ils puissent être consultés par les organisations des droits de l'homme. Une norme de confidentialité tout aussi élevée est appliquée sur les dossiers de la Commission pour la clarification historique du Guatemala.

À la fin du formulaire utilisé par les Philippines pour enregistrer les victimes de la dictature de Marcos, est ajoutée une ligne pour la signature du requérant, lequel accorde au Comité et à la Commission du Mémorial le droit de diffuser et de publier des informations sur son histoire (voir graphique 5 ci-dessous).[43] Un musée ou une bibliothèque doivent être créés en l'honneur des victimes, dont les noms seront inscrits sur une «liste des victimes de violations des droits humains», en tant que forme supplémentaire de réparation. Dans de tels cas, il est toujours nécessaire d'informer clairement les victimes et les bénéficiaires des conséquences du consentement qu'ils accordent.[44]

42 Gouvernement du Pérou, *Registro Único de Víctimas*.
43 Malheureusement, le formulaire n'indique pas clairement si le requérant peut choisir de ne pas signer cet accord de consentement éclairé et continuer de participer au processus. Les règles d'application indiquent que le requérant peut refuser ce consentement. On peut se demander également combien de victimes comprennent ce genre de clauses, et si elles ont été rédigées pour protéger l'intérêt des victimes ou celui de l'organisme d'enregistrement.
44 Voir République des Philippines, *Act No. 10368*.

Graphique 5: Consentement à diffuser/publier des informations, demande de réparation des Philippines

I likewise grant to the Board/Memorial Commission my prior informed consent to share/publish information about my story for legal purposes other than the publication of the list of eligible claimants and inclusion of the victim's name in the Roll. (See Implementing Rules and Regulations of RA 10368, Sec. 21 for confidentiality in certain instances.)

Applicant's/Legal Heir's/Authorized Representative's Signature Above Printed Name — *Date*

Informations sur la non-renonciation à des revendications, la non-imposition et d'autres privilèges

Il peut être valable d'informer les requérants si, en remplissant la demande de réparation, ils renoncent au droit de solliciter d'autres sources de réparation et seront éventuellement soumis à des réductions d'avantages supplémentaires de la part de l'État (comme des soins de santé et des services sociaux).

Par exemple, la loi instaurant le Fonds de réconciliation pour les esclaves et travailleurs forcés en Autriche pendant la Seconde Guerre mondiale, stipulait que les versements d'indemnités «n'entraînera aucune réduction des paiements effectués au titre des systèmes de sécurité sociale et d'assurance maladie».[45] De même, la loi de réparation en Philippines permet aux victimes de recevoir des indemnités de l'État «sans nuire à la réception de toute autre somme (…) de toute autre personne ou entité dans tous les cas impliquant» les mêmes violations couvertes par la loi. Cette disposition visait à préserver le droit des victimes de la dictature de Marcos de faire valoir leurs recours légaux en dommages-intérêts contre la famille Marcos.

Il est également utile d'informer les requérants si les indemnités de réparation sont spécifiquement exemptées d'impôts dans le pays.[46]

45 République d'Autriche, *Reconciliation Fund Law.*
46 Voir par exemple le département d'État américain, "Tax Exclusion for Restitution Payments".

4. Réparations collectives

Inscrire des communautés à des réparations collectives

Les réparations collectives diffèrent des réparations individuelles dans la mesure où elles ciblent les communautés dans leur ensemble. Elles peuvent couvrir des préjudices causés par des violations de droits collectives, des violations graves des droits des membres d'une collectivité, et les impacts collectifs de violations individuelles.[47] Dans certains cas, la nature du préjudice subi ou des violences physiques suggère qu'une approche collective de la réparation peut également être plus réalisable ou pratique qu'une approche individualisée.

Les programmes de réparations collectives sont peu nombreux et leurs appréciations sont diverses. Des programmes différents ont eu des façons différentes de définir le terme de réparation collectives (la communauté et ses membres), de les identifier et de prendre des mesures appropriées pour répondre à des préjudices collectifs. Certains programmes et recommandations de réparation collectives ont été élaborés ou proposés pour couvrir des régions géographiques entières affectées par des politiques économiques et sociales menant à la marginalisation et à la discrimination; d'autres se sont concentrés sur les violences et déplacements forcés dans le cadre d'un conflit.

En certains lieux, comme au Maroc et dans la province d'Aceh en Indonésie les formulaires de réparations collectives n'étaient pas utilisés pour fournir des réparations collectives; plutôt; les candidats (représentants de la communauté) ont plutôt présenté une proposition de projet plutôt qu'une revendication. Au Pérou et en Colombie, les réparations ont visé des communautés affectées par des violences, et des demandes de réparation ont servi à identifier ceux qui ont subi des préjudices collectifs suite à ces violences.[48] En Afrique du Sud, un processus d'évaluation des besoins initié par le gouvernement a été utilisé dans le programme de réparation communautaire, mais on lui a reproché d'exclure l'implication d'organisations de victimes telles que le Groupe de soutien Khulumani, qui auraient pu avoir des points de vue différents de ceux du gouvernement.[49] En Tunisie, des démarches sont en cours pour enregistrer des organisations et communautés, voire des régions entières, comme «marginalisées». Par exemple, des activistes du gouvernorat de Kasserine ont demandé que la province, marginalisée durant le régime de Ben Ali et attaquée par les militaires durant la révolution, soit déclarée comme «victime» par l'IVD Tunisienne.[50]

47 Par exemple, voir ICTJ, *The Rabat Report*.
48 En Colombie, les communautés sont identifiées par un processus de sélection mis en œuvre par l'organisme gouvernemental responsable des réparations, ou bien elles peuvent le solliciter. Voir Correa, "From Principles to Practice".
49 Le programme sud-africain est limité à 128 communautés identifiées par la TRC, mais jusqu'ici une évaluation des besoins n'a été effectuée en 2015 que pour 18 communautés sélectionnées par le gouvernement, sans critères clairs sur la façon dont elles ont été sélectionnées. Voir Gouvernement d'Afrique du Sud, *Report to Public Protector.*
50 Voir Avocats Sans Frontières, «Urgence Tunisie».

Comme les formulaires utilisés pour des réparations individuelles, les demandes de réparation collective peuvent aider à créer un registre des victimes et une base de données; mais, plus important, ces formulaires accompagnés d'un processus de consultation et d'évaluation des besoins centrés sur la communauté peuvent aider à s'assurer que les opinions à l'intérieur de la communauté et celles de la communauté dans son ensemble soient bien entendues par les décideurs politiques des réparations.

Questions sur les violations des droits humains et les violences subies par la communauté ou la collectivité

Le Pérou fournit un exemple utile de la manière dont le formulaire de réparation communautaire cherchait à obtenir des informations sur le préjudice causé à la communauté et sur les services ou avantages que la communauté considère comme réparateurs.

Au Pérou, on a demandé tout d'abord aux requérants des réparations collectives de fournir des détails sur «l'incursion armée» dans leur communauté, et d'identifier qui pourrait en avoir été responsable, dans quel but et durant quelle période. (Une définition de l'expression «incursion armée» est fournie - «une incursion de personnes armées qui a causé des dommages, des pertes de biens ou des préjudices à des individus dans la communauté».) Le preneur de déclaration avait le choix entre six choix numérotés prédéfinis des différents groupes armés susceptibles d'avoir commis l'incursion (voir le graphique 6 ci-dessous). D'autres groupes pouvaient néanmoins être précisés. Des types définis d'impacts possibles devaient être indiqués dans la dernière colonne, comprenant: 1) une concentration sur les violations individuelles; 2) des destructions; 3) des déplacements forcés; 4) une rupture institutionnelle, et 5) la destruction ou endommagement des infrastructures communautaires. Les questions de suivi pour chaque catégorie numérotée apparaissent dans des cases séparées plus loin dans le formulaire.

Graphique 6: Formulaire de réparation collective du Pérou

II AGGRESSION (perpetrator, period, and description of facts)

How many armed incursions happened at your village during the period of violence?					
Alleged aggressors	**Period**				**Type of aggression (*)**
	1980-1986	**1988-1990**	**1991-1996**	**1998-2000**	
1. Shining Path[2]					
2. MRTA[3]					
3. Armed Forces					
4. National Police					
5. Peasant militias					
6. Self-defense committee					
7. Other (specify)					

Armed incursion is an invasion of armed people that resulted in harm or loss of material goods or persons in your community or village (deaths, enforced disappearances, tortures, injuries causing disability, widow(er)s, orphans, detainees, etc.)

(*) Describe the type of aggressions suffered:
(1) Concentration of individual violations
(2) Devastation of the community or village
(3) Forced displacement
(4) Institutional breakdown
(5) Destruction or harm to communal property

ALL PROCEDURE

Dans le formulaire de réparation collective du Pérou, les données dispersées sur les violations individuelles sont agrégées d'une façon qui montre leur impact sur la communauté. Le tableau ci-dessous présente des données de base sur la population au début de la violence, y compris le nombre de résidents de la communauté avant les actes de violence et au moment de la demande. Ensuite, des détails sont demandés sur chaque type de préjudice, avec des questions subsidiaires afin d'obtenir des informations sur les différentes formes de préjudices collectifs (comme une concentration de violation individuelle des droits humains, des déplacements forcés, des dégâts aux infrastructures, et la rupture des structures de pouvoir et de gouvernement local).

Tableau 3: Aperçu plus détaillé de l'approche Péruvienne des réparations collectives

Pour des groupes de violations individuelles	Déclarations de démolitions qui ont empêché le retour de la communauté	Pour des déplacements forcés	Rupture institutionnelle
Nombre de personnes tuées Nombre de personnes portées disparues Nombre de personnes torturées Nombre de personnes violées Nombre de personnes enlevées ou recrutées de force Autres dommages (préciser)	Y a-t-il eu dévastation de la communauté? (Oui/Non) Date où les destructions se sont produites Combien de temps ont duré les destructions? Quand la ville a-t-elle été reconstruite?	Nombres de personnes déplacées par violence politique Date du début des déplacements forcés Nombre de retours Endroits où la plupart des déplacés ont trouvé un habitat temporaire ou permanent (par département, province, quartier, agglomération)	Nombre d'agents des autorités locales tués Nombre d'agents des autorités locales disparus La communauté a-t-elle formé d'autres organismes? (Oui/Non) De nouveaux responsables ont-ils été élus? (Oui/Non) La communité a-t-elle continué de se réunir pour prendre des décisions collectives? (Oui/Non) Nombre d'organisations communautaires affectées

De plus, un tiers de page est laissé vierge au requérant pour rédiger une narration du préjudice qui a affecté la communauté. Une feuille annexe est ajoutée à la fin du formulaire sur laquelle peuvent être inscrits les noms de victimes individuelles, leurs pièces d'identité et le(s) type(s) de violation(s) qu'elles ont subies.

La case sur les dommages aux infrastructures est très complète. Sur trois colonnes, elle demande quelles dégradations ont été perpétrées aux infrastructures de la communauté, quelle est leur étendue et, si elles ont été rebâties, combien de temps il a fallu pour cela. Une liste de types de biens potentiellement détériorés est incluse, par catégories: infrastructures communales (centres communautaires, sites religieux, etc.), sites de production (entrepôts, ateliers, pêcheries, canaux d'irrigation, terrains communaux, etc.), transports et communications (ponts, routes, docks, radio ou véhicules municipaux, etc.), infrastructures de services de base (réservoirs d'eau, générateurs électriques, écoles, centres de soins…) et biens domestiques (terrain, logement, boutiques, bétail…). Un espace est également prévu pour décompter le nombre de structures détruites.

Il faut noter que les agents d'enregistrement aux réparations ont enregistré à la fois les individus et les communautés lors de leurs visites, mais sur des formulaires séparés. Cela nécessitait que la demande de réparation collective intègre le nombre et la nature des violations individuelles subies par les membres de la communauté, afin d'évaluer le degré de concentration et l'impact des violations des droits humains sur la communauté (voir graphique 7 ci-dessous).*

Graphique 7: demande de réparation collective du Pérou, «Nombre agrégé de violations individuelles»

3.2 Concentration of individual violations				
1.	Number of deceased persons			
2.	Number of forcibly disappeared persons			
3.	Number of persons tortured			
4.	Number of persons raped			
5.	Number of persons kidnapped or forcefully recruited			
6.	Other type of aggression (specify and mark with "X")	YES		NO

À des fins de vérification, le formulaire comprend également une case pour identifier qui a été interrogé au sein de la communauté.

* Jusqu'en 2013, un total de 5697 communautés ont été identifiées comme ayant droit à des réparations collectives. Parmi elles, 1273 ont été catégorisées comme les plus sévèrement touchées, suivies par un second tiers de 1264 communautés présumées gravement affectées, mais à un degré moindre. Voir Correa, *Reparations in Peru,* 12.

5. Le processus d'enregistrement

Combien de temps prend typiquement une inscription?

La durée du processus d'inscription varie fortement d'un pays à un autre. Le temps nécessaire à la préparation de l'enregistrement et à l'achèvement du processus comprend non seulement le temps nécessaire pour distribuer les formulaires et déployer les agents d'enregistrement, mais aussi pour examiner les demandes et rendre des décisions. Les estimations devraient tenir compte des variations du nombre potentiel de requérants et du temps qu'il leur faut pour lire et remplir le formulaire, et si nécessaire, procéder à un entretien et les transcrire.

Au Canada, le processus de demande et d'inscriptions du PEI a pris plus de cinq ans. Il a été lancé par un programme de promotion et d'information publique le 1er Avril 2007, suivie de la distribution des formulaires de réparation quelques mois plus tard, en Août. L'inscription s'est achevée en septembre 2012, bien que des appels et démarches pour retrouver des preuves de la fréquentation d'un Pensionnat Indien par quelques requérants se poursuivent encore.

Le délai cible fixé par Service Canada pour le traitement des demandes individuelles de paiements d'expérience commune était de 28 à 35 jours, mais en pratique, le traitement a pris bien plus longtemps. De nombreuses demandes manquaient de renseignements ou nécessitaient un suivi. Par conséquent, le temps de traitement réel s'est allongé en moyenne à 78,4 jours par demande individuelle, à 189,7 jours pour les demandes assurées par des successeurs, et à 284,9 jours pour celles remplies par un représentant personnel pour le compte d'un requérant.[51]

Aux Philippines, le processus d'inscription des victimes de la dictature de Marcos a pris plus de trois ans. La loi idoine sur les réparations est passée en 2013, 27 ans après que la dictature a été renversée.[52] La loi prévoyait à l'origine une période de six mois pour remplir une demande.[53] Dans le cadre de son règlement d'application, il devait être en vigueur du 12 mai 2014 au 10 novembre 2014.[54] Finalement, la période de dépôt des demandes de victimes des violations des droits humains a été prolongée jusqu'au 30 mai 2015, à cause d'un nombre de requérants d'une ampleur inattendue.[55]

---

51 Gouvernement du Canada, *Evaluation*, 29.
52 Le co-auteur Ruben Carranza a rédigé la première version de cette loi en 2003, en tant que fonctionnaire du gouvernement philippin engagé dans les poursuites contre la famille Marcos et la récupération de leur biens illégaux.
53 République des Philippines, *Act No.* 10368.
54 République des Philippines, *Implementing Rules*. L'organisme chargé de la mise en application — le HRVCB — a été créé le 25 Février 2013 pour une période de deux ans à partir de la promulgation de ses décrets d'application: du 12 mai 2014 au 12 mai 2016. Le mandat du HRVCB lui-même a pareillement dû être prolongé de deux ans. Voir Sénat des Philippines, "Bill Approved".
55 Voir Gouvernement des Philippines, *Joint Resolution No. 03*; Human Rights Victims' Claims Board, *Resolution No. 003-2015.*

Tableau 4: durée du processus d'inscription, par pays

Pays	Processus d'inscription	Nombre de demandes reçues	Nombre de victimes enregistrées	Période
Argentine*	Détention arbitraire	13.600	7,800	10 ans, le processus ayant été relancé plusieurs fois
	Meurtre et disparition forcée	8.200	8,000	10 ans, le processus ayant été relancé plusieurs fois
Brésil†	Plusieurs violations (Commission d'amnistie)	68.219	60,000	8 ans
Chili‡	Meurtre et disparition forcée (Commission Rettig)	3.550	2,298	9 mois
	Meurtre et disparition forcée (CNRR)	1.452	899	3 ans et demi
	Emprisonnement politique et torture	35.868	28,459	18 mois (6 pour recevoir les demandes et 12 pour les traiter)
	Réouverture du registre	32.453	9,825	18 mois
Colombie§	Différents processus d'enregistrement	Non disponible	8,131,269	12 ans
Côte d'Ivoire**	Consolidation des registres de diverses violations	743.496	316,954	10 mois
	Inscriptions et vérifications dirigées par la CONARIV	130.560		
Guatemala††	Programme national de réparations	Non disponible	130,000	9 ans
Pérou‡‡	Plusieurs violations	Non disponible	182,350	5 ans

Philippines	Violations des droits humains durant le régime de Marcos	75.730	Non disponible	1 an pour recevoir les demandes. Ce mandat a été prolongé de 2 ans, jusqu'en mai 2018

* Guembe, "Economic Reparations", 33 et 41. Dans les deux cas, l'enregistrement a été réouvert par la suite, ce n'est donc pas le nombre définitif de victimes enregistrées.

† Abrão et Torelly, "Reparations Program as Lynchpin", 460.

‡ Comision Nacional de Verdad y Reconciliacion, Informe; Corporación Nacional de Reparación y Reconciliación, Informe, 579; Corporación Nacional de Reparación y Reconciliación, Informe, 576 and 579; Comisión Nacional sobre Política y Tortura, Informe, 68, 73, 784; and Comisión Presidencial Asesora para la Calificación de Detenidos Desaparecidos, Ejecutados Políticos y Víctimas de Prisión Política y Tortura, Informe, 15, 23.

§ Nombre total de victimes dans le Registre unifié des victimes, qui comprend les victimes enregistrées par différentes politiques et de nouveaux registres, consolidés en un registre unique, selon la Loi 1448 de 2011. Le registre est toujours ouvert. Voir Gouvernement de Colombie, "Registro Único de Víctimas".

** La CONARIV a consolidé des registres précédents compilés par des organismes d'État et des groupes de victimes, des ONG et d'autres institutions, et a mené son propre processus d'inscription. Tous les dossiers ont été vérifiés par la suite pour un registre final. Rapport dans les dossiers de l'ICTJ.

†† Secretaría de la Paz, *Plan Estratégico*, 28.

‡‡ Ministerio de Justicia y Derechos Humanos and Consejo de Reparaciones, *Todos Los Nombres,* 14-15.

Comment s'assurer que le processus de demande est équitable?

L'équité et le sentiment d'équité sont essentiels pour gagner la confiance des victimes et de la société, nécessaire pour mener à bien un processus de réparation. Si l'institution responsable de la gestion du registre est vue comme juste et indépendante, le public sera plus enclin à faire confiance également à ses procédés. Dans un cadre national, les organismes de réparation sont instaurés par l'État; mais certains sont considérés comme plus indépendants que d'autres, soit à cause des personnes qui les dirigent, soit parce que leur mandat fait partie d'une agence existante réputée pour son indépendance.

En Colombie, l'enregistrement est effectué par le personnel d'institution publique autonome, comme le Médiateur (Defensoría del Pueblo) et des commissaires municipaux (personeros municipales), qui sont des contrôleurs indépendants et autonomes, bien que nommés par chaque conseil municipal.[56] Dans certains cas, les commissaires ont été perçus comme partisans, en particulier dans les municipalités où ils entretiennent des liens étroits avec des groupes armés ou des partis politiques.[57]

La question de l'autonomie a été déterminante en plusieurs endroits. Au Népal, les étapes initiales pour enregistrer et vérifier les demandes pour le Programme de réparation provisoire étaient effectuées par le préfet de district, le chef désigné de l'unité politique venant juste après le gouvernement national. Les Comités pour la Paix locaux, établis dans le cadre d'un accord de paix et composés de représentants de différents partis politiques, étaient intégrés au processus d'enregistrement. Cela a conduit à la perception que les partis politiques, au niveau tant national que local, cherchaient à intégrer leurs membres ou électeurs au registre. Cela a aussi conduit les victimes sans lien avec aucun parti politique à se méfier du processus.[58] Une question similaire a

56 Gouvernement de Colombie, *Decree 4800*, Article 27.
57 Groupes de victimes et de défense des droits humains à Medellin et Bucaramanga, entretiens avec l'ICTJ, juillet 2014.
58 Pour la critique de cette structure d'enregistrement, voir ICTJ, *From Relief to Reparations*, 8-10.

été soulevée au Malawi, où un Tribunal d'Indemnisation national a mis en place un programme de réparation en 1995. Durant son application, des «plaintes pour partialité en faveur de l'élite politique ont émergé dès que des individus influents en ont tiré des profits substantiels (…) alors que les procédures étaient grossièrement définies».[59] Malgré un système de premier-arrivé-premier-servi, «les numéros des demandes étaient souvent intervertis pour profiter à certains individus», selon une étude réalisée en 2004 par le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation.[60]

Des questions d'identité concernant le personnel des agences de réparation peuvent également surgir. En Sierra Leone, certains politiciens se sont plaint que les preneurs de déclaration «venaient à 92% du nord» et ne représentaient pas la composition ethnique du pays.[61]

Comment s'assurer que le processus de demande et d'inscription est réparateur?

Le processus de conception d'une demande puis l'enregistrement des victimes doivent être perçus comme des occasions d'écouter les victimes, d'informer les victimes et les parties prenantes de leurs besoins et défis et d'encourager le dialogue. Ce sont aussi des points de contact importants entre les groupes de victimes, les acteurs de la société civile et le gouvernement. Chaque étape du processus peut être une occasion de reconnaître les victimes et leurs familles ainsi que les méfaits qui se sont produits, rendant réparateurs le processus en lui-même et les prestations que les victimes en retireront.

Pour ce faire, les victimes doivent être traitées avec respect et dignité tout au long du processus. Le personnel et la direction de l'organisme d'application doivent être formés sur la manière de communiquer dans un sens qui reconnaisse la dignité des victimes tout en répondant aux nécessités administratives d'un vaste programme de réparation. Ainsi, les victimes vont probablement trouver le processus d'inscription plus gratifiant en lui-même. Le fait de rencontrer un fonctionnaire du gouvernement qui reconnaisse la gravité de ce qui est arrivé aux victimes, et de voir d'autres personnes qui ont également souffert, peut être en lui-même réparateur. Les victimes savent ainsi qu'elles ne sont pas seules, qu'elles ne sont pas à blâmer, qu'elles ont droit au respect et à la justice.

Bien entendu, la capacité de l'État à fournir des niveaux d'attention et des services personnalisés peut être limitée dans certaines situations, en particulier dans les situations d'après conflit fragiles. Un pays comme le Canada, par exemple, peut disposer des ressources pour former du personnel à effectuer des réparations de façon respectueuse pour les victimes, et pour fournir des services confortables aux requérants;[62] considérant que les programmes de réparations dans les pays en développement peuvent devoir faire plus avec moins de ressources.

Cependant, quel que soit le contexte, il est possible de s'occuper des détails qui peuvent aider à atténuer les problèmes pour les victimes, tels que la disponibilité des stylos; discipline dans les lignes; sièges pour personnes âgées, enceintes ou handicapées; et des annonces utiles aux foules en attente… Toutes ces considérations peuvent atténuer les sentiments de «victime à deux reprises», a déclaré une victime.[63]

Quelles entités sont généralement responsables de la gestion de l'inscription?

Certains États créent une nouvelle agence pour gérer le processus d'enregistrement, tandis que d'autres en désignent une existante. Par exemple, le gouvernement Chilien a institué légalement

59 Buford and van der Merwe, *Reparations in Southern Africa*, 16.
60 Ibid.
61 Awoko, "NACSA's Reparation Staff Is 92% Northern".
62 Gouvernement du Canada, *Evaluation*, vii.
63 Gaspar, "Victimizing the Victims".

une nouvelle Société Nationale pour les Réparations et la Réconciliation, avec un mandat de deux ans pour effectuer les réparations.[64] Au Ghana, l'inscription à des réparations a été prise en charge par le ministère de la Justice, et en Afrique du Sud par le Bureau du Président.[65]

Dans certains cas, des institutions internationales comme les Nations Unies et leurs organismes ont été mandatées pour assurer l'inscription des victimes à des réparations.[66] Dans d'autres, des tribunaux pénaux internationaux peuvent aider à appliquer les réparations, y compris l'inscription des victimes. Par exemple, la Chambre de première instance des CETC a reçu le mandat limité d'accorder des réparations «collectives et morales», tandis que la Cour pénale internationale (CPI), en vertu de l'article 75 du Statut de Rome, a plus grande latitude pour ordonner «réparations aux victimes ou en leur honneur, comprenant restitution, compensation et réhabilitation».[67] Cohérentes avec leurs règlements, leurs mandats et les contextes qu'elles abordent, ces institutions des Nations Unies et internationales ont adopté différentes structures et fonctionnent de différentes manières, notamment lors de la rédaction des formulaires de réparation à utiliser pour déterminer l'éligibilité des demandeurs.[68] Il n'existe pas «modèle» international de demande de réparation, ni de standard défini par l'ONU.

Dans la plupart des exemples nationaux, quand un nouvel organisme est créé pour opérer des réparations, c'est sa seule tâche. Au Pérou, un nouveau Conseil des réparations (Consejo de Reparaciones) a été établi au sein du bureau du Premier ministre et transféré ensuite au ministère de la Justice et des Droits de l'homme, afin d'administrer le Plan global de réparation du pays. Il avait pour mandat de créer un registre des victimes utilisé par différents organismes d'État chargés de diverses composantes du plan.[69] Il possède un secrétariat technique divisé en unités chargés de réaliser son travail, dont l'inscription des victimes. Sa direction est composée d'un mélange de défenseurs respectés des droits humains, du chef d'une communauté indigène victime, d'un entrepreneur, et — de nombreuses victimes du conflit armé interne étant membres de l'armée ou de la police — d'officiers en retraite de la police et des forces armées.[70]

Aux Philippines, le conseil chargé de superviser le programme de réparations est divisé en trois divisions, qui se réunissent quotidiennement (pour toute la journée) pour décider des candidatures. Les divisions sont appuyées par des avocats et des parajuristes qui examinent les demandes, vérifient les détails et rédigent des résumés. Ils se réfèrent également à des données à l'appui, dont une grande partie provient du groupe de travail des détenus catholiques basé aux Églises catholiques. (TFDP, émanant de l'Église catholique), qui a documenté des milliers de cas de violations des droits humains et a aidé des prisonniers et leurs familles durant la dictature de Marcos.[71]

En revanche, des organismes nationaux préexistants auxquels a été assignée la fonction de mettre en œuvre des réparations continuent généralement à assurer en tandem leurs autres fonctions ordi-

64 Gouvernement du Chili, *Ley No. 19123*.
65 Voir Oduro, *Reparations in Ghana*. En Afrique du Sud, la loi sur la TRC requiert que le président et les ministres de la Justice et des Finances instaurent un Fonds présidentiel pour les victimes ayant droit à assistance. Voir par exemple, Gouvernement d'Afrique du Sud, *Annual Report*.
66 Comme l'UNRoD.
67 Voir ECCC, "Victims Information Form".
68 Créés à intervalle assez proche, les formulaires de réparations pour les victimes de la CPI et des CETC présentent de nombreuses similitudes.
69 «Le mandat du Conseil des réparations est de développer le Registre national des victimes (RUV), un instrument qui servira aux institutions d'État chargées de mettre en œuvre le Plan global de réparations. Le Conseil des réparations est un organisme collégial intégré au ministère de la Justice et des Droits de l'homme. Ses membres ont été nommés par la Résolution ministérielle n° 0036-2014-JUS, ils accomplissent leurs fonctions *ad honorem* (sans compensations) et ne peuvent faire partie de l'administration publique. Il possède un secrétariat technique, une structure de soutien administratif et technique.» Gouvernement du Pérou, *Mandat du Conseil de Réparations*.
70 Gouvernement du Pérou, *Aprueban Reglamento*.
71 Le HRVCB a reçu 75.730 demandes durant la période d'inscription. Les 4000 premiers requérants qui ont été approuvés ont reçu un versement initial et partiel d'indemnités en mai 2017. Voir HRVCB, «Le HRVCB commence la distribution».

naires. Bien qu'intégrer la responsabilité d'enregistrer les victimes au sein d'une structure gouvernementale existante peut être efficace en termes de démarches et de capacité, cela ne garantit pas un engagement plus fort du gouvernement à accomplir la tâche.

En Sierra Leone, la Commission nationale pour l'action sociale préexistante (NaCSA) a été chargée d'inscrire les victimes à des réparations en plus de ses responsabilités humanitaires et en faveur du développement.[72] Pour gérer les nouvelles responsabilités requises par l'application des réparations, la NaCSA a créé une Unité de réparation «pour identifier les victimes et leur apporter le soutien et/ou les services sociaux nécessaires», financée par le Fonds de consolidation de la paix de l'ONU,[73] ainsi qu'un comité de pilotage composé de représentants de ministères et d'organismes internationaux, et de quatre membres d'organisations de la société civile (deux d'entre eux venant d'organisations de victimes, les deux autres d'ONG sur les droits humains).[74] Ces entités ont réussi à inscrire plus de 32.000 victimes et à octroyer des mesures de réparation limitées. Toutefois, ces réparations se sont avérées inadéquates dans leur type, leur atteinte et leur portée, révélant la totale ambivalence du gouvernement sur l'octroi de réparation, vu comme une obligation distincte des objectifs humanitaires et de développement à long terme, ce qui était le mandat original de la NaCSA mis en avant par le gouvernement dans son affectation des fonds.

Décisions, notifications et recours

Lorsque l'enregistrement se ferme, il y a lieu de s'assurer que les décisions sont rendues promptement, que des explications sont jointes aux refus, et qu'un processus de recours accéléré est disponible. Au Canada, par exemple, les requérants pour le paiement de réparation des «expériences communes» dans le cadre de l'Accord sur les Pensionnats indiens pourraient demander à ce que leur demande soit reconsidérée si elles étaient refusées et elles pourraient faire appel si elles n'étaient pas satisfaites du résultat du processus de réexamen. Les recours étaient entendus par les sept membres du Comité d'administration national. Les requérants avaient six mois pour faire appel.

De même au Chili, les victimes de torture dont les demandes étaient rejetées recevaient une lettre donnant les raisons de ce rejet et des renseignements sur la façon de solliciter un second entretien, au cours duquel ils pourraient soumettre la documentation nécessaire à un réexamen. Bien que les victimes approuvées n'en recevaient pas individuellement la notification, vu le grand nombre de cas, leurs noms étaient publiés dans le rapport final de la Commission nationale sur l'emprisonnement politique et la torture, qui a d'abord été diffusé sur internet avant d'être distribué personnellement à chaque victime.

Des procédures de ce genre, notifiant les victimes d'une décision probable, ou leur donnant l'occasion de compléter leur demande ou de demander un réexamen, sont un élément essentiel d'un processus d'inscription efficace et transparent. Bien que ces mesures nécessitent un investissement supplémentaire en temps et en ressources gouvernementales, elles peuvent réduire le risque d'erreurs potentielles et permettre aux victimes de combler les lacunes de leurs demandes, afin qu'elles aient accès aux réparations qui leur sont dues.

72 Créée en 1996 sous le nom de Commission nationale pour la Reconstruction, la Réinstallation et la Réhabilitation, la NaCSA possède une riche expérience dans la fourniture de services aux gens dans le besoin. Elle a joué un rôle clé dans les initiatives de réinstallation, de réhabilitation et de reconstruction peu de temps après la guerre, et a mis en place toute une gamme de programmes socio-économiques, impliquant la réfection des infrastructures de base et l'autonomisation de communautés rurales.
73 Programme de développement de l'ONU, *Proposition de réparations finale*.
74 Ibid., 13.

Comment s'assurer de l'efficacité d'un processus d'inscription?

L'efficacité d'un formulaire de demande pour les victimes est subordonnée à celle du plan et du processus d'inscription dans son ensemble. Même le formulaire le plus soigneusement élaboré ne peut compenser des défauts de planification, comme un financement inadéquat, une stratégie de diffusion inefficace, des preneurs de notes non formés, une collecte et un stockage des données mal conçus.

Inévitablement, il y aura des complications à différentes phases du processus, et il faudra procéder à des ajustements. Le processus d'inscription du Pérou a connu des débuts laborieux: «La première année a été très difficile. Je pense que l'un des traits positifs est que des critères ont été développés, et qu'ils ont été de plus en plus ouverts. Au début, il y avait plus de peur, plus de suspicion, maintenant je sens qu'on est davantage dans un climat de confiance et dans une recherche mutuelle.»[75]

Finalement, l'inscription au Pérou a été assurée par le personnel du Conseil de réparation ainsi que par celui des municipalités locales, des ONG (dont des groupes de victimes), des églises et d'autres entités qui ont conclu des accords avec le conseil pour atteindre certaines zones. Le Conseil a formé tous les agents d'enregistrement et leur a fait passer un examen d'aptitude, afin de garantir qu'ils ont reçu les connaissances et compétences requises pour entreprendre cette tâche. Les membres du conseil ont également contrôlé la qualité de chaque formulaire rempli par du personnel non formé par le Conseil. «Le système répondait aux demandes de groupes de victimes que certains de leurs membres travaillent comme agents d'inscription, ce qui a été accepté à la condition que ces agents passent un examen.»[76] Sans compromettre le rôle de supervision du Conseil, l'approche Péruvienne a eu pour résultat un meilleur accès aux régions, et davantage de confiance dans le processus de la part des victimes.

Considérations à prendre en compte pour planifier un processus d'enregistrement

Tout d'abord, chaque fois que possible, il est essentiel de **minimiser les difficultés et désagréments pour les requérants.** Cela comprend d'anticiper qu'il y aura presque toujours plus de demandes qu'attendu. Des capacités et un personnel insuffisants ont plombé quelques démarches d'inscription, surtout au début. Aux Philippines, par exemple, les centres d'inscription ont été submergés au départ par des foules de requérants cherchant à s'inscrire, parfois dans des conditions ardues: certains se sont même effondrés à cause d'insolations et d'inanition.[77] Au Chili en revanche, la commission inscrivant les victimes d'emprisonnement politique et de torture a organisé un centre d'appel pour organiser des entretiens pour les victimes venant remplir les formulaires, donnant aux requérants des horaires précis. Bien sûr, ces options ne sont pas applicables dans tous les contextes pour bien des raisons, dont des ressources inadéquates ou un grand nombre de requérants potentiels, mais chaque fois que possible, une telle pré planification peut contribuer à minimiser les désagréments pour les victimes.

En second lieu, il est de bonne pratique, dès le début, de **rassembler les avis des victimes et des organisations de victimes sur la manière dont l'inscription peut être effectuée efficacement** sans réduire son potentiel réparateur ou de respect. Cela peut faire partie des consultations sur les politiques de réparation ou être un processus de tests plus restreint, afin d'obtenir un retour sur

75 Ministerio de Justicia y Derechos Humanos and Consejo de Reparaciones, *Todos Los Nombres*, 75.
76 Jairo Rivas, ancien secrétaire exécutif du Consejo de Reparaciones, interviewé par Cristián Correa, Octobre 2017.
77 Tejano, "Claimants Treated Like Paupers". Marie Hilao-Enriquez, leader d'un groupe de victimes philippines, a déclaré: «Je leur ai demandé pourquoi les victimes étaient là à attendre sous le soleil alors que nombre d'entre elles sont déjà âgées. Nous avons été les seuls à suggérer d'apporter de l'eau car le premier jour, ils n'avaient même pas préparé d'eau à boire. Maintenant, beaucoup perdent patience car on leur a déjà dit plusieurs fois de revenir le jour suivant.»

des ébauches de demandes de réparations et de procédures, à effectuer avant que le processus ne se déploie à plus grande échelle.

Népal: manque de consultation pour la conception du formulaire du Programme de réparation provisoire

Les victimes et la société civile n'ont pas été consultées sur la conception du formulaire de Programme de réparation provisoire, sur le processus d'inscription ni sur le contenu du programme, et les activités de sensibilisation menées auprès des victimes n'ont pas été menées sans la médiation des partis politiques et des responsables gouvernementaux qui n'étaient pas directement impliqués dans la mise en œuvre du programme. Le processus d'inscription est passé par des comités pour la paix locaux dont les employés étaient des représentants de partis politiques ou d'ONG liées à des partis politiques, malgré un financement important du programme par des donateurs comme la Banque Mondiale qui a apporté à elle seule environ 23 millions de $ US.* La demande de réparation elle-même a subi plusieurs révisions durant les cinq années de son usage, mais aucune consultation n'a été faite auprès des victimes ou des ONG sur le formulaire ou ses modifications.† Résultat, beaucoup de victimes n'ont pas su qu'elles avaient le droit à des dédommagements et n'ont pas reçu de mises à jour des changements de garanties quand ils se produisaient.

Parmi les observations transmises à l'ICTJ par les familles des victimes et les fonctionnaires locaux, il y a eu des intimidations et des difficultés à remplir et à soumettre le formulaire, y compris de nombreuses épouses de disparus et de veuves qui n'avaient jamais collaboré avec des agences gouvernementales, trouvaient difficile et intimidant de remplir et de soumettre le formulaire. Beaucoup ont laissé les partis politiques, soutenus par eux-mêmes ou par des membres de leurs familles décédés ou disparus, s'occuper du processus d'inscription en leur nom. Cela a finalement abouti à ce que les partis politiques, aux niveaux national et local, prennent effectivement le contrôle du processus d'inscription.‡

* Pour une évaluation du programme, voir Carranza, *Relief, Reparations.*

† Selon l'Organisation internationale pour les migrations, «les preuves démontrent qu'il y a eu peu de consultations auprès des victimes, des femmes et d'autres groupes vulnérables dans la conception et la mise en œuvre du programme.» Voir Organisation internationale pour les migrations, *Report on Mapping Exercise.*

‡ ICTJ, *From Relief to Reparations,* 9.

Enfin, il est important, tout au long du processus d'inscription, de **fournir des mises à jour ponctuelles aux requérants** et d'aider ceux qui ont des difficultés à trouver des renseignements ou à accéder aux documents. Par exemple, le processus d'inscription d'un requérant se termine généralement par une reconnaissance ou une vérification que sa demande a bien été reçue et, le cas échéant, est complète.

Graphique 8: Document donné aux requérants après enregistrement aux Philippines

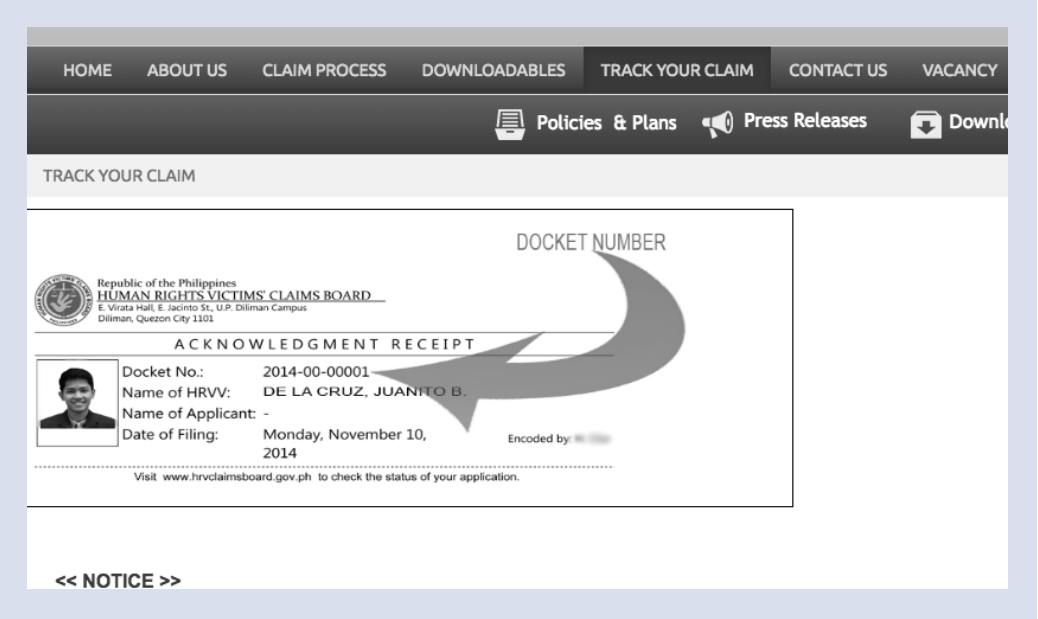

Retour sur le processus

Mener une phase test ou pilote peut être utile pour s'assurer que les demandes de réparations et les procédures prévues sont opérationnelles et vont faciliter un processus efficace et équitable. Dans bien des cas, toutefois, les demandes de réparations ne sont pas testées par ceux qui administrent l'enregistrement aux réparations. Bien que des manuels et guides sur la façon de remplir les formulaires peuvent être utiles, ce sont des outils unidirectionnels, qui ne fournissent pas de retour sur l'accessibilité ou la qualité du formulaire lui-même.

Bien sûr, les meilleures réactions sur l'accessibilité des demandes de réparations proviennent des victimes elles-mêmes. Les preneurs de déclaration ou le personnel d'inscription sont d'autres sources de retours. Leurs expériences et connaissances sur les manières dont les victimes font face ou répondent aux formulaires sont essentielles. On devrait également demander aux ONGs et groupes de victimes qui aident les victimes à remplir les formulaires et à répondre aux questions sur les réparations de fournir des informations sur la clarté des formulaires et les difficultés que les victimes ont rencontrées au cours du processus.[78] Pour être efficace, un retour doit être demandé très tôt, lors d'une phase de test ou pilote, avant que tout le processus n'ait été lancé.

Des réactions de journalistes peuvent également être utiles. Un bon exemple est la série de rubriques rédigées par Ma. Ceres P. Doyo pour Inquirer.net sur les processus de réparation aux Philippines, qui décrivent en détail ce que les requérants — et l'auteur, elle-même requérante — ont ressenti et les difficultés pratiques qu'ils ont affrontées pour leurs demandes de réparation. Prenant en compte ces réactions et d'autres retours, les organismes de réparation Philippins ont adopté une politique permettant aux victimes de corriger leurs demandes, même après les avoir soumises.

78 En 2016 au Népal, l'ICTJ, accompagnée de groupes de victimes et d'autres ONG, a mené une étude de suivi du processus d'enregistrement des plaintes par deux commissions vérité népalaises: la Commission Vérité et Réconciliation et la Commission d'enquête sur les personnes disparues de force. Un des objectfs du suivi était d'obtenir un retour sur le processus d'enregistrement des plaintes. Un rapport a été remis aux deux commissions.

À quoi ça ressemblait: un journaliste et un demandeur de réparations racontent leurs histoires sur l'inscription aux réparations pour les victimes de la dictature de Marcos*

«Une requérante dont le fils avait été tué a envoyé ce message: " Mettre la valeur monétaire sur la souffrance des victimes de Marcos ajoute l'insulte à la blessure. Si l'intention du comité des demandes est d'octroyer des réparations équitables à travers le système de points, qu'est-ce qui va empêcher quiconque d'exagérer? Combien pour un coup sur la tête?"

«Je comprends son point de vue. Il aurait été mieux de n'avoir que deux catégories de victimes: celles qui ont péri ou disparu et celles qui ont souffert mais survécu. C'est dur de classifier davantage ces dernières. Comment comparer quelqu'un qui a été abusé sexuellement à quelqu'un qui est parti en exil involontaire et a souffert d'une dépression nerveuse?

«Quand on me l'a demandé, j'ai coché la case n° 3 pour torture, car mon cas n'avait rien de très particulier: des tourments prolongés (interrogatoires militaires, saccage de ma maison, embarquée en pleine nuit par des militaires armés avec un collègue journaliste…)

«J'ai observé de nouveaux requérants, certains au crépuscule de leur vie, rédiger leurs récits à l'ombre des arbres, se rappelant les années sombres. Je conseille à ces nouveaux requérants de d'abord déverser tout ça par écrit à la maison et de venir en ayant tout préparé. Mon cœur se brise pour ceux qui viennent avec juste leur douleur et leurs souvenirs.»

* Doyo, "Claiming Reparation."

Les réactions des bénéficiaires de tout programme de réparations initial ou intermédiaire peuvent également contribuer à améliorer la conception du formulaire et du processus de réparation pour les mesures ultérieures ou plus complètes. 2013, l'ICTJ et le Programme de développement de l'ONU ont collaboré à une évaluation qualitative de l'impact du programme de réparations initial de 2011 en Tunisie, qui couvrait diverses catégories de victimes, sur les bénéficiaires de la ville pauvre de Gafsa, dans la région intérieure, où d'importantes manifestations ont lancé la révolution de 2011. Il a été découvert, par exemple, que la plupart des bénéficiaires étaient sans emploi et que les paiements compensatoires en deux versements qu'ils recevaient ne suffisaient que pour les soutenir pendant une brève période.

Cela a mené également à des discussions pour savoir si un emploi dans le secteur public, même s'il s'ajoutait au budget de l'État, pouvait apporter de la dignité et un revenu modeste mais régulier. En 2014, l'IVD Tunisienne a commandé une étude pour évaluer comment des anciens prisonniers politiques percevaient le programme de réparations de 2011, y compris le processus d'inscription.[79] Même si elle n'était pas aussi détaillée qu'elle aurait pu l'être, l'étude a informé sur la façon dont l'IVD avait conçu son programme de réparations urgentes, et sur les discussions en cours sur l'instauration du programme de réparations complet requis par la loi de justice transitionnelle de 2013 en Tunisie.

79 Instance de Vérité et Dignité, «Perceptions et attentes».

6. Sensibilisation et accès des victimes

Comment favoriser l'accès des victimes aux formulaires et aux réparations?

Les organismes gouvernementaux et les ONG ont au moins trois manières de promouvoir l'accès aux réparations à travers le formulaire de réparation:

1) **Sensibiliser les victimes et leurs organisations** avant la distribution des formulaires et le début de l'inscription.

2) **Fournir des formulaires et des informations sur l'inscription aux groupes marginalisés** et dans les lieux difficilement accessibles.

3) **Rendre le formulaire intelligible** dans la (les) langue(s) des populations qui vont l'utiliser, dans la mesure du possible, et éviter le jargon juridique ou le langage abstrait.

Avant que les demandes de réparations ne soient diffusées et remplies, un processus d'inscription doit débuter par des campagnes de sensibilisation pour informer — voire persuader, dans certains cas — les victimes de se présenter pour déposer une demande. Cela nécessite d'atteindre non seulement les victimes, leurs familles et les groupes de victimes locaux, mais également leurs communautés, y compris les chefs et responsables locaux, les institutions religieuses, les écoles, voire les délégués locaux des partis politiques. Aux Philippines, les organismes chargés des réparations ont sollicité l'association des maires pour aider à cette sensibilisation.[80] Au Pérou, dans chaque province, le processus d'inscription a été précédé par une grande réunion de représentants des différents groupes de victimes et des autorités de l'État. Lors de ces réunions, les participants ont été invités à dessiner une carte des domaines les plus importants à couvrir et à fournir des informations sur la manière de les couvrir, en identifiant les principaux informateurs potentiels.

Au-delà de la sensibilisation au niveau local, une stratégie d'annonces globale doit être préparée pour profiter de tous les médias disponibles (annonces dans les journaux, affiches, radio, sites web, centres d'appels…), pour atteindre et informer les victimes de leurs droits dans les langues qu'elles parlent et lisent, afin qu'elles sachent qu'elles peuvent participer.[81] Il est important de prêter une grande attention aux stations de radio sollicitées. En Sierra Leone, la radio de langue anglaise United Nations Radio, réputée être largement écoutée dans le pays, a servi initialement

80 Marissa Lerias, une représentante de la Ligue des Maires engagée dans la campagne de sensibilisation, interviewée par l'ICTJ, Août 2013.
81 La Conférence sur la Revendication de biens juifs contre l'Allemagne pour les victimes de l'Holocauste a sollicité l'aide de 1750 organisations et passé des annonces dans les journaux de 26 pays, en 17 langues. Elle a aussi installé un centre d'appel et un site web. Redress Trust, *Report of Proceedings,* 11.

à des fins de sensibilisation; cependant, les chefs de communautés de provinces ont signalé par la suite que personne ne l'écoutait dans les zones rurales, et que les gens parlant les dialectes locaux se calaient sur les stations de radio locales.[82] Cela peut sembler évident, mais pour être efficace comme moyen de sensibilisation, les stations de radio choisies doivent être celles que les gens écoutent.

De même, les demandes de réparations et les plans pour les distribuer doivent être adaptés de façon à atteindre les victimes des communautés les plus reculées et à aider celles qui ne peuvent pas remplir le formulaire toutes seules ou à cause de leur travail ou de leurs obligations familiales. Cela aidera à surmonter les disparités entre ceux qui ont un meilleur accès à l'information, plus de temps et une plus grande proximité des bureaux gouvernementaux que ceux qui n'en ont pas. Au Népal par exemple, les victimes qui résidaient dans des municipalités le long ou près des routes principales étaient généralement mieux informées et avaient plus de facilités à effectuer une demande de dédommagement que celles vivants dans des zones rurales d'accès difficile.[83] Aux Philippines, le HRVCB a mis en place divers sites de demandes, dont 14 bureaux régionaux et presque 30 sites annexes dans des centres régionaux ou provinciaux, certains d'entre eux étant ouverts 24 h/24 pendant la période d'inscription.

Affiches, émissions de radio, publications sur les réseaux sociaux, messages texte et autres moyens d'annoncer le processus de candidature devraient non seulement expliquer les mesures qu'implique l'inscription à des réparations, mais aussi fournir une liste des documents qui seront demandés aux requérants. C'est particulièrement important dans les contextes où ceux-ci doivent se déplacer afin de remplir leur demande. Dans ces cas-là, les requérants — surtout ceux venant de zones rurales et qui ont déjà parcouru de grandes distances pour déposer leur demande — devront avoir en main tous les documents demandés car ils ne pourront pas retourner facilement chez eux pour les récupérer.

Utiliser un langage accessible dans les formulaires et les logiciels

Les victimes des persécutions nazies ont pu faire des demandes au gouvernement allemand de pensions mensuelles en vertu de son «Fonds-Article 2» grâce à des formulaires disponibles en anglais, allemand, hébreu, russe et espagnol. Le formulaire du Fonds d'Europe centrale et de l'est permettait aux requérants d'indiquer leur langue préférée, entre l'anglais, l'allemand, le hongrois ou le russe. Les demandes de réparations de l'Organisation Internationale pour les Migrations relatives à l'esclavage et au travail forcé dans le cadre du Programme allemand de compensation pour le travail forcé étaient traduites dans 19 langues. Et le gouvernement canadien a employé des interprètes des langues indigènes dans son processus de dédommagement des violations subies dans le cadre des Pensionnats indiens.*

Comme le logiciel utilisé pour agréger les informations des demandes de réparations n'est disponible qu'en anglais, certains programmes traduisent les formulaires dans la langue du logiciel après enregistrement. Le Registre des dommages de l'ONU permet que les demandes de réparations soient transmises en arabe, après quoi elles sont traduites, ainsi que leurs justificatifs, dans la langue requise par le logiciel.†

* Gouvernement du Canada, *Evaluation*, vi.
† UNRoD, *Rules and Regulations*, article 6.

82 Voir Suma et Correa, *Report and Proposals*.
83 ICTJ, *From Relief to Reparations*, 20.

Les demandes de réparations devraient aussi être disponibles en autant de langues parlées ou lues par les survivants ou les familles des victimes que possible. Comme il y aura des victimes illettrées ou qui ne comprennent aucune des langues employées par le formulaire, le personnel d'inscription devrait disposer d'interprètes et de traducteurs, de vive voix ou par téléphone. Un autre facteur à considérer relatif à la langue est l'identité de ceux qui aident officiellement à remplir les formulaires. Bien qu'il ne soit pas un exemple de demande de réparations, le formulaire de déclaration utilisé par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation du Kenya a été rempli par 42.465 personnes, avec l'aide de 300 preneurs de déclaration recrutés dans toutes les régions du pays, afin d'assurer une diversité géographique et linguistique.[84]

Quelles difficultés les victimes sont-elles susceptibles de rencontrer lorsqu'elles remplissent un formulaire de réparation et participent au processus d'inscription?

Le processus de réparations, dont le formulaire lui-même, devrait anticiper les défis et difficultés probables que certains groupes de victimes, en particulier celles qui sont les plus vulnérables ou marginalisées, auront à faire leurs demandes, et devrait prévoir des aménagements spéciaux pour elles.

Victimes âgées et handicapées

Des aménagements devraient être mis en place pour les requérants âgés, fragiles ou handicapés, surtout sur les sites d'inscription où les victimes peuvent subir de longues attentes. Le recensement des victimes et les rapports des commissions vérités peuvent contribuer à identifier les requérants et les groupes qui auront probablement besoin d'aide, y compris ceux qui sont handicapés suite aux violations ou qui avaient déjà un certain âge quand celles-ci se sont produites. Dans une étape ultérieure, les organismes de réparations devraient pouvoir atteindre ces groupes là où ils vivent, plutôt qu'attendre qu'ils se déplacent jusqu'aux bureaux d'inscription du gouvernement. Dans les cas où un grand nombre de victimes étaient handicapées à la suite des violations affectées, il est possible de requérir l'assistance d'organisations chargées d'aider ces handicapés. Le travail du Conseil Coréen pour les femmes enrôlées dans l'armée Japonaise pour esclavage sexuel est un clair et bon exemple sur la manière dont les groupes de soutien peuvent assister les victimes âgées quand elles viennent demander réparations.

Victimes de violences sexuelles et leurs enfants

Pour les victimes de violences sexuelles, des mesures spéciales afin d'instaurer la confiance et de garantir la confidentialité sont presque toujours nécessaires. Parce que la violence sexuelle est généralement voilée de honte, la plupart des victimes auront des difficultés à la reconnaître ou à parler de ce qui s'est passé. Beaucoup peuvent même éprouver de la honte face à leurs familles ou communautés si elles cherchent à s'inscrire et à réclamer réparation comme victimes d'une violation.

Le formulaire de réparation doit être rédigé de manière à ne pas être considéré comme trop envahissant ou avoir un effet traumatisant pour le demandeur. Les questions devraient être évaluées en vue d'éviter la stigmatisation sociale, tout en gardant à l'esprit les notions culturelles d'intimité, de tabous et de vie privée.

À cet égard, il est important d'examiner soigneusement la quantité d'informations et de détails nécessaires pour que l'État fournisse des réparations aux victimes de violences sexuelles. Par exemple, la demande de réparations utilisée en Colombie demandait inutilement aux victimes de sélectionner une catégorie de violence sexuelle qu'elles avaient subie, parmi une liste de différents types (pénétration forcée, esclavage sexuel, stérilisation ou avortement forcé, autres actes sexuels

84 Voir Commission Vérité, Justice et Réconciliation, *Final Report*, volume 1, chapitre 3, 83.

violents, ou prostitution forcée) — alors que toutes les victimes de violences sexuelles, quel que soit leur type, avaient droit aux mêmes mesures de réparations. Montrant une approche plus sensible dans le formulaire sud-Coréen pour les «femmes de confort» asservies sexuellement par les forces militaires Japonaises durant la Seconde Guerre Mondiale,[85] Les questions sur les expériences spécifiques de la requérante en temps de guerre se limitent à se demander où et quand elle a été enlevée et relâchée, comment elle a été emmenée, les conditions de l'esclavage, comment elle a été libérée et sa situation actuelle.

Il est également important de poser des questions sur tout enfant éventuellement né suite à des violences sexuelles, afin qu'il puisse être ajouté au registre et à la base de données, et pour s'assurer que cette population et les droits des enfants sont abordés avec attention et sensibilité. Au Pérou, les agents d'inscription ont reçu une formation spéciale sur la façon d'inscrire les victimes de violences sexuelles, y compris comment poser des questions sensibles à propos des enfants. En novembre 2015, parmi plus de 3000 victimes de violences sexuelles, 149 enfants nés suite aux violations ont été enregistrés, surtout parce qu'ils ont été signalés par leurs mères dans les formulaires qu'elles ont remplis.[86]

Enfants

Reconnaître les enfants et les adolescents comme une catégorie spéciale de victimes et comprendre leurs besoins spécifiques peut s'avérer crucial pour briser les cycles intergénérationnels d'abus et d'impunité. Pourtant, les enfants victimes de violations des droits humains sont souvent omis des registres de victimes car les décideurs politiques choisissent de se concentrer sur les victimes adultes. En outre, les enfants ne sont pas considérés comme des détenteurs de droits dans de nombreux contextes, mais comme des victimes au sein d'une cellule familiale. Pour cette raison, il peut être nécessaire de réserver dans les demandes de réparations, voire dans la politique de réparations elle-même, un espace et des dispositions pour les enfants victimes afin de leur accorder plus de flexibilité en termes d'âge requis pour déposer une demande et d'informations que l'on attend de leur part.

Certains enfants, par exemple, ont été illégalement détenus avec leurs parents, mais nombre d'entre eux n'ont pas les dossiers de la prison pour corroborer leurs affirmations. Très souvent, les organisations qui défendent les droits humains durant les périodes de violences se concentrent sur ceux qui ont disparu ou ont été détenus par force, mais n'enregistrent pas les noms des enfants qui ont été détenus avec eux.

Dans certains cas, les enfants victimes peuvent encore être mineurs ou jeunes adultes lors du lancement du processus d'inscription, ce qui les rend difficiles à atteindre. Certains pourraient ne pas avoir du tout conscience qu'ils ont été des victimes ou ne plus se souvenir des événements. Dans certains pays, des enfants de personnes disparues de force ont été enlevés de leurs familles par des responsables militaires ou des agents civils ayant des liens avec la dictature (comme en Argentine) ou par des groupes armés (comme en Ouganda[87] et à Timor-Leste[88]). Sans connaître leur véritable identité ni avoir conscience des (ou accès aux) programmes de réparations, ces enfants victimes trouveront difficile, voire impossible, d'accéder aux demandes de réparations et d'intégrer le processus d'inscription.

85 Gouvernement de Corée du Sud, *Act for Sexual Slavery Victims.* Le formulaire servait à accéder à des moyens d'existence stables et à des services funèbres en vertu de la loi sud-coréenne.
86 Comme signalé à l'ICTJ par un cadre du processus d'inscription, la plupart des enfants victimes ont été inscrits par leurs mères. Seuls quelques-uns d'entre eux ont demandé directement des réparations. Les enfants sont répertoriés comme parents des victimes, non comme victimes elles-mêmes. Jairo Rivas, ancien secrétaire exécutif du Consejo de Reparaciones, lors d'un entretien avec l'ICTJ, novembre 2015.
87 Ladisch, "Children Born of War".
88 Wandita, "Reuniting Timor Leste".

Les questions et problèmes relatifs à la représentation juridique des enfants victimes sont fréquents. En Colombie par exemple, la déclaration des enfants a été prise en présence de leurs représentants légaux de l'Institut Colombien de protection de la famille.[89]

On peut également demander aux victimes si elles ont perdu des enfants suite aux violations, comme cela a été fait pour les anciens esclaves et travailleurs forcés durant la Seconde Guerre Mondiale (voir graphique 9).

Graphique 9: Formulaire allemand de réparations pour l'esclavage et le travail forcé

DEATH OF CHILD – Child Lodged in Home for Children of Slave or Forced Labourers

94. Are you (or was the deceased) the parent of a child who died while lodged in a home for children of slave or forced labourers? Yes ☐ No ☐

95. Child's Last Name	96. Child's First Names
97. Name the camp where children's home was situated	98. Name the home for children, if known

99. Date of birth of child			100. Date of death of child			101. Date placed in home for children	
Year	Month	Day	Year	Month	Day	Year	Month

Femmes et filles

Les rôles sociaux et les fardeaux charges économiques imposés aux femmes et aux filles, en particulier dans les régions rurales du Sud, peuvent effectivement les laisser hors des programmes de réparation. Leurs obligations familiales, leurs responsabilités envers les enfants, leur manque d'éducation et de statut social peuvent empêcher les femmes et les filles d'accéder aux demandes de réparations.

Au Népal par exemple, les femmes victimes étaient presque trois fois plus susceptibles d'être analphabètes que leurs homologues masculins. Cela signifie que lorsque les informations étaient fournies par écrit ou qu'il fallait remplir les formulaires, de nombreuses femmes ne pouvaient accéder au processus sans assistance.[90] Ainsi, des arrangements alternatifs sont souvent nécessaires pour garantir la participation des femmes et des filles.

En Sierra Leone, quand le gouvernement a envoyé des équipes d'inscription de deux personnes pour inciter les victimes à demander réparations et à recueillir les dépositions des requérants, l'organisme de réparations incluait au moins une femme, aussi fréquemment que possible, pour encourager les femmes victimes à déposer une demande et leur faire sentir plus à l'aise de participer au processus.[91]

Accéder aux formulaires et procéder à l'inscription via Internet peut-il améliorer l'accès?

Aujourd'hui, certains programmes de réparations ont mis en place des sites web spécifiques au processus et aux demandes de réparations. La plupart affichent des liens vers des demandes de réparations téléchargeables et imprimables, accompagnées des instructions en ligne.

89 Gouvernement de Colombie, *Decree 4800 of 2011*, article 31, paragraphe 2.
90 ICTJ, *From Relief to Reparations*, 20.
91 Personnel de la NaCSA, entretiens par l'ICTJ, Avril 2009.

Dans certains pays, comme en Colombie, les demandes de réparations sont disponibles sur une plateforme numérique (ou «kiosque numérique»), alimentée par des agents d'enregistrement ou le personnel des associations locales pour les droits humains. Aux Philippines où, estime-t-on, quatre habitants sur dix ont des smartphones, le HRVCB a passé un accord avec les compagnies de téléphonie mobile grâce auquel ceux qui s'abonnent à un service de messagerie gratuit peuvent recevoir des annonces des dates d'inscription dans les villes voisines ou des rappels des dates limites de soumission des demandes de réparations et des documents nécessaires.

Mais dans de nombreux autres pays du sud, l'accès à l'internet est encore inadéquat à ces fins, en particulier pour les habitants des zones rurales. Il peut ne pas y avoir du tout d'accès Internet dans certains lieux affectés par les conflits. De nombreuses familles de victimes peuvent être trop pauvres pour posséder des téléphones portables ou des ordinateurs nécessaires pour s'inscrire en ligne.

D'un point de vue administratif, les systèmes électroniques pour enregistrer les demandes de réparations peuvent éventuellement réduire les coûts globaux — surtout les frais généraux — et accélérer finalement des parties clés du processus, en particulier en reliant le processus manuel et papier d'inscription et de prise de déposition à la vérification croisée des informations et à la ventilation des données qui est plus efficace effectuée numériquement, car elle implique de vastes bases de données.[92] Mais dans la plupart des pays du sud, le coût d'installation du matériel et des logiciels nécessaires à transformer des informations sur papier en données numériques pouvant être agrégées et ventilées électroniquement est prohibitif. Cela signifie que les demandes de réparations vont probablement continuer d'être proposées sur papier, tandis que le processus de traitement des formulaires sera de plus en plus numérique, voire effectué sur internet.

De plus, de nombreux aspects d'un processus d'inscription (comme la signature du formulaire, les empreintes digitales, l'impression d'un reçu) peuvent être mieux effectués manuellement que numériquement, non seulement en termes d'efficacité, mais aussi comme moyen de faire preuve d'empathie. Telle a été la conclusion au Canada, quand il a été décidé «qu'une interface client basée sur internet et une demande numérique (…) n'était pas convenable pour cette initiative», étant donné «le haut niveau d'interaction humaine et de sensibilité» requis pour le processus d'enregistrement.[93] Pour certaines victimes, cependant, le dépôt électronique peut être plus rapide ou même nécessaire, comme pour ceux qui vivent dans la diaspora. (Voir section suivante.)

Comment les réfugiés et ceux vivant dans la diaspora peuvent-ils s'inscrire et demander réparations?

Les réfugiés, les exilés, les demandeurs d'asile, les travailleurs expatriés et tous ceux qui vivent à l'étranger ont tous autant droit aux réparations que ceux vivant dans leur pays. Certains pays s'adressent à leurs consulats à l'étranger pour proposer des demandes de réparations, recevoir celles qui sont complétées, ou fournir quelques services relatifs au processus d'inscription à des réparations. Aux Philippines par exemple, les victimes résidant à l'étranger reçoivent une dispense spéciale quand elles s'inscrivent, qui leur permet de scanner et de soumettre par Internet des parties de leur demande (par exemple une preuve d'identité, une photo, des documents attestant une violation comme un mandat d'arrêt…), y compris le formulaire lui-même, et faire certifier leurs documents auprès d'une ambassade ou d'un consulat des Philippines, avec une copie papier à suivre.[94] Un accusé de réception électronique est ensuite envoyé au requérant par e-mail.[95]

92 Pour une bonne analyse comparative de l'importance de vastes bases de données dans le domaine de la justice transitionnelle à travers plusieurs pays, voir Ball et al., *Making the Case*.
93 Gouvernement du Canada, *Evaluation*, ix.
94 HRVCB, "Claimants Abroad".
95 *Balita Filipino News*, "Martial law".

De même, les Colombiens déplacés par le conflit armé et qui vivent dans des pays voisins ont été autorisés à faire leur demande à un consulat Colombien local.[96] En guise de reconnaissance des violations, le gouvernement Sud-Coréen a demandé à ses consulats et ambassades de diffuser des informations sur les Sud-Coréens enlevés par la Corée du Nord afin que leurs familles puissent demander une assistance économique et autre.[97]

À l'inverse, le Chili s'est opposé à financer les coûts de réhabilitation pour les victimes de torture sous la dictature de Pinochet qui ont été forcées de s'exiler et vivre toujours à l'étranger. Le gouvernement a déclaré que les structures de soins de santé qui font partie de son programme de réparations était accessible au Chili pour les anciens exilés qui revenaient au pays.[98] Une décision de 2013 de la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme a pressé le Chili, entre autres mesures pour les requérants, de «localiser activement et d'envisager de fournir les mêmes réparations aux victimes de torture vivant à l'étranger, au lieu d'attendre simplement que les requérants se présentent».[99]

Bien que ces approches aident ceux qui peuvent accéder aux consulats dans les capitales étrangères, ce n'est pas le cas des réfugiés qui vivent dans des régions frontalières reculées où il n'y a pas de consulat, ou ceux qui se cachent ou vivent à l'étranger sous protection de témoin. En Côte d'Ivoire par exemple, le processus d'inscription n'a pas couvert au début ceux qui vivaient dans des camps de réfugiés au Ghana ou au Libéria voisins, bien que de nombreuses victimes y vivent.[100] Les décideurs politiques des réparations nationales devraient envisager de travailler avec les organismes humanitaires à trouver des manières de rendre les demandes de réparations et les informations sur le processus d'inscription accessibles en pareilles situations. Les formulaires eux-mêmes pourraient être adaptés pour y inclure des questions sur la probabilité que le requérant rentre au pays, et évaluer comme les réparations pourraient être octroyées dans l'éventualité où il ne peut pas ou ne veut pas revenir.

96 Voir par exemple, Gouvernement de Colombie, «Directeur de l'Unité des victimes». L'Unité des victimes a rapporté que «(les) États-Unis est le troisième pays d'où la Colombie a reçu le plus de demandes d'inscription au Registre des victimes (870), derrière l'Équateur (1171) et le Canada (909). Parmi celles-ci, 106 dépositions ont été présentées au consulat de New York et faisaient référence à l'Unité des victimes pour évaluation.»
97 Ministère sud-coréen de l'Unification, «POWS».
98 La direction de la structure de soins de santé PRAIS a expliqué à la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme: «Les personnes qui ont vécu ou vivent en exil bénéficient du programme conjointement avec leurs familles, et reçoivent des soins (...) quand elles reviennent au pays, temporairement ou définitivement.» Voir *Garcia-Lucero vs Chile*, Cour interaméricaine des Droits de l'Homme.
99 Hodge, "Justice at Last".
100 N'Guessan Kouamé, chef de cabinet du ministre de la Solidarité, entretien avec l'ICTJ, Août 2016.

7. Examiner comment les victimes vont remplir les formulaires et soumettre les documents requis

Comment les demandes de réparations seront-elles remplies?

Les demandes de réparations sont généralement remplies directement par les victimes, parfois avec l'assistance d'un représentant légal, d'un agent d'inscription ou du preneur de déclaration. Dans certains cas, la victime est décédée ou frappée d'incapacité, donc d'autres — le plus souvent un membre de la famille ou un représentant légal — doivent le faire en son nom.

Plusieurs programmes de réparations ont exigé que la demande de réparations soit remplie par un preneur de déclaration lors d'un entretien — ce qui a quelques avantages importants. Des preneurs de déclaration bien formés peuvent rendre le processus de la demande plus efficace pour les victimes car ils connaissent déjà bien le formulaire. Ils peuvent retranscrire ce que disent les victimes, vérifier leur identité et collecter des documents pertinents. Ils peuvent aussi rendre le processus d'inscription plus personnel en écoutant les victimes et en reconnaissant leurs souffrances (pour plus de détails, voir la section «À propos des questions ouvertes et fermées» ci-dessus).

Les preneurs de déclaration peuvent aussi aider à éviter la nécessité d'un suivi pour compléter les demandes. Ils peuvent vérifier qu'une demande est complète, avec ses justificatifs, en présence du requérant. En Sierra Leone, par exemple, la NaCSA a dispersé ses preneurs de déclaration dans les quatre provinces et a recueilli presque 30.000 demandes.[101]

Quel que soit le scénario, une bonne pratique est d'inclure un guide, dans le formulaire lui-même ou sous forme d'un livret séparé, qui peut aider à remplir les demandes de réparations par les victimes ou par les agents d'inscription. Tout comme le formulaire, ce guide devrait être sensible aux souffrances endurées par les victimes et éviter de présenter des informations trop denses, qui pourraient décourager les victimes de le lire.

Quels documents sont généralement requis pour compléter une demande?

Les demandes de réparations exigent généralement que les requérants fournissent des documents visant à établir leur identité et à démontrer leur éligibilité aux dédommagements. Dans la plupart des cas, les demandes de réparations vont (ou devraient) comporter une liste des documents exigés. Quelques programmes ont permis aux requérants de soumettre un jeu de documents alternatifs à la place de ceux requis, s'ils sont incapables de les produire.

101 Personnel de la NaCSA, entretiens avec l'ICTJ, Avril 2009.

Le nombre et le type de documents requis varient considérablement d'un programme à l'autre. Typiquement, ces pièces justificatives servent à établir:

- l'identité du requérant,
- la relation du requérant à la victime,
- la (les) violation(s) subie(s),
- la nature du (des) préjudice(s) enduré(s),
- les besoins,
- le revenu, les biens, les moyens d'existence,
- des indications de vulnérabilité ou de handicap.

Concernant les documents exigés, une certaine flexibilité est essentielle, car les victimes éligibles qui rencontrent des difficultés à les produire peuvent se trouver empêchées de participer. Pour éviter cela, certains pays acceptent des documents non-officiels mais qui peuvent servir à prouver un fait. Au Pérou, un certificat de baptême plutôt qu'un acte de naissance peut établir la naissance et les relations d'un bénéficiaire avec une victime à des fins de réparation. Comme l'accès aux dossiers constitue souvent une barrière pour soumettre une preuve, c'est également utile que les organismes publics et les organisations de la société civile aident systématiquement les victimes à obtenir les documents nécessaires. (Ce sera discuté plus en détail ci-dessous, dans la section sur les processus d'enregistrement.)

Les présomptions peuvent également remplacer certaines de ces exigences, y compris lorsque la preuve n'existe plus ou est difficile à obtenir pour les demandeurs d'asile compte tenu de la nature des régimes autoritaires ou des vicissitudes de la guerre. Par exemple, une présomption en faveur des requérants a été accordée dans le Programme des pertes de biens pour les travailleurs forcés en Allemagne, où il était présumé que les pertes étaient survenues à cause de l'implication d'entreprises allemandes, si la perte de biens «s'était produite durant une certaine période, sur un certain territoire occupé par le Reich (allemand)».[102]

Cependant, les décideurs associent parfois les exigences de documentation et de preuve, ce qui mène à des lois de réparations qui imposent des exigences strictes de documentation, couvrant pratiquement tous les aspects du formulaire. Bien que de telles exigences puissent renforcer la certitude pour ceux qui appliquent des réparations, elles alourdissent le fardeau et l'anxiété des victimes. En outre, ces exigences légales et formelles rigides peuvent constituer un obstacle si important que les demandeurs peuvent être contraints de recourir au marché noir pour obtenir les certificats requis ou payer des pots-de-vin.[103] Les deux ont le potentiel de miner ou de déformer la vérité que demande le formulaire de demande de réparation.

---

102 Voir Niebergall, "Overcoming Evidentiary Weaknesses," 160. Les présomptions peuvent aussi aller à l'encontre des requérants, comme cela s'est produit au Rwanda. Les femmes tutsies mariées à des Hutus risquaient de se voir refuser les dédommagements du Fonds d'assistance pour le génocide «à cause de la présomption qu'elles avaient profité d'une protection et par conséquent n'avaient pas été persécutées». Hamber and Palmary, "Gender, Memorialization, and Symbolic Reparations," 337.

103 Selon des fonctionnaires irakiens avec qui l'ICTJ a discuté en 2008, une des conséquences de l'invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003 a été le pillage et la perte des dossiers des services secrets et organes de sécurité irakiens, qui avaient consigné les noms des prisonniers politiques et des victimes du régime de Saddam Hussein. Résultat, de nombreux prisonniers politiques et proches de «martyrs» (ceux qui sont morts pour leurs convictions politiques) ont été contraints de racheter ces fichiers à ceux qui prétendaient avoir accès aux dossiers pillés, afin qu'ils puissent soumettre les documents requis en vertu des lois de réparations irakiennes.

Présomption d'admissibilité aux Philippines et charge de la preuve

En vertu de la loi de réparations des Philippines, les victimes qui ont participé à une action en recours collectif aux termes de l'Alien Tort Claims Act (ACTA) intentée aux États-Unis contre Ferdinand et Imelda Marcos, peuvent invoquer une «présomption irréfragable» qu'elles ont subi des violations durant la dictature, sans présenter d'autre preuve que le rapport de la cour fédérale indiquant qu'elles participaient au recours. De même, les bénéficiaires de victimes tuées, de disparitions forcées ou décédées et dont les noms sont inscrits sur un mémorial administré par une fondation à but non lucratif organisée par la victime (Fondation Banayog ng mga Bayani) peuvent également invoquer la présomption. Toutefois, les requérants qui ne participaient pas au recours collectif ou n'ont pas pu présenter de certificats ou autres documents prouvant leur relation à la victime se sont retrouvées face à des difficultés majeures.*

* République des Philippines, *Act 10368*, section 17:

> «*Présomption irréfragable qu'un individu est une VVDH (victime de violation des droits humains) en vertu de cette loi.* — Les plaignants en recours collectif et les requérants en action directe dans le litige en matière de droits de la personne contre la succession de Ferdinand E. Marcos (MDL No. 840, CA No. 88-0390) devant la Cour fédérale de justice de la circonscription d'Honolulu (Hawaii, USA), où un jugement favorable a été rendu, se verront étendre la présomption irréfragable au fait qu'ils sont des VVDH; à condition qu'il soit accordé la même présomption irréfragable à la VVDH reconnue par la Fondation *Bantayog Ng Mga Bayani;* à condition, en outre, que rien dans la présente ne soit interprété de façon à déposséder le Comité de sa juridiction originale et de son pouvoir inhérent de déterminer l'étendue des violations des droits de la personne et les réparations et/ou reconnaissances correspondantes qui peuvent être octroyées.»

Au Kosovo, les demandes de réparations utilisées pour inscrire les victimes — y compris les non-combattants tués et les familles des disparus — réclament non seulement une pièce d'identité et un certificat de décès original, mais également un certificat séparé (et sans nul doute redondant), émis par une municipalité compétente, qui établit la preuve de l'homicide au cours de la période couverte par le programme.[104] En Côte d'Ivoire, des exigences de documentation tout aussi strictes ont mené à l'exclusion des deux-tiers de ceux qui ont fait une demande d'inscription, une statistique plutôt gênante étant donné le haut niveau d'informalité et le manque de documentation du pays, en particulier dans les zones rurales et celles affectées par les conflits. Certaines victimes ont dû engager des dépenses importantes pour obtenir les documents requis.[105]

Une bonne pratique est que l'État se procure la documentation officielle requise (comme des cartes d'identité officielles, des certificats de naissance ou de résidence) au nom des requérants admissibles. Cela transforme l'inscription en un processus positif et réparateur en lui-même. De tels documents sont souvent ceux que les victimes devraient posséder ou peuvent acquérir de plein droit, en tant que citoyens.[106]

Au Myanmar par exemple, bien que d'anciens prisonniers politiques récemment libérés aient été hésitants à demander des formes matérielles de réparations comme une réhabilitation ou des dédommagements, certains ont spécifiquement demandé des passeports, qui leur avaient été confisqués sous la dictature.[107] Cela a pour valeur supplémentaire de fournir aux ex-prisonniers politiques les moyens de faciliter leur accès aux éventuelles mesures de réparation futures nécessitant une identification.

104 Gouvernement du Kosovo, *Loi n° 04/L-054*.
105 Confédération des Organisations de Victimes des Crises Ivoiriennes, *Rapport*.
106 Au Kenya par exemple, un constat majeur de la TJRC était le besoin des citoyens kenyans d'origine somalienne d'avoir accès aux documents prouvant leur citoyenneté afin qu'ils puissent jouir de leurs droits de citoyens, y compris les réparations.
107 Assistance Association for Political Prisoners and the Former Political Prisoners Society, *After release*.

À quel point une demande de réparations devrait être «légaliste», et comment la rendre assez simple pour que les victimes puissent la remplir sans assistance juridique?

Les concepteurs de la demande de réparations doivent tenir compte du fait que de nombreuses victimes et leurs familles, en particulier dans le sud, n'ont pas accès à un enseignement supérieur ni à un financement pour des services juridiques, et peuvent être analphabètes. Ce qui rend tout formulaire ayant des implications légales difficile à remplir. De ce fait, les formulaires de réparation devraient limiter les formalités légales à suivre pour appliquer, comme prêter serment, en faveur d'approches moins formalistes, comme apposer une signature ou une empreinte digitale sur le formulaire.

Au Népal, des victimes se sont plaintes à l'ICTJ de «procédures bureaucratiques excessivement longues et compliquées» pour remplir les formulaires et soumettre les documents à l'IRP.[108] Il a fallu trois ans à un homme du district d'Udayapur pour produire toutes les pièces justificatives et de multiples visites au siège du district avant de pouvoir enfin récupérer des fonds de secours. De tels problèmes obligent certaines victimes à engager des juristes pour les aider à naviguer au sein du processus et à remplir le formulaire. Certains avocats des droits humains ont offert des services juridiques gratuits; mais la meilleure solution est de simplifier à la fois le formulaire et les exigences documentaires, afin d'éviter de mettre les victimes dans des situations où de tels choix sont nécessaires.

Dans les situations où les victimes ressentent le besoin d'engager des avocats, des efforts doivent être faits pour surveiller ou même réglementer les services juridiques fournis. Les organismes qui inscrivent les victimes peuvent le faire, ainsi que les groupes de victimes et les associations du barreau. Au Canada, pour assurer un traitement professionnel, compétent et respectueux des victimes faisant une demande de dédommagements, l'Association du barreau Canadienne a publié des instructions juridiques sur «les questions spécifiques à la représentation des plaignants d'abus des pensionnats indigènes et aux attentes en matière d'attitude professionnelle des juristes».[109] Le programme de réparations Canadien a aussi offert une somme supplémentaire allant jusqu'à 15% du montant de l'indemnité en remboursement de ceux qui ont engagé des juristes.[110]

Quelles mesures prendre pour empêcher la fraude?

La fraude peut survenir à n'importe quel stade du processus d'enregistrement, à l'encontre des deux demandeurs et du fonds de réparation lui-même. Comme les programmes de réparations sont souvent de nature administrative (donc pas censés être des processus juridiques rigides), l'absence de preuve ou même l'apparente improbabilité de certaines demandes ne devraient pas être systématiquement considérées comme des indices de fraude. Ce sont plutôt des difficultés communes aux victimes de violations des droits humains, surtout celles affectées par des atrocités de masse commises pendant un conflit.

Pour prévenir et lutter contre la fraude, un certain nombre de mesures peuvent être prises, mais aucune ne devrait être appliquée d'une façon qui risque de nuire aux victimes. Il est important de noter que les inquiétudes concernant la fraude se portent souvent et injustement sur les requérants, bien que la corruption et le favoritisme des personnes mettant en œuvre des réparations

108 ICTJ, *To Walk Freely.*
109 Au Canada, pour protéger les victimes de fraudes potentielles, les honoraires des juristes pouvaient être vérifiés par un agent d'indemnisation afin de «s'assurer qu'ils n'excèdent pas 30% de l'indemnité». Toutefois, malgré cette protection, certains requérants ont subi des surfacturations. C'est pourquoi l'Association du barreau canadien a publié des «Conseils pour les juristes agissant au nom des survivants des Pensionnats indiens» qui, bien que consultatifs par nature, servaient à «définir les pratiques appropriées dans le domaine du litige des Pensionnats indiens, en vue d'assurer la compétence et l'attitude professionnelle du Barreau de l'Ontario à fournir des services juridiques et un accès non discriminatoire aux services juridiques en Ontario pour les plaignants dans ces recours». Canadian Bar Association, *Guidelines for Lawyers.*
110 Voir Indian Residential School Adjudication Secretariat, "Legal Fees".

se produisent également.[111] En Sierra Leone, certaines victimes ont signalé qu'elles ont dû donner de l'argent ou de la nourriture à des agents d'enregistrement pour se faire inscrire.[112] Afin que les requérants ne soit pas frauduleusement taxés pour remplir une demande, le kit d'inscription devrait comporter une note indiquant que l'inscription est gratuite, de préférence à la fois sur le formulaire lui-même et sur le livret d'instructions l'accompagnant. Cette note doit être clairement visible des requérants, comme cela a été fait dans de nombreux programmes antérieurs.[113]

Pour décourager toute fraude de la part des requérants, des avertissements devraient être affichés de manière visible sur le formulaire et les documents qui l'accompagnent, et non pas enfouis en des profondeurs où ils ne seront probablement pas lus. Le formulaire utilisé aux Philippines, par exemple, avertit les requérants contre la fraude tout en haut de sa première page (voir graphique 10).

Graphique 10: avertissement contre la fraude et la fausse déclaration du formulaire philippin

WARNING: ***Direct or indirect commission of fraud, collusion, falsification, misrepresentation of facts, or any other kind of anomaly in the accomplishment of this form, or in obtaining any benefit under this application shall be subject to CRIMINAL ACTION, punishable by 8-10 years imprisonment and other accessory penalties as provided for under Republic Act No. 10368, Sec. 25.***

Des agents de réparations bien formés sont souvent les mieux placés pour détecter la fraude. Grâce à des protocoles rigoureux de tenue des dossiers (même ceux sur papier), ils peuvent vérifier et comparer le contenu de formulaires de réparations complétés. Par exemple, le comité de réparations des Philippines a pris acte d'un cas de «requérants qui soumettaient les mêmes documents» en employant «le même tampon documentaire», un indice que les demandes étaient préparées par quelqu'un pour plusieurs individus sans lien entre eux, et a donc conclu que ces demandes étaient fausses.[114] Le cas échéant, des systèmes informatiques peuvent aussi aider à mettre en place de telles mesures de détection des fraudes.

Une supervision administrative peut également être mise en place pour vérifier les informations sur les demandes complétées. En Autriche, l'enregistrement des anciens esclaves et travailleurs forcés a été pris en charge par des organisations partenaires qui ont ensuite soumis une liste de victimes, laquelle a été contrôlée de façon aléatoire par des équipes de trois à quatre personnes et globalement approuvée par un comité.[115]

Les fraudes les plus courantes commises par le personnel peuvent être repérées à l'aide de protocoles d'audit standards. Les demandes de parenté, par exemple, constituent un domaine de fraude bien connu dans les programmes de réparations. Au Rwanda par exemple, l'audit d'un programme de réparations pour les victimes du génocide a découvert que celui-ci était «exposé à des pratiques frauduleuses par des membres du comité de sélection ainsi que par des parents qui donnent des noms d'enfants qui ne sont pas les leurs.»[116]

111 Même si des requérants peuvent personnellement commettre une fraude, l'échelle de ces cas est sans commune mesure avec l'ampleur de la fraude ou du comportement immoral que peuvent commettre les fonctionnaires appliquant les réparations. Par exemple, un haut fonctionnaire de l'organisation américaine chargée d'appliquer les réparations pour l'Holocauste a été condamné pour une fraude se montant à 57,3 millions de dollars. US Department of Justice, "Former Holocaust Claims".
112 Ottendörfer, *The Fortunate One,* 20.
113 Chaque page du formulaire péruvien, par exemple, porte en filigrane les mots «cette procédure est gratuite». Moins évident, le matériel pédagogique utilisé par la Conférence sur les revendications de biens juifs contre l'Allemagne commence par ces mots: «Obtenir ou soumettre cette demande ne coûte rien.» Le formulaire utilisé par le Comité sud-coréen d'enquête sur les enlèvements pendant la Guerre de Corée et de restauration de la réputation des victimes porte une note similaire.
114 *UNTV News*, "Martial Law Victims".
115 Fund for Reconciliation, Peace and Cooperation, *Forced Labor in Austria,* 214.
116 Fonds d'Assistance aux Rescapés du Génocide, *Impact Assessment Report,* 83.

8. Tirer des leçons du processus

Ceux qui appliquent des programmes de réparations subissent une pression constante pour accélérer le versement d'indemnités et autres dédommagements aux victimes, mais sont souvent freinés par un manque de ressources et de personnel pour inscrire les victimes, vérifier les demandes et distribuer des bénéfices. Certaines lois et politiques de réparations établissent un calendrier ou définissent des échéances pour appliquer les réparations. Dans ces situations, les décideurs ou les exécutants ne sont guère incités à prendre le temps d'évaluer comment le processus d'inscription (y compris la conception du formulaire) aurait pu être amélioré. Cela peut devenir une erreur politique et financière coûteuse.

Réexamen de l'inscription aux réparations en Afrique du Sud

En Afrique du Sud, le gouvernement persiste à pratiquer l'approche mise en place par la commission vérité pour les réparations provisoires urgentes. La TRC n'avait ni le temps ni les ressources pour un processus d'inscription ouvert. Par conséquent, elle a distribué des demandes de réparations provisoires aux seules victimes enregistrées par elle durant les prises de dépositions. Cependant, la liste préliminaire de la TRC n'a jamais prétendu constituer une «liste fermée» ni être l'unique registre des victimes, elle devait au contraire servir de point de départ. Pourtant, le gouvernement a exclu de nombreuses victimes non enregistrées par la TRC de toute prétention à recevoir des dédommagements et de futures prestations de santé et d'enseignement grâce à un programme de réparations complet.*

Cette politique de la liste fermée a conduit à laisser un solde substantiel des 150 millions de dollars du Fonds présidentiel inutilisé pendant des années, alors qu'il aurait pu dédommager des victimes non enregistrées par la TRC. Bien qu'une partie de ce solde inutilisé soit maintenant affectée aux prestations de santé et d'éducation, seules les 16.000 personnes ayant déjà reçu des dédommagements seront éligibles.† On aurait pu remédier à ces inégalités en réévaluant la politique de la «liste fermée» et en réexaminant le processus antérieur et en rouvrant l'enregistrement.‡

* Par exemple, le gouvernement sud-africain n'a appelé que «les victimes de l'Apartheid identifiées par la TRC et qui ont été déclarées comme telles par la Commission Vérité et Réconciliation» à se présenter pour les prestations de santé et d'enseignement délivrées en 2016. Voir par exemple, Gouvernement d'Afrique du Sud, "Education Assistance".

† Le plus grand groupe de victimes de l'Apartheid d'Afrique du Sud, Khulumani, affirme que «les victimes de l'Apartheid envisagées par la TRC n'ont pas été correctement consultées pour l'ébauche des nouvelles règlementations et n'en profiteront pas directement.» Allison, "The President's Fund".

‡ L'ICTJ a préconisé un programme de réparations plus vaste en Afrique du Sud par l'entremise de la Coalition sud-africaine pour la justice transitionnelle. Voir par exemple Coalition sud-africaine pour la justice transitionnelle, *Comments*.

Les demandes de réparations peuvent servir à définir une future politique de réparations ou à en ajuster une existante

Les informations tirées des demandes de réparations peuvent aider à identifier des lacunes dans la politique de réparations, et à déterminer si des réparations collectives peuvent être lancées ou si les programmes de développement peuvent traiter en priorité les victimes dont les besoins ne sont pas satisfaits par les ressources de réparations existantes. Elles peuvent également aider les décideurs politiques à comprendre l'importance et les coûts et avantages relatifs aux différents avantages et approches en vue de remédier aux conséquences des violations.

Par exemple, appliquer un programme de santé global pour les victimes, comme au Chili, peut être plus efficace et significatif que seulement soigner leurs blessures suite à la torture ou autres atteintes à l'intégrité physique. Mais pour prendre de telles décisions, des informations sont nécessaires; les demandes de réparations et les inscriptions offrent une opportunité de réunir ces informations. En utilisant les avancées technologiques en matière de collecte de données et de systèmes de gestion, toutes ces données accumulées peuvent être facilement agrégées et ventilées pour études par des organismes d'État, des donateurs internationaux et tous ceux qui peuvent en avoir besoin.

Le gouvernement du Népal a utilisé ses formulaires d'inscription du PRP non seulement pour soutenir la mise en œuvre du programme tel qu'il existait à l'origine, mais aussi comme base pour introduire de nouveaux avantages — y compris pour les orphelins dont le processus d'inscription a permis de connaître la situation et dont le nombre a été totalisé après l'inscription — ou pour corriger la politique existante, y compris pour les femmes des disparus par force — certaines d'entre elles ont indiqué dans leur formulaire que leur mari était décédé et non disparu, afin de demander des dédommagements prévus à l'origine uniquement pour les veuves.[117]

En outre, le formulaire du PRP népalais demandait des informations sur: le niveau de revenu familial («élevé, moyen ou faible»); la surface de terre cultivable à disposition de la famille (basée sur trois catégories de mesure de surface, depuis une grande parcelle jusqu'au jardin); identification de la principale source d'activité génératrice de revenus de la famille; une estimation des récoltes et recettes annuelles de la famille; si la famille avait été déplacée à cause du conflit; si des membres souffraient de problèmes de santé suite à une violation; et s'ils avaient déjà reçu du gouvernement une forme quelconque de secours ou d'indemnisation. Bien que le PRP n'ait pas tenté de remédier directement aux conditions de pauvreté extrême ou de manque d'accès à la terre des familles, les données collectées grâce aux formulaires peuvent, par exemple, conduire à des discussions politiques au sujet de formes collectives de réparations reconnaissant que les victimes de certaines castes, classes ou groupes ethniques ont fait face à des difficultés plus graves que les autres victimes.

117 ICTJ, *To Walk Freely.*

9. Conclusion

Le processus de demande des victimes est une composante cruciale de l'application de tout programme de réparations. Bien qu'il y ait autant de types de formes de réparations que de moyens efficaces de collecte d'informations, comme il existe des mesures de réparations, certains principes clés devraient guider le processus.

Premièrement, les processus de demande des victimes devraient être élaborés en gardant à l'esprit les objectifs globaux de réparations, ces processus ayant à la fois une nécessité pratique et une valeur symbolique pour les victimes. La manière dont ils sont élaborés et utilisés a un impact direct sur les victimes et leur dignité. Par conséquent, ces processus devraient être élaborés et réalisés dans le respect des victimes, afin de faciliter leur participation sans leur imposer indûment un fardeau juridique, financier ou émotionnel supplémentaire.

Deuxièmement, il est important de définir exactement quels informations et documents sont réclamés aux victimes et comment les collecter au mieux. Le savoir permettra de déterminer quelles questions devront être posées dans le formulaire, et comment les poser. Ces décisions vont impacter le niveau de détails recherché, la longueur du formulaire, et l'effort qu'il faudra aux victimes pour le remplir. Elles vont aussi impacter le degré d'intrusion dans la vie des victimes et la probabilité qu'elles puissent être à nouveau traumatisées par la nature de la demande. Concevoir un formulaire de réparations et une procédure d'indemnisation efficaces et un processus d'enregistrement est moins une question de respect strict de certaines prescriptions bureaucratiques; il s'agit plutôt de comprendre les personnes qui utiliseront la forme et les circonstances auxquelles elles sont confrontées en tant que victimes et survivants de violations des droits humains et de créer un processus qui fonctionne pour eux et pour ceux qui mettent en œuvre le programme de réparations.

Des questions clés doivent être posées: Qui va remplir le formulaire? À quels niveaux d'alphabétisation, de langue, de confiance et d'autres obstacles sociaux, économiques et culturels sont-ils susceptibles de rencontrer? Le personnel et les fonctionnaires seront-ils capables de répondre aux besoins des requérants durant le processus d'inscription? Lorsque les ressources sont rares et que les bureaucraties sont mal équipées pour mener à bien de vastes procédures de réparation complexes, comme dans les pays du sud, le formulaire exigera-t-il que les victimes aient accès aux informations, à la documentation et aux villes? (Aux capitales en particulier), aux bureaux, y compris les personnes appauvries ou marginalisées dans ces contextes, qui typiquement n'ont pas accès aux réparations ou dont l'accès est entravé?

Troisièmement, bien qu'une demande de réparations soit un document officiel, elle ne doit pas nécessiter des connaissances juridiques ni l'assistance d'un juriste pour être remplie. On devrait plutôt porter une attention spéciale à atteindre les victimes là où elles sont et leur permettre de recevoir et de remplir le formulaire et participer à la mise en œuvre du programme d'une manière sûre, sérieuse et efficace. Cela nécessite de consulter les communautés de victimes et la société civile dès le début, et de tester différentes approches à l'aide de programmes d'enregistrement pilotes ou de galops d'essai.

Enfin, il est essentiel de toujours tenir compte des années d'immenses pertes, souffrances et négligences subies par la plupart des victimes, qui sont souvent un mélange de désespoir et de méfiance à l'égard du gouvernement et des étrangers. Avec tout cela combiné à la méconnaissance par la plupart des gens du vocabulaire juridique et des termes relatifs aux droits humains, l'acte apparemment simple de remplir une demande de réparations peut se transformer en un nouvel épisode douloureux de victimisation. Mais si elle est conçue en gardant à l'esprit les droits et besoins des victimes, une demande de Réclamer des réparations peut être une expérience cathartique et réparatrice de la justice. En même temps, il est important de se rappeler que les demandes de réparations peuvent conduire aux attentes, de la part des requérants, de dédommagements et d'autres avantages garantis. En outre, les victimes de violations des droits humains peuvent ignorer qu'elles ont droit à des réparations, et donc peuvent considérer l'argent et autres prestations distribuées par un programme de réparations comme une nouvelle forme d'assistance publique, et non comme une reconnaissance de méfaits. Par conséquent, la tâche de ceux qui élaborent des demandes de réparations et appliquent des programmes de réparations est de bien faire comprendre que les réparations sont un droit pour les victimes et une obligation de l'État et des responsables. Une demande de réparations n'est donc pas simplement un document officiel de plus, mais un seuil à partir duquel la justice devient possible.

Recommandations

Les recommandations ci-dessous sont destinées à assister les décideurs politiques et les acteurs de la société civile pour le développement de processus d'inscription efficaces et pertinents, axés sur les demandes de réparations.

- **Effectuer des exercices de cartographie et de planification qui anticipent la manière dont un formulaire sera déployé, puis utilisé et compris par les candidats.** Il est important de considérer à l'avance le but et les objectifs visés par la demande de réparations: quelles informations et quels documents sont exigés des requérants et pourquoi? Comment ces informations seront utilisées et analysées? Lesquelles ont déjà été collectées par la recherche de la vérité et l'évaluation des besoins? Si des recommandations détaillées existent déjà sur la portée et le contenu des mesures de réparations, quelles autres informations seront demandées aux requérants? Si une politique de réparations n'a pas encore été finalisée ou si les planificateurs évaluent encore les besoins des victimes et requièrent des données supplémentaires pour comprendre comment les satisfaire, un genre ou un niveau différent de détails peut être demandé. Il est utile parfois d'effectuer tout d'abord une petite étude pilote, suivi par un effort d'enregistrement complet

- **Impliquer les institutions ayant une expérience préalable en matière de violations des droits de l'homme et de personnes déplacées, de groupes de victimes et d'organisations de la société civile dans l'élaboration et la conception de politiques et de programmes de réparation dès le départ.** Leur participation contribuera à assurer une politique et des programmes correspondant à la fois aux besoins des victimes et aux ressources de l'État (ou institutions offrant des réparations). Cela aidera également à s'assurer que les formulaires et processus servant à inscrire les victimes et les bénéficiaires leur sont accessibles et sont pratiques pour les agents, tout en fournissant des données significatives aux décideurs politiques.

- **Concevoir des formulaires de réparation avec une équipe multidisciplinaire de personnes et d'agences.** Tandis que ceux ayant une formation juridique peuvent contribuer notablement à la conception des formulaires (et au processus de mise en application dans son ensemble), ceux qui ont de l'expérience dans la sensibilisation communautaire et dans la gestion informatique ont un rôle important à jouer dans la création et la gestion de vastes bases de données comme le registre des victimes. Ceux qui ont l'habitude de mettre en place des programmes d'assistance sociale, de mener des entretiens et de rassembler les données dans des cadres plus restreints ont certainement les compétences nécessaires pour élaborer des processus de réparations.

- **Tenir compte de l'avertissement de «ne pas nuire» en tenant compte des besoins et des vulnérabilités des victimes.** Évitez des erreurs dans la conception qui réduisent ou déforment le message global qui donne du sens aux réparations: la société reconnaît les violations qui ont été commises, ainsi que la souffrance et la dignité des victimes. Considérer aussi qu'il est douloureux pour de nombreuses victimes de se rappeler et de raconter leurs expériences, c'est pourquoi le formulaire de réparations devrait anticiper le besoin probable de soutien psychosocial pour les requérants.

- **Faire en sorte que l'application et le processus d'enregistrement des victimes soient efficaces dans la mesure du possible.** Par exemple, la demande de réparations et tout guide qui l'accompagne peuvent comporter des déclarations reconnaissant les préjudices dont les victimes ont souffert. De même, le processus d'inscription peut traiter les requérants avec tout le respect et la dignité que méritent ceux dont les droits humains ont été bafoués.

Bibliographie

Abrão, Paulo, et Marcelo D. Torelly. "The Reparations Program as the Lynchpin of Transitional Justice in Brazil," in *Transitional Justice: Handbook for Latin America*, 2011.

Allison, Simon. "The President's Fund: Where Is the Money for Apartheid Victims Actually Going?," *Daily Maverick*, October 14, 2010, www.dailymaverick.co.za/article/2014-10-14-the-presidents-fund-where-is-the-money-for-apartheid-victims-actually-going/

Assemblée générale des Nations Unies. Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire, G.A. Res. 60/147, U.N. Doc. A/RES/60/147, 21 Mars 2006, http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4721cbbc2

Assistance Association for Political Prisoners and Former Political Prisoners Society. *After Release I Had to Start My Life from the Beginning: The Experiences of Ex-Political Prisoners in Burma and Challenges to Reintegration,* Mai 2016.

Avocats Sans Frontières. «Urgence Tunisie: les "régions victimes"», 28 Janvier 2016. http://www.asf.be/fr/blog/2016/01/28/tunisia-emergency-regions-as-victims/

Awoko. "NACSA's Reparation Staff Is 92% Northern" - Says MP", 1er Avril 2009, http://awoko.org/2009/04/01/%E2%80%9Cnacsa%E2%80%99s-reparation-staff-is-92-northern%E2%80%9D-says-mp/

Balita Filipino News. "Martial Law Victims Abroad Can File Their Claims Online", 7 Novembre 2014, http://www.weekendbalita.com/martial-law-victims-abroad-can-file-their-claims-online/

Ball, Patrick, Herbert F. Spirer, et Louise Spirer. American Association for the Advancement of Science, *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis,* 2000, https://www.hrdag.org/wp-content/uploads/2013/01/MakingtheCase-2000-fulltext.pdf

Burford, Warren, et Hugo van der Merwe, Centre for the Study of Violence and Reconciliation, *Reparations in Southern Africa,* 2004, 16, http://www.csvr.org.za/docs/reconciliation/reparationsinsouthernafrica.pdf

Burgonio, TJ. "Military Declassifies Marcos-era Documents", *Inquirer.net,* 10 Décembre 2011, http://newsinfo.inquirer.net/108867/military-declassifies-marcos-era-documents

Canadian Bar Association. *Guidelines for Lawyers Acting in Cases Involving Claims of Aboriginal Residential School Abuse,* Resolution 07-09-M, Février 2007, http://www.lsuc.on.ca/media/guideline_aboriginal_res.pdf

Carranza, Ruben, ICTJ. *Relief, Reparations, and the Root Causes of Conflict in Nepal,* 2012, https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Nepal-Reparations-2012-English.pdf

Carranza, Ruben. "A Measure of Dignity: The Beginning of Reparations in Post-Revolution Tunisia", ICTJ, 7 Mai 2015, https://www.ictj.org/news/measure-dignity-reparations-tunisia

Carrington, Graham, et Elena Naughton, ICTJ. *Unredressed Legacy: Possible Policy Options and Approaches to Fulfilling Reparations in Uganda,* 2012.

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens. "Victim Information Form: Appendix A/Rev.1, http://www.eccc.gov.kh/sites/default/files/7-VIF-Eng-Revised.doc

Claims Conference. "Article 2 Fund", http://www.claimscon.org/what-we-do/compensation/background/article2/

Claims Conference, "Application FAQs", http://www.claimscon.org/survivor-services/comp-faqs/applying-for-claims-conference-administered-compensation-programs/

Comisión Nacional de Verdad y Reconciliacion [Chili]. *Informe de la Comision de Verdad y Reconciliacion,* http://pdh.minjusticia.gob.cl/wp-content/uploads/2015/12/tomo1.pdf

Comisión Nacional sobre Política y Tortura [Chili], Informe: *Comision Nacional sobre Prision Politica y Torture,* 2004, http://www.bcn.cl/bibliodigital/dhisto/lfs/Informe.pdf

Comisión Presidencial Asesora para la Calificación de Detenidos Desaparecidos, Ejecutados Políticos y Víctimas de Prisión Política y Tortura [Pérou], *Informe de la Comisión Presidencial Asesora para la Calificación de Detenidos Desaparecidos, Ejecutados Políticos y Víctimas de Prisión Política y Tortura* 2011, http://www.indh.cl/wp-content/uploads/2011/10/Informe2011.pdf

Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire, «La Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire (CONARIV) a remis ce jour au chef de l'Etat ivoirien, le rapport final ainsi que le fichier unique consolidé des victimes des crises», 19 Avril 2016, http://conariv.ci/index.php/k2-listing/item/312-la-commission-nationale-pour-la-reconciliation-et-l-indemnisation-des-victimes-des-crises-survenues-en-cote-d-ivoire-conariv-a-remis-ce-jour-au-chef-de-l-etat-ivoirien-le-rapport-final-ainsi-que-le-fichier-unique-consolide-des-victimes-des-crises

Confédération des Organisations de Victimes des Crises Ivoiriennes. «Rapport de Monitoring du Processus de Réparation des Victimes», Juillet 2016

Conseil des Réparations [Pérou], "Registro Único de Víctimas, Ficha de registro de información sobre potenciales víctimas directas e indirectas afectadas por la violencia entre 1980 y 2000."

Corporación Nacional de Reparación y Reconciliación (CNRR), *Informe sobre calificación de víctimas de violaciones de derechos humanos y de la violencia política,* 1996, http://www.archivochile.com/Derechos_humanos/Com_Rettig/hhddrettig0017.pdf

Correa, Cristián. *From Principles to Practice: Challenges of Implementing Reparations for Massive Violations in Colombia,* ICTJ, 2015.

Correa, Cristián. ICTJ, *Reparations in Peru: From Recommendations to Implementation,* 2013.

Cour internationale de justice. *Legal Consequences of the Construction of a Wall in the Occupied Palestinian Territory,* 9 Juillet 2004, A/ES-10/273 et Corr. 1, http://www.unrod.org/

Cour internationale de justice. *Summary of the Advisory Opinion of 9 July 2004,* www.icj-cij.org/docket/files/131/1677.pdf

Doyo, Ma. Ceres P. "Claiming Reparation for HR Violations", *Inquirer Net,* 15 Mai 2014, http://opinion.inquirer.net/74522/claiming-reparation-for-hr-violations

Fondation Bantayog ng mga Bayani (Monument pour nos Héros). "About". http://www.bantayog.org/about/

Fonds d'Assistance aux Rescapés du Genocide. *Impact Assessment Report for 2008-2015,* 2016, exemplaire disponible à l'ICTJ.

Feichtlbauer, Hubert, Fund for Reconciliation, Peace and Cooperation. F*orced Labor in Austria 1938-1945* 2005, http://www.zukunftsfonds-austria.at/download/book_reconciliationfund_ForcedLaborInAustria.pdf

Garcia-Lucero vs Chile, Inter-American Court of Human Rights, 2013, http://hrlibrary.umn.edu/iachr/C/267-ing.html

Gaspar, Karl M. "Victimizing the Victims Twice Over", *Minda News,* 5 Août 2014, http://www.mindanews.com/top-stories/2014/08/victimizing-the-victims-twice-over/

Gouvernement du Canada, *Indian Residential Schools,* Guide to the Independent Assessment Process Application, volume 3.2, 4 Avril 2013.

Gouvernement du Canada. *Évaluation de la prestation des services liés au Paiement d'expérience commune: rapport d'évaluation,* 12 Juillet 2013, http://publications.gc.ca/site/fra/9.642428/publication.html

Gouvernement du Chili, *Ley No. 19123, Crea Corporacion Nacional de Reparacion y Reconciliacion, Establece Pension de Reparacion y Otorga Otros Beneficios en Favor de Personas Que Señala,* 8 Février 1992, http://www.leychile.cl/Navegar?idNorma=30490

Gouvernement de Colombie, "The Director of the Victims Unit, Alan Jara, Holds Talks on the Peace Process in New York", 15 Juillet 2016, http://www.unidadvictimas.gov.co/en/v%C3%ADctimas-en-el-exterior/director-victims-unit-alan-jara-holds-talks-peace-process-new-york/15400.

Gouvernement de Colombie, "Formato Nacional Para Busqueda de Personas Desaparecidas" (dans les dossiers de l'ICTJ).

Gouvernement de Colombie, *Décret n° 4800 de 2011* [Decreto Número 4800 de 2011, "Por el cual se reglamenta la Ley 1448 de 2011 y se dictan otras disposiciones"], 20 Décembre 2011.

Gouvernement de Colombie, "Registro Único de Víctimas", https://rni.unidadvictimas.gov.co/?q=node/107

Gouvernement du Kosovo, *Law No. 04/L-054 on the Status and the Rights of the Martyrs, Invalids, Veterans, Members of Kosovo Liberation Army, Civilian Victims of War and their Families,* 8 Décembre 2011, http://www.kuvendikosoves.org/common/docs/ligjet/Law%20on%20the%20status%20of%20the%20martyrs%20of%20war.pdf

Gouvernement du Népal, *Interim Relief Program Guidelines,* 1.2.8, dans les dossiers de l'ICTJ.

Gouvernement du Pérou. "Registro Único de Víctimas", http://www.ruv.gob.pe/registro.html

Gouvernement du Pérou, "Formato Único de Declaración para la Solicitud de Inscripción en el Registro Único de Víctimas Instrucciones para el Diligenciamiento."

Gouvernement du Pérou, *Mandate of the Reparations Council,* 2014, http://www.ruv.gob.pe/consejo.html

Gouvernement du Pérou, *Aprueban Reglamento de la Ley N° 28592, Ley que crea el Plan Integral de Reparaciones,* Decreto Supremo, N° 015-2006-JUS, http://www.ruv.gob.pe/archivos/reglamentoeditado28592.pdf

Gouvernement d'Afrique du Sud, Department of Justice and Constitutional Development. "Justice Invites TRC Beneficiaries to Claim for Financial Reparations", 9 Novembre 2011, http://www.justice.gov.za/Trc/reparations/index.htm

Gouvernement d'Afrique du Sud. *President's Fund Annual Report* 2014/15, 2015, http://www.justice.gov.za/reportfiles/other/presfund-anr-2014-15.pdf

Gouvernement d'Afrique du Sud. *Report to Public Protector into Allegations of Abuse Unjustifiable Exercise of Power with Regard to the Affairs of the TRC Unit,* 2015.

Gouvernement d'Afrique du Sud. "Education Assistance for the TRC-identified Victims of Apartheid", http://www.justice.gov.za/forms/form_trc.html#sthash.i7WMkHCD.dpuf

Gouvernement de Corée du Sud. *Act on Livelihood Stability and Commemorative Projects, etc. for Sexual Slavery Victims Drafted for the Japanese Imperial Army under the Japanese Colonial Rule,* 2013, https://elaw.klri.re.kr/kor_service/lawView.do?lang=ENG&hseq=38399.

Guembe, María José. "Economic Reparations for Grave Human Rights Violations: The Argentinean experience", in Pablo de Greiff (ed.), *The Handbook of Reparations.* New York: Oxford, 2006.

Haberman, Clyde. "Children of Argentina's 'Disappeared' Reclaim Past, With Help", *New York Times,* 11 Octobre 2015, http://www.nytimes.com/2015/10/12/us/children-of-argentinas-disappeared-reclaim-past-with-help.html

Hamber, Brandon, et Ingrid Palmary. "Gender, Memorialization, and Symbolic Reparations", in Ruth Rubio-Marín (ed.), *The Gender of Reparations: Unsettling Sexual Hierarchies While Redressing Human Rights Violations.* New York: Cambridge University Press, 2009.

Hamber, Brandon. *Transforming Societies after Political Violence: Truth, Reconciliation and Mental Health,* 2009.

Hodge, Neil, International Bar Association. "Justice at Last for Chilean Exiles", 6 Juin 2014, http://www.ibanet.org/Article/NewDetail.aspx?ArticleUid=f0a550c4-52d8-4b81-a48b-17aa73fa93a5

Human Rights Victims' Claims Board. "Application for Reparation and/or Recognition", http://www.hrvclaimsboard.gov.ph/images/DOWNLOADABLES/Application_Form_English.pdf

Human Rights Victims' Claims Board. *Resolution No. 003-2015,* 2015, http://hrvclaimsboard.gov.ph/index.php/claim-process/announcements/62-announcement-on-extension

Human Rights Victims' Claims Board. "HRVCB Starts Distribution of Partial Monetary Reparation for Human Rights Violations' Victims", 8 Mai 2017, https://www.facebook.com/hrvclaimsboard.gov.ph/photos/a.760923197299071.1073741832.708973792494012/1466826363375414/?type=3&theater

Human Rights Victims' Claims Board. "HRVCB to Resume Accepting Applications from Claimants Abroad", 18 Août 2017, http://www.hrvclaimsboard.gov.ph/index.php/claim-process/announcements/63-hrvcb-to-resume-accepting-applications-from-claimants-abroad

Informal Sector Service Center, "Press Release", 19 Décembre 2012, http://www.insec.org.np/index.php?type=press&id=621&lang=en

Instance Vérité et Dignité [Tunisie]. "Perceptions et attentes des bénéficiaires du décret loi n°2011-1 portant amnistie à l'égard du processus de Justice Transitionnelle et des mesures de réparations", Juillet 2015, http://www.ivd.tn/ar/wp-content/uploads/2015/12/Perceptions-et-attentes-des-amnisti%C3%A9s-du-processus-de-justice-transitionnelle-et-des-mesures-de-r%C3%A9paration.pdf

International Center for Transitional Justice. *Reparations in Theory and Practice,* 2007, https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Global-Reparations-Practice-2007-English.pdf

International Center for Transitional Justice. *The Rabat Report: The Concept and Challenges of Collective Reparations,* 2009, https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Morocco-Reparations-Report-2009-English.pdf

International Center for Transitional Justice. *From Relief to Reparations: Listening to the Voices of Victims,* 2012.

International Center for Transitional Justice. *To Walk Freely with a Wide Heart: A Study of the Needs and Aspirations for Reparative Justice of Victims of Conflict-Related Abuses in Nepal,* 2014, https://www.ictj.org/publication/nepal-reparations-walk-freely-wide-heart

Ladisch, Virginie. ICTJ, *From Rejection to Redress: Overcoming Legacies of Conflict-Related Sexual Violence in Northern Uganda,* 2015.

Ladisch, Virginie. "What Future for Children Born of War?", *Insight on Conflict,* 17 Juin 2015, https://www.peaceinsight.org/blog/2015/06/what-future-for-children-born-of-war/

Ministère de l'Unification [Corée du Sud]. "POWS & Abductees Issues", http://eng.unikorea.go.kr/content.do?cmsid=1803

Ministerio de Justicia y Derechos Humanos et Consejo de Reparaciones [Pérou]. *Todos Los Nombres: Memoria Institucional del Consejo de Reparaciones* 2006-2013, 2013, http://www.ruv.gob.pe/archivos/Todos_Los_Nombres_MINJUS.pdf

Murdoch, Lindsay. "Fate of East Timor's stolen generation in Indonesia finally coming to light", *The Sydney Morning Herald,* 5 Mars 2012, http://www.smh.com.au/world/fate-of-east-timors-stolen-generation-in-indonesia-finally-coming-to-light-20120304-1ub38.html

National Reconciliation Commission [Ghana]. "Payment of Reparations", October 16, 2006, (dans les dossiers de l'ICTJ).

Niebergall, Heike. "Overcoming Evidentiary Weaknesses in Reparations Claims Programs", in Carla Ferstman, Mariana Goetz et Alan Stephens (eds.), *Reparations for Victims of Genocide, War Crimes and Crimes Against Humanity: Systems in Place and Systems in the Making.* Martin Nijhoff Publishers, 2009.

Oduro, Franklin. *Reparations in Ghana: Implementing the National Reconciliation Commission (NRC) Recommendations,* Novembre 2008, document disponible à l'ICTJ.

Olea, Ronalyn V. "Martial Law Victims Decry 'Stringent Requirements' of Claims Board", *Bulatlat.com,* 11 Décembre 2014, http://bulatlat.com/main/2014/12/11/martial-law-victims-decry-stringent-requirements-of-claims-board/

Organisation internationale pour les migrations. *Interim Relief and Rehabilitation to the Victims of Nepal's Armed Conflict: Report on Mapping Exercise and Preliminary Gap Analysis of the Interim Relief and Rehabilitation Programme,* 2010, https://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/Mapping-Excercise-of-Interim-Relief-and-Rehabilitation-to-the-Victims-of-Nepals-Armed-

Conflict.pdf

Organisation internationale pour les migrations. *German Forced Labour Compensation Programme: Holocaust Victim Assets Programme (Swiss Banks), Activity Report July 2000-2001,* MC/INF/248, 3 Mai 2002.

O'Sullivan, Gerald. "The South African Truth and Reconciliation Commission: Database Representation", in P.B. Ball, H.F. Spirer et L. Spirer (eds.), *Making the Case: Investigating Large Scale Human Rights Violations Using Information Systems and Data Analysis.* Washington, D.C.: American Association for the Advancement of Science, 2000.

Ottendörfer, Eva. *The Fortunate One and the Ones Still Waiting: Reparations for War Victims in Sierra Leone,* 2014.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Reparations Proposal: Peacebuilding Fund Emergency Window,* PBF-SLE-A-4, 2008, mptf.undp.org/document/download/2961

Redress Trust, *Report of Proceedings, Reparations for Victims of Genocide, Crimes Against Humanity and War Crimes: Systems in Place and Systems in the Making,* 2007.

République d'Autriche, *Federal Law Concerning the Fund for Voluntary Payments by the Republic of Austria to Former Slave Laborers and Forced Laborers of the National Socialist Regime* (Reconciliation Fund Law), 8 Août 2000, Federal Law Gazette No. 74/2000, http://www.reconciliationfund.at/db/admin/de/index_main1541.html?cbereich=2&cthema=344&carticle=604&fromlist=1

République des Philippines. *Act No. 10368, An Act Providing for Reparation and Recognition of Victims of Human Rights Violations During the Marcos Regime, Documentation of Said Violations, Appropriating Funds Thereof and for other Purposes,* 23 Juillet 2012.

République des Philippines. *Joint Resolution No. 03 of the Congress of the Philippines approved by the President on February 17,* 2015 [Philippines], Official Gazette, 23 Mars 2015.

République des Philippines. *Implementing Rules and Regulations of Act No. 10368,* 24 Avril 2014.

Secretaría de la Paz [Guatemala]. *Plan Estratégico del Programa Nacional de Resarcimiento 2013-2016,* 28, dans les dossiers de l'ICTJ.

Secrétariat d'adjudication des Pensionnats indiens, «Les frais juridiques et votre demande au titre du PEI», http://www.iap-pei.ca/pub-fra.php?act=factsheets/legal-fees-fra.php

Sénat des Philippines. Communiqué de presse, "Bill Extending Life of Human Rights Victims Claims Board Approved", 1er Février 2016.

South African Coalition for Transitional Justice. *Comments on the Draft Regulations Published by the Department of Justice Dealing with Reparations for Apartheid Era Victims,* 8 Juin 2011, https://www.ictj.org/sites/default/files/SACTJ-South-Africa-Reparations-Submission-2011-English.pdf

Suma, Mohamad, et Cristián Correa, ICTJ. *Report and Proposals for the Implementation of Reparations in Sierra Leone,* Décembre 2009.

Tejano, Ivy C. "Human Rights Claimants Treated Like Paupers", *Sun Star,* 6 Août 2014, https://afrim.org.ph/dev/human-rights-claimants-treated-like-paupers/

Truth, Justice and Reconciliation Commission [Kenya]. *Final Report,* 2013.

Truth and Reconciliation Commission [Sierra Leone]. *Witness to Truth: Final Report of the TRC,* 5 Octobre 2004, http://www.sierraleonetrc.org/index.php/view-report-text-vol-2/item/volume-two-chapter-one?category_id=20

Truth and Reconciliation Commission [South Africa]. "Reparations and Rehabilitation Application Form", http://www.justice.gov.za/Trc/legal/19980403-gg18822_nn545.pdf

Truth and Reconciliation Commission [South Africa], *Final Report,* 29 Octobre 1998.

US Department of Justice. "Former Holocaust Claims Conference Director Sentenced To Eight Years In Prison For $57.3 Million Fraud On Organization That Makes Reparations To Victims Of Nazi Persecution", 4 Novembre 2013, https://www.justice.gov/usao-sdny/pr/former-holocaust-claims-conference-director-sentenced-eight-years-prison-573-million

US Department of State. "Tax Exclusion for Restitution Payments", https://www.state.gov/p/eur/rt/hlcst/c12826.htm

UN Register of Damage Caused by the Construction of the Wall in the Occupied Palestinian Territory. "Rules and Regulations Governing the Registration of Claims", June 19, 2009.

UN Register of Damage Caused by the Construction of the Wall in the Occupied Palestinian Territory. Claims form.

UNTV News. "Human Rights Victims' Claims Board Screens Compensation Application of Martial Law Victims", 27 Mai 2016, https://www.untvweb.com/news/rights-victims-claims-board-screens-compensation-application-martial-law-victims/

Victims and Survivors Service. *Guide to the Financial Assistance Scheme (April 2015-March 2016),* http://www.victimsservice.org/site/wp-content/uploads/2015/12/VSS-Guide-to-Financial-Assistance-WEB.pdf

Wandita, Galuh. "Reuniting Timor Leste Children Stolen by Indonesia", *The Jakarta Post,* 26 Mai 2016, http://www.thejakartapost.com/academia/2016/05/26/reuniting-timor-leste-children-stolen-by-indonesia.html

Appendices*

A. *Demande de réparation et/ou de reconnaissance,* Human Rights Victims' Claims Board (HRVCB), République des Philippines (en anglais)

B. *Formulaire de réclamations pour esclavage, travail forcé, dommages corporels ou mort d'un enfant* (relatif à l'Holocauste), Organisation internationale pour les migrations (en anglais)

C. *Formulaire de demande de réparations individuelles,* Conseil de réparations — créé par la loi n°28592, République du Pérou (en espagnol)

D. *Formulaire de demande de réparations collectives,* Conseil de réparations — créé par la loi n°28592, République du Pérou (en espagnol)

* Les appendices sont accessibles en ligne sur www.ictj.org/sites/default/fies/forms_of_justice_appendices

ICTJ

Justice
Vérité
Dignité

ICTJ
50 Broadway, 23rd Floor
New York, NY 10004
Tel +1 917 637 3800
www.ictj.org